

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication**

Cela nous rendra, peut-être, notre citoyenneté.

Décolonisation de l'espace public et citoyenneté.

Auteure : CASTIAUX Julie

Promotrice : Prof. LELOUP Fabienne

Lecteur : Prof. DE HASQUE Jean-Frédéric

Année académique 2023-2024

Master [60] en sciences politiques, orientation générale (horaire décalé)

RÉSUMÉ

Le but de cette recherche est d'évaluer le lien entre décolonisation de l'espace public et citoyenneté. La question de recherche posée est : « Quels sont les effets de la politique publique en matière de décolonisation de l'espace public sur la citoyenneté des habitants/travailleurs à proximité des marqueurs coloniaux ? ». La ville de Mons sera le terrain de cette recherche.

Pour arriver à cela, l'état de l'art présentera l'histoire de la colonisation d'hier à aujourd'hui en présentant la Belgique au Congo mais également comment le Congo a pris une place en Belgique, l'espace public et les politiques publiques s'y rapportant, en terminant par la citoyenneté. Ces différents concepts présentent déjà des liens évidents. Ceux-ci seront renforcés dans la deuxième partie qui reliera le concept de colonisation au concept d'espace public, de citoyenneté, du rapport à l'autre et, pour terminer, à celui de la mémoire. Cette mise en commun se poursuivra avec la notion de politique publique qui sera mise en lien avec la décolonisation, l'espace public et la mémoire. À plusieurs reprises dans ce travail, la théorie sera illustrée par des initiatives concrètes. Trois experts seront interrogés et en aborderont les thèmes principaux.

Trois hypothèses seront élaborées. Elles tenteront d'évaluer le renforcement de la citoyenneté au regard de la méthode de décolonisation de l'espace public, de la connaissance et de la perception de discrimination du marqueur colonial.

Quatre lieux ont été sélectionnés pour la recherche : la statue de Léopold II, le Monument Jules CORNET, le Mémorial aux pionniers du Congo et l'Avenue LUMUMBA. Quatre questionnaires ont été construits, un par marqueur, afin d'interroger le public ciblé par administration indirecte.

Les résultats de la recherche n'ont confirmé aucune des hypothèses émises. Cependant, les résultats ont mis en avant la méconnaissance du marqueur colonial et de son histoire par la majorité du public interrogé, qui souhaite également qu'il y ait plus d'actions de décolonisation de l'espace public montois. De plus, les marqueurs coloniaux ne semblent pas prendre trop de place dans l'espace public. Un autre constat est que les citoyens n'associent pas décolonisation et citoyenneté. La dernière donnée qui a pu être extraite de cette enquête est la définition de la citoyenneté belge pour les personnes interrogées. La majorité l'associe à la nationalité et l'importance de l'accueil.

Les différents résultats obtenus ont été mis en regard avec la théorie développée dans ce travail.

REMERCIEMENTS

Avant de commencer les remerciements d'usage pour ce type d'exercice, je souhaite remercier toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à l'aboutissement de ce mémoire et de ce cursus.

En effet, reprendre des études en horaire décalé est un choix personnel qui implique une réorganisation familiale et professionnelle.

Mes premiers remerciements iront donc à mes parents. Sans leur soutien et leur engagement tant émotionnel que logistique, je n'aurais pas pu consacrer le temps et l'énergie nécessaires à ce projet. À ma fille, Milla, qui m'a toujours fait part, plus que franchement, de son avis sur le sujet qui occupera ces prochaines pages.

Je remercie également mes collègues, particulièrement Olivia, ainsi que mon responsable, Vincent, pour leurs encouragements et leur écoute.

J'ai commencé seule ce cursus et je le termine entourée d'un groupe d'amis. Sans eux, ces deux années auraient été moins divertissantes. Et tout particulièrement, Hubert, qui a toujours fait preuve de sincérité et qui a su, en temps voulu, m'encourager quand j'avais « le moral en berne ».

Je remercie également toutes les personnes qui ont répondu à mon questionnaire et particulièrement les trois témoins privilégiés pour leur temps et surtout pour le partage de leur savoir en toute simplicité.

J'adresse également tous mes remerciements à Madame LELOUP, promotrice de ce mémoire, pour ses remarques, son implication, sa réactivité et ses encouragements.

Et enfin, et surtout, à Gauthier, pour les nombreuses heures passées à relire ce travail pour qu'il puisse être lisible par des professionnels tels que vous mais aussi à m'écouter parler de mes découvertes, de mes questionnements et, enfin, pour son soutien indéfectible depuis tant d'années.

Il ne me reste plus qu'à remercier, M. DE HASQUE Jean-Frédéric pour le temps consacré à lire cet écrit.

INTRODUCTION	1
PORTONS LES MÊMES LUNETTES.....	3
Chapitre I : La colonisation et la postcolonisation.....	4
Section 1 : L’histoire de la colonisation d’hier à aujourd’hui	4
1. La Belgique au Congo.....	4
2. Le Congo en Belgique.....	5
3. Concept de race	8
Section 2 : La Belgique et ses ex-colonies aujourd’hui	9
1. Enseigner la période coloniale	9
2. Créer une commission spéciale.....	10
3. Initier des actions particulières	11
– Les balades.....	11
– La culture congolaise.....	12
Chapitre 2 : L’espace public.....	13
Section 1 : Le concept d’espace public.....	13
1. L’espace public vu par différents auteurs	13
2. Espace public, espace collectif.....	14
3. Espace public, terrain de recherche	14
Section 2 : Lieux de mémoire	15
Section 3 : Politique publique en matière d’espace public.....	15
Chapitre 3 : La citoyenneté et le patrimoine	17
1. Le concept de citoyenneté.....	17
2. Le citoyen versus non-citoyen	17
3. La citoyenneté et la nation	18
4. L’identité collective ou le groupe	19
5. La citoyenneté et l’espace public	20
Conclusion intermédiaire	20
REGARDONS AU TRAVERS DE CES LUNETTES	23
Chapitre 1 : La colonisation.....	24

Section 1 : Colonisation de l'espace public.....	24
Section 2 : Construction de la citoyenneté	24
Section 3 : La diversité ou la différence culturelle	25
Section 4 : Colonisation de la mémoire	26
1. L'imaginaire ou la doxa	26
2. La mémoire des anciens coloniaux	26
3. Une posture partagée	28
Chapitre 2 : Politique publique.....	28
Section 1 : Politique publique, (dé)colonisation et espace public .	28
Section 2 : Politique publique, (dé)colonisation et mémoire	29
Section 3 : Différentes initiatives	31
1. Ixelles.....	31
2. Gand.....	31
3. Etterbeek.....	31
4. Bruxelles	32
5. Verviers	33
Conclusion intermédiaire	34
TOURNONS-NOUS VERS LA VILLE DE MONS.....	36
Chapitre 1 : Mons – Terrain de recherche	37
Section 1 : Mons en chiffres.....	37
Section 2 : Les marqueurs coloniaux dans la ville de Mons	38
Section 3 : Initiatives de décolonisation montoises	39
1. Balade.....	40
2. Expositions et conférences	40
– Identités décoloniales. De l'Afrique à Mons.	40
– Autres.....	42
3. Recherches	42
Section 4 : Politique montoise en matière de gestion de l'espace public : déclaration politique et actions concrètes	43

1. Déclaration de politique publique montoise.....	43
2. Initiatives montoises de décolonisation de l'espace public	43
Chapitre 2 : La décolonisation de l'espace public au regard de trois témoins privilégiés	44
Section 1 : Présentation des témoins.....	44
Section 2 : Discussion de leurs témoignages	45
1. Politique de décolonisation.....	45
2. Espace public et décolonisation	46
3. Le citoyen et la mémoire.....	47
4. Le choix de la méthode de décolonisation de l'espace public.....	48
5. Les marqueurs de (dé)colonisation de l'espace public montois.....	49
Chapitre 3 : Empirie	50
Section 1 : Marqueurs coloniaux sélectionnés	50
1. Statue de Léopold II	50
2. Monument Jules CORNET	50
3. Mémorial des pionniers du Congo	51
4. Avenue LUMUMBA	52
Section 2 : Population ciblée	52
Section 3 : Le modèle d'analyse.....	53
1. Les hypothèses.....	53
– Hypothèse 1	53
– Hypothèse 2.....	54
– Hypothèse 3.....	55
2. Méthode de collecte des données.....	56
Chapitre 4 : Les résultats de l'enquête.....	58
Section 1 : Analyses quantitatives	58
Section 2 : Analyses qualitatives.....	60
3. Résultats face aux hypothèses posées	60
– Le choix de la méthode de décolonisation de l'espace public	60
– Lien avec la compréhension du marqueur colonial	62

– Lien avec la perception de discrimination du marqueur.....	63
4. Autres données.....	63
– Perception de la politique de décolonisation	63
– Place de la période coloniale dans l’espace public.....	64
– La citoyenneté.....	64
Section 3 : Discussion des résultats.....	65
Conclusion intermédiaire	66
CONCLUSION	68
BIBLIOGRAPHIE	71
ENTRETIENS	77
CONFÉRENCES/COLLOQUES/EXPOSITIONS	77
ANNEXES	78

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

Figure 1 : Principales nationalités étrangères à Mons.....	37
Figure 2 : Carte de Mons présentant les différents lieux de recherche.....	52
Figure 3 : Tableau de répartition des questions par hypothèse.....	57
Figure 4 : Répartition des raisons des personnes n'ayant pas souhaité répondre aux questionnaires.....	58
Figure 5 : Répartition des réponses aux questionnaires, par marqueur.....	59
Figure 6 : Répartition des répondants aux questionnaires, par âge.....	59
Figure 7 : Répartition des répondants aux questionnaires, par origine ou non commune avec l'Afrique.....	59
Figure 8 : Répartition habitants/travailleurs à proximité des marqueurs coloniaux et répondants aux questionnaires.....	59
Figure 9 : Répartition des répondants aux questionnaires, par sexe.....	59

LISTE DES ANNEXES

Annexe I : Lieu de recherche 1 : La statue de Léopold II - Questionnaire de recherche.....	I
Annexe II : Lieu de recherche 2 : le monument Jules CORNET - Questionnaire de recherche.....	IX
Annexe III : Lieu de recherche 3 : Mémorial des pionniers du Congo - Questionnaire de recherche.....	XVII
Annexe IV : Lieu de recherche 4 : Avenue LUMUMBA - Questionnaire de recherche	XXV

INTRODUCTION

Madame AL-NACHIF Nada, Haute commissaire aux Droits de l'Homme par intérim pour l'Organisation des Nations Unies, a présenté un rapport en juillet 2022 sur l'héritage du colonialisme. Lors de cette présentation, il a d'ailleurs été rappelé que « *la période 2021-2030 marquait la quatrième Décennie de l'élimination du colonialisme.* » (Conseil des Droits de l'Homme, 28 septembre 2022). La question coloniale est un sujet au cœur des débats de société. Toutefois, il y a peu de littérature scientifique sur le sujet.

Ce travail s'inscrit dans la réflexion de décolonisation de l'espace public, déjà présente au sein de plusieurs villes. L'espace public belge est jalonné d'édifices représentant l'histoire de la Belgique. La colonisation du Congo fait partie de celle-ci et, dans ce cadre, des monuments à la gloire de cette période sont présents. Plusieurs recherches ont déjà été menées sur ce sujet.

Celle qui nous occupe ici n'a pas pour objet d'étudier la construction de la politique publique mais de partir de sa mise en œuvre et d'en analyser ses effets. Elle se démarque des recherches existantes, d'une part, par le choix du public c'est-à-dire par des habitants et travailleurs à proximité des marqueurs coloniaux (habituellement, elles se concentrent sur les personnes afrodescendantes) ; et d'autre part, par le choix d'étudier le renforcement de la citoyenneté. Elle mettra donc en relation trois concepts : l'espace public, la citoyenneté et la (dé)colonisation.

La question de recherche qui donne lieu à ce mémoire est : « Quels sont les effets de la politique publique en matière de décolonisation de l'espace public sur la citoyenneté des habitants/travailleurs à proximité des marqueurs coloniaux ? »

Des lectures pour établir un état de l'art sur la (dé)colonisation, l'espace public, les politiques publiques ainsi que sur la citoyenneté seront renforcées par trois entretiens avec des experts. À la suite de cela, des hypothèses et un questionnaire de recherche seront produits afin d'interroger des habitants et travailleurs montois à proximité des marqueurs coloniaux. Une analyse de ces résultats et une discussion au regard de la théorie viendront clôturer cette recherche.

Ce travail n'a pas pour prétention d'établir de nouvelle théorie mais d'établir une photographie de l'avis de la population montoise à un moment donné sur le lien entre décolonisation de l'espace public et renforcement de la citoyenneté.

Cette recherche se portera sur la ville de Mons qui regorge de marqueurs de cette époque et qui a déjà mené un travail de recherche et pris des décisions en la matière.

Ce travail se découpera en trois parties.

La première sera consacrée à la revue de la littérature des trois champs de recherche mobilisés.

Tout d'abord, la colonisation, qui sera abordée de manière historique en présentant les actions menées par la Belgique au Congo et, ensuite, des événements amenant le Congo en Belgique. Le concept de race sera développé sous plusieurs angles. Après, des initiatives actuelles portant sur l'histoire coloniale seront présentées.

Ensuite, l'espace public sera analysé sous trois angles : le point de vue des auteurs, le collectif et le terrain de recherche.

S'ensuivra une section sur les lieux de mémoire et une autre sur les politiques publiques en matière de gestion de cet espace.

Enfin, la citoyenneté et le patrimoine où ces concepts seront expliqués, opposés au « non-citoyen », vus sous l'angle de la collectivité et en lien avec la nation.

Après la présentation théorique des concepts et notions essentielles qui portent ce projet, la deuxième partie les mettra en relation entre eux au regard de la (dé)colonisation.

Pour cela, la colonisation sera liée au concept d'espace public, de citoyenneté, du rapport à l'autre et, pour terminer, à celui de la mémoire.

Cette mise en commun se poursuivra avec la notion de politique publique qui sera mise en lien avec la décolonisation, l'espace public et la mémoire.

Elle se clôturera par une présentation d'initiatives concrètes mettant en œuvre les théories exposées.

La dernière partie sera consacrée à la recherche que porte ce mémoire.

Elle commencera par la présentation de la ville de Mons, terrain de recherche, en chiffres, au travers de ses marqueurs coloniaux, de ses initiatives décoloniales et de sa politique en la matière.

Ensuite, elle se poursuivra avec une discussion des témoignages issus de trois entretiens avec des experts des questions (dé)coloniales.

Elle se terminera par la présentation de la recherche : les marqueurs coloniaux sélectionnés, la population ciblée et le modèle d'analyse. La discussion des résultats obtenus au regard de la théorie présentée viendra clôturer ce travail.

PORTONS LES MÊMES LUNETTES

Chapitre I : La colonisation et la postcolonisation

La colonisation est le décor historique de cette recherche. Le questionnement se fera autour des marqueurs coloniaux de cette époque. La première section permettra de brièvement présenter l'histoire de la colonisation du point de vue des colonies et, ensuite, de la Belgique. En effet, cette recherche porte sur les marqueurs de l'époque coloniale présents dans l'espace public belge. La présence du Congo sur le territoire belge date de plusieurs décennies. La seconde section exemplifiera, en contextualisant, les choix de l'époque. Un détour sera fait sur le concept de race. Pour terminer, différentes initiatives belges d'aujourd'hui vis-à-vis des ex-colonies seront abordées.

Section 1 : L'histoire de la colonisation d'hier à aujourd'hui

1. La Belgique au Congo

La conférence de Berlin (1885) assure au Roi Léopold II des droits personnels sur le territoire congolais. Mais cet intérêt pour le Congo est antérieur à cette conférence.

« Léopold II écrira *“la création de l'Etat indépendant du Congo a été pacifique, légitime, réalisé dans l'assentiment des indigènes [...]”* » (SCHILS, J., 2023, p. 68).

En 1908, le Congo devint une colonie belge dirigée par le Ministère des Colonies depuis Bruxelles. Le changement de dirigeant ne permit pas de rendre la vie des populations locales moins brutale.

Des investissements en infrastructures se firent par la Belgique sur le territoire congolais. C'est d'ailleurs ce qui est principalement retenu comme point positif par les défenseurs de la colonisation. (ROUSMAN, C., entretien du 14 février 2024)

La carte d'identité reprenant l'appartenance ethnique est imposée par la Belgique au peuple indigène. Cette notion fait suite aux théories scientifiques d'existence des races et celle-ci implique des différences de traitement entre les différents peuples reconnus et donc, de l'animosité entre eux.

La fin de la Seconde Guerre mondiale permet à la Belgique d'agrandir son territoire en annexant au « Congo belge », le Ruanda – Urundi.

Cela confirme la position de la Belgique comme pays colonisateur vis-à-vis de l'international.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, une nouvelle catégorie dans la population congolaise, restant marginale, est identifiée : « les évolués ». Celle-ci représente l'élite congolaise, les

personnes ayant obtenu un diplôme de l'enseignement missionnaire. Cette catégorie est maintenue volontairement minoritaire par peur de l'insurrection. Toutefois, ils n'obtiennent pas les mêmes privilèges que les ressortissants belges vivant dans la colonie.

La période de sortie de guerre permet à la colonie d'évoluer par la création du « Fonds du bien-être indigène » et du Plan décennal. L'objectif de cette modification est d'augmenter les exportations de produits finis, augmenter le bien-être des populations indigènes afin de diminuer les revendications et améliorer l'image de la Belgique sur la scène internationale. Une attention particulière est aussi portée aux femmes et aux jeunes. Les infrastructures sont améliorées par la construction d'hôpitaux, d'écoles et de routes pour le peuple congolais.

Un des changements majeurs au sortir de la guerre est le changement de vocabulaire qui traduit un changement positionnel, à l'échelle internationale. On ne parle plus de « mission civilisatrice » mais on entre dans une vision binaire des pays « sous-développés » et « développés ». L'objectif est de maintenant permettre au Congo de passer de la première catégorie à la seconde.

Dans la deuxième moitié du 20^{ème} siècle, les revendications indépendantistes augmentent. Les autorités belges sont convaincues qu'une association durable entre le peuple congolais et la Belgique est possible.

Le Roi Baudouin ouvre la porte, dans son discours du 13 janvier 1959, à une indépendance progressive du Congo, ce qui ne répond pas aux revendications nationales d'une indépendance pleine et rapide.

Le 30 juin 1960, le Congo prend son indépendance et reconnaît Patrice LUMUMBA en tant que Premier ministre élu lors des élections tenues un mois auparavant.

Cette décolonisation rapide provoque deux phénomènes : des dissensions dues à des institutions fragiles et un départ précipité des Belges vivant au Congo.

Quelques mois plus tard, le gouvernement de LUMUMBA chute au profit de celui de Joseph MOBUTU.

La Belgique reste toutefois présente dans la gestion des affaires politiques et économiques.

2. Le Congo en Belgique

Au début du 20^{ème} siècle, des expositions anthropologiques deviennent universelles et servent de propagande coloniale. Elles sont appelées des « *Zoos humains* » (LANDMETERS, R. et

NGONGO, E., 2023, p. 90). Cette appellation traduit la vision présentée du peuple congolais. Il est réduit au rang d'animal, ceci étant justifié par la théorie scientifique appelé la craniométrie, qui apporte une légitimité à la présentation du peuple comme « objets de curiosité ».

« Le zoo humain de Tervuren s'inscrit dans une culture occidentale de l'exotisme. [...] En Belgique, la première exhibition coloniale est organisée à Anvers en 1885. Un « village nègre » est alors créé présentant au public douze Africains, originaires du Congo, de Zanzibar et des colonies portugaises. » (Africa Museum)

« En 1894, une nouvelle exposition universelle organisée à Anvers exhibe cette fois 144 Congolais dans un décor « exotique ». Huit personnes meurent durant l'exposition. » (Africa Museum)

« En 1897, Bruxelles accueillait l'Exposition universelle. Etant donné l'attachement de Léopold II à sa colonie africaine, il n'était pas question d'oublier celle-ci lors de l'exposition. Le souverain choisit le Parc de Tervuren comme cadre pour une Exposition coloniale. Il y fit construire par Albert-Philippe ADOLPHE le magnifique Palais de l'Afrique (anciennement le Palais des Colonies) et, pour en faciliter l'accès, fit percer une avenue à travers la forêt de Soignes. Le tout était agrémenté de villages africains temporaires, pour donner à l'ensemble une touche d'authenticité. L'Exposition coloniale connut un succès retentissant. Aussi fut-il décidé de la transformer en musée permanent doublé d'un établissement scientifique. « Le musée du Congo était né. » (Régie des bâtiments) « Aménagées en style art-nouveau, les salles d'exposition du Palais des Colonies accueillait des animaux naturalisés, des échantillons géologiques, des produits économiques congolais et européens, des denrées, des objets ethnographiques et artistiques congolais et des objets d'art réalisés en Belgique. » (Africa Museum) « Une ligne de tram est édifiée pour le relier au centre de Bruxelles. Son terminus, bâti en forme de case africaine, donne sur un impressionnant éléphant de marbre blanc. » (DAYEZ-BURGEAN, P., 2011, p. 154)

En 1902, une extension était prévue dont « l'intention était de conférer à l'ensemble une envergure mondiale, mais ces plans ont vite été abandonnés. ». (Régie des bâtiments)

« Cette époque voit également la construction d'un imposant monument à Blankenberge (1900) pour commémorer la mort du sergent Henri DE BRUYNE et du lieutenant Joseph LIPPENS pendant les campagnes anti-esclavagistes (1892-1894). » (STANARD, M., 2013, p. 56)

Cette propagande a pour but de susciter des vocations et encourager l'imaginaire autour des colonies avec, en toile de fond, la justification des bienfaits de l'œuvre personnelle de Léopold II. (LANDMETERS, R. et NGONGO, E., 2023, p. 90).

Vers 1930, les « Zoos humains » évoluent en « Foire d'artisans » où des scènes de la vie quotidienne des peuples colonisés sont proposées. Lors de l'exposition universelle de 1958 à Bruxelles, cette formule suscite des réactions diverses : soit les visiteurs sont outrés par cette exhibition, soit ils « *adoptent des comportements irrespectueux à l'égard des figurants, leur lançant des bananes ou des bonbons, comme des animaux en cage.* ». (LANDMETERS, R. et NGONGO, E., 2023, p. 92)

MAKANGA F. (2003, p. 187) recontextualise le Musée royal d'Afrique centrale de Tervuren en soulignant l'intention qui lui a été confiée au moment de sa création : « [...] à l'époque du Congo belge, il s'agit avant tout de fabriquer le consentement des belges à la domination coloniale en symbolisant l'infériorité culturelle des habitants de l'Afrique pour impliquer personnellement chaque Belge dans le développement de l'empire colonial » et « pour attirer des investisseurs et à convaincre la population belge. » (Africa Museum)

De plus, MAKANGA F. (2003, p. 188) explique qu'il pourrait « résumer le geste politique du musée du Congo en un mot : Tervuren est un lieu d'épistémicide. On y altère les valeurs de peuples colonisés pour en faire un fantasme de contre modernité qui alimente, par la négative, la construction moderne du pays colonisé. ».

Aujourd'hui, l'auteur (MAKANGA F., 2003, p. 190) souligne qu'« en revanche, du point de vue des Congolais et de leurs descendants, privés de leurs cultures pendant plus d'un siècle, visiter le musée du Congo belge est un point de contact avec son héritage. ».

« Les années d'après-guerre sont également marquées par une résurgence des mémoriaux coloniaux, qui deviennent dès lors des sites de commémoration. Certains Belges entreprennent des pèlerinages à destination de ces monuments, tel celui dédié à Léopold II, situé porte de Namur à Bruxelles, où un rassemblement avec dépôt de gerbes est organisé dans un silence pieux chaque 15 novembre, jour de la Saint-Léopold. ». (STANARD, M., 2013, p. 60)

« En ce qui concerne les films et monuments coloniaux, « le pays est littéralement submergé par une vague de propagande » après la guerre ». (STANARD, M., 2013, p. 60)

3. Concept de race

Ce concept jalonne toute l'histoire de la colonisation. SCHILS, J. (2023) en propose un point d'analyse : « *Noir = esclave ; esclave = noir* » (SCHILS, J., 2023, p. 48) et que la traduction en « *Noir = non blanc* » (SCHILS, J., 2023, p. 49) est rapidement faite. Il évoque également le changement de statut, le « Noir » qui passa d'esclave à celui d'indigène à la suite de l'interdiction de l'esclavage par l'Angleterre. Il aborde aussi l'apparition des théories scientifiques hiérarchisant les humains en races et que cela justifiait le discours colonisateur de civilisation de ces peuples, considérés comme des sauvages.

Ces théories scientifiques ont fait l'objet de plusieurs réflexions tant sur le plan biologique, psychologique, anthropologique que sociologique. Celles-ci « *n'ont abouti à quoi que ce soit de probant.* » (AKALA, E., 1965, p. 58). Toutefois, certains concepts permettant de mesurer l'impact de la notion de race ont été mis en avant par ces différentes recherches. M. MAUSS (cité par AKALA, E., 1965, p. 54) définit le « *temps social* » qui est « *le temps de coordination et de décalage des phénomènes sociaux totaux... ces phénomènes sociaux totaux sont à la fois les producteurs et les produits du temps social [...]* ». Considérant qu'une personne est totale, ce temps n'est pas ressenti de la même façon pour le colonisé que le colonisateur. Pour le premier, c'est un temps « *vide* » alors que, pour le deuxième, c'est une « *coupure* ». (AKALA, E., 1965, p. 55) M. LEIRIS (cité par AKALA, E., 1965, p. 57) précise qu'il faut examiner le phénomène de race par l'« *anthropologie physique* » car l'appartenance à une race ne peut se déterminer par des caractères psychologiques. L. SHAPIRO (cité par AKALA, E., 1965, p. 58) aborde le concept de « *conscience raciale* », la conscience de la différence existante entre eux et les autres. Mais cela n'implique pas forcément une question de domination, c'est une différence au sens objectif. Toutefois, il précise que c'est « *un phénomène d'une grande importance là où deux groupes raciaux coexistent.* » (AKALA, E., 1965, p. 59). Il ajoute également le concept d'« *impérialisme* » (AKALA, E., 1965, p. 59) qui, lui, se fonde sur la soumission et la distinction de classes, dominantes et dominées.

Inspiré de l'ouvrage, le « *Monde en nègre et blanc* », la société coloniale est identifiée comme une société d'apartheid. « *Il en résulta une profonde humiliation qui imprégna durablement les sociétés dominées.* » (SCHILS, J., 2023, p. 51)

Comme le signale Mme Nada AL-NASHIF, Haute Commissaire aux droits de l'Homme, dans son intervention (Conseil des droits de l'Homme, 2022.), « *le racisme systémique à l'encontre des Africains et des personnes d'ascendance africaine persistait en grande partie en raison de*

l'idée erronée selon laquelle l'abolition de l'esclavage, la fin du commerce transatlantique des Africains et du colonialisme, ainsi que les mesures prises par les Etats à ce jour, auraient supprimé les structures racialement discriminatoires créées par ces pratiques et engendré des sociétés égalitaires. »

En effet, A. METRAUX (cité par AKALA, E., 1965, p. 63) met en évidence que *« l'erreur qui fournit un semblant de base théorique au préjugé de race repose principalement sur une confusion entre faits naturels d'une part et faits culturels d'autre part, [...], entre les caractères qu'un homme possède de naissance en raison de ses origines ethniques et ceux qu'il tient du milieu dans lequel il a été élevé [...] »*.

La prise de conscience de cette distinction permet en partie d'expliquer le constat de Mme Nada AL-NASHIF.

Section 2 : La Belgique et ses ex-colonies aujourd'hui

L'histoire commune de la Belgique et des ex-colonies du Congo ne s'est pas arrêtée à l'indépendance du Congo et aux initiatives historiques présentées ci-dessus. Cette partie présentera la vision de la Belgique sur cette période coloniale au travers d'une réflexion sur son enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles, quelques résultats de la commission spéciale en charge d'examiner le passé colonial belge ainsi que des initiatives particulières.

1. Enseigner la période coloniale

Dans une interview, WETSI MPOMA A. (2003, p. 209) explique que *« récemment, une école pour professeur(e)s et instituteurs-trices m'a contactée. Si l'on éduque les enseignant(e)s à la pédagogie antiraciste, on peut compter sur un impact réel. Il s'agit d'un postulat essentiel. »*

Elle n'est pas la seule à partager ce point de vue, LAURO, A. et LANDMETERS, R. (2017) détaillent une analyse sur la partie consacrée à l'enseignement de l'histoire coloniale dans les manuels d'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le premier constat posé par les deux auteurs est le suivant : *« Les évocations de la colonie sont néanmoins puissantes et toutes entières placées au service d'une vision héroïque de l'œuvre coloniale »*. (LAURO, A. et LANDMETERS, R. , 2017, p. 16)

Ils soulignent également que *« les Africains n'y apparaissent pas, ou très peu, figurants anonymes d'arrière-plan d'une intrigue dominée par le geste des conséquences européennes. »* (LAURO, A. et LANDMETERS, R. , 2017, p. 16)

Ou encore que les manuels présentent « *la colonisation avant tout sous le prisme du phénomène migratoire, il en propose une histoire largement eurocentrée. À l'image d'autres programmes et manuels, les populations colonisées y font, de manière plus générale, figures d'objets d'histoire plutôt que d'acteurs à part entière. La violence coloniale est évoquée mais sur le temps de l'euphémisme ; le mode passif et plus souvent de mise.* ». (LAURO, A. et LANDMETERS, R., 2017, p. 16)

Cela implique donc, pour LAURO, A. et LANDMETERS, R. (2017, p. 17) qu'« *en corollaire, l'histoire de la colonisation est encore parfois perçue comme concernant principalement les minorités d'origine immigrée, comme si la colonisation était avant tout l'histoire "des autres". Elle fut, bien au contraire, l'affaire de tous - pays colonisateurs comme colonisés ; elle est constitutive à la fois de l'histoire de l'Europe, de l'Afrique et du monde.* ».

Les auteurs rejoignent donc l'avis de WETSI MPOMA A. en exprimant qu'ils sont « *convaincus que les bénéfices citoyens de l'enseignement de la colonisation sont fondamentaux que nous pensons qu'ils méritent mieux que des vieilles idées reçues et de fausses bonnes idées.* ». (LAURO, A. et LANDMETERS, R., 2017, p. 17) Ils insistent sur le fait que « *l'accent sur l'expérience et les points de vue des colonisés, porter attention aux stratégies multiples déployées face à la domination coloniale ou encore sur les mobilités et les circulations implique de croiser des outils d'analyse auxquels peu d'idées préconçues peuvent résister.* ». (LAURO, A. et LANDMETERS, R., 2017, p. 18)

2. Créer une commission spéciale

Une commission d'Enquête spéciale chargée d'examiner le passé colonial belge est créée en 2020. L'objectif présenté est la volonté de la Belgique de renouer avec son passé colonial. Dans le rapport de la commission spéciale (p. 331), il est spécifié que « *ce n'est pas seulement le passé et le présent qui importent, cependant, car la production d'un patrimoine consiste aussi à produire un futur.* ».

Les propos repris par la RTBF (27 octobre 2021) de Wouter DE VRIENDT, qui préside la Commission spéciale, traduisent la volonté de la Belgique de se replonger dans son passé : « *une nouvelle étape dans le traitement du passé colonial de notre pays.* ».

Sur les 128 recommandations, une a principalement fait débat : « *l'Etat belge "présente ses excuses au peuple congolais, burundais et rwandais pour la domination et l'exploitation*

coloniales, les violences et les atrocités, les violations individuelles et collectives des droits durant cette période, ainsi que le racisme et la discrimination qui les accompagne ‘. Des regrets, oui, mais pas d’excuses. » (THOMAS, F., 22 décembre 2022). Ceci a donné lieu au renouvellement de l’expression de regrets du Roi Philippe lors de sa visite officielle au peuple congolais en juin 2022.

Même si la commission n’a pas abouti à un accord politique global, des avancées en matière de décolonisation ont pu être observées.

PONSELET, G. (24 mars 2023) souligne la proposition de loi adoptée par la Chambre, peu après la fin de la commission, qui facilite l’accès aux archives coloniales.

En janvier 2024, un collectif a édité une carte blanche adressée à la Présidente de la Chambre, Eliane TILLEUX, afin de rendre public ce rapport. Il précise l’urgence car l’« *absence de publication officielle, par la Chambre, de ce rapport avant la fin de la législature en 2024, entraînerait sa disparition définitive et empêcherait par conséquent son utilisation dans des travaux futurs de nature politique ou non.* ». (Collectif de signataires, 30 janvier 2024)

3. *Initier des actions particulières*

Des initiatives diverses sont organisées à plusieurs endroits en Belgique, à Bruxelles notamment, mais aussi dans d’autres villes qui souhaitent travailler sur leur passé colonial. Ces initiatives peuvent prendre la forme de débats d’experts (issus des universités, des associations militantes mandatées ou non par les pouvoirs locaux) ou de débats citoyens ayant pour but d’informer la population et d’établir un plan d’action.

Quelques initiatives de décolonisation seront reprises dans cette partie tout en tenant compte que la décolonisation de l’espace public, ainsi que des initiatives spécifiques, feront l’objet d’un développement plus conséquent dans les chapitres suivants.

Cette partie fera un lien avec la séquence précédente qui abordait la naissance du Musée Royal de Tervuren. En effet, celle-ci proposera une réflexion sur la décolonisation de ce musée.

– Les balades

Des balades ayant pour thème les traces coloniales ont lieu dans de plus en plus de villes. Elles ont pour but de débusquer la propagande et de la mettre en lumière en l’expliquant de manière historique et en recontextualisant. Elles ont également pour objectif de sensibiliser à l’histoire coloniale qui est souvent peu connue.

– La culture congolaise

WETSI MPOMA A. (2003, p. 209), dans une interview, répondait à la question « *Existe-t-il des institutions qui parviennent à mener ce travail [de décolonisation] ?* » : « *Très peu. Celles qui proposent des formations décoloniales évoluent davantage dans le social et dans le culturel.* ».

- Musée royal d’Afrique centrale - Tervuren

Dans sa réflexion portant sur le musée de Tervuren, MAKANGA, F. (2003, p. 192-193) explique que pour décoloniser le Musée royal d’Afrique centrale, il faut élargir la collection qui a été constituée à l’époque de la propagande et fournir au public des clés de lecture pour comprendre la dimension matérielle et criminelle des activités menées au Congo. Il souligne toutefois l’échec de la décolonisation du musée car « *trop ancrée dans l’époque coloniale* ». Toutefois, « *l’initiative de se servir de l’infrastructure du musée pour mettre en évidence l’histoire coloniale et la déconstruire permet d’attirer l’attention du public sur la vraie histoire de la décolonisation.* ».

Le 9 décembre 2018, le Musée Royal de Tervuren rouvre ses portes après cinq années de travaux, il arbore un nouveau nom : Africa Museum. GRYSEELS, G., directeur du musée, explique que « *l’objectif est de poser un regard critique sur le passé colonial et proposer un discours narratif en conservant et valorisant le patrimoine du musée. Il s’agit de mettre en dialogue l’ancien et le contemporain [...]* » (La Première - RTBF, 07 décembre 2018)

Dans la première partie de ce mémoire, les raisons et la création du musée ont été abordées. La réflexion de WETSI MPOMA, A. y fait référence. Elle souligne la difficulté de décoloniser un lieu qui reflète, par son architecture et sa localisation, l’impérialisme colonial belge. Elle regrette également l’absence de pouvoir de décision des afrodescendants dans ce processus. (La Première - RTBF, 07 décembre 2018)

- La restitution des biens coloniaux

Le Belgique a accompagné le renouvellement des excuses du Roi Philippe par l’acceptation par le Conseil des ministres de la restitution des biens liés au passé colonial de la Belgique. L’objectif répondant au souhait du peuple africain de reconstituer leur patrimoine colonial.

Toutefois, le même regret exprimé par WETSI MPOMA, A. au sujet de l’Africa Museum est détaillé dans une carte blanche (09 juin 2022) au sujet de cette loi. En effet, le manque de dialogue et de prises en compte des souhaits et de l’avis des peuples issus des anciennes colonies est à déplorer. Elle insiste qu’un partenariat doit être mis en place dans tout projet concernant

la restitution des biens coloniaux. Les auteurs ajoutent également que l'ensemble des collections coloniales doivent être prises en compte. Au vu du texte de loi, certaines sont exclues car ne font pas partie du passé colonial direct de la Belgique.

Pour une portée plus large, il est souligné que cette loi ne doit pas seulement être une façade servant la politique étrangère de la Belgique mais doit traduire une réelle volonté de changement et de réflexion profonde.

Chapitre 2 : L'espace public

L'espace public sera le terrain d'étude principal de la recherche. Cette notion a revêtu, au travers du temps, des représentations multiples. Dans cette partie, il s'agira de les appréhender. Ensuite, d'analyser les lieux de mémoire qui sont des espaces publics particuliers. Et de clôturer en abordant l'état des lieux de la politique publique de la Région Wallonne en matière d'espace public.

Section 1 : Le concept d'espace public

1. L'espace public vu par différents auteurs

L'espace public est intimement lié à la démocratie. Éric DACHEUX (2008, p. 7) met en évidence ce lien comme suit : *« la démocratie, c'est aussi un régime politique particulier marqué par l'instauration d'un espace de médiation entre la société civile et l'état qui favorise, par le débat contradictoire, l'émergence d'une opinion publique. Cet espace qui n'existe pas dans les régimes totalitaires - c'est l'espace public. »*

Il différencie l'espace public par trois représentations. La première renvoie à l'espace physique où se rassemble un public et qui n'est pas un lieu privé. La deuxième allie la norme bâtie sur l'histoire et les normes de la société actuelle. Et enfin, cet espace met en avant un lieu unique qui rassemble différentes réalités.

DACHEUX, E. (2008, p. 19-20) essaie de faire une synthèse des théories de KANT, d'HABERMAS et d'AARENDT qui définissent l'espace public en trois points : un lieu où les citoyens exercent et créent leurs droits ; comme une communauté politique qui rassemblent des individus de communautés différentes ; comme une scène d'apparition du politique.

ROUSSEAU, J-J. (cité par MATOSSIAN, C., 1999, p. 59-60) souligne que les édifices présentés dans l'espace public reflètent l'état d'esprit de la société tant par les choix des matériaux qu'architecturaux.

2. *Espace public, espace collectif*

FLEURY, A. (2002, p. 14-15) met en avant que l'espace public soit constamment repensé. Cela s'explique par ses éléments constitutifs qui sont eux-mêmes en constant rééquilibrage : les rapports de domination et les constructions sociales et culturelles.

L'auteure, FLEURY, A. (2002, p. 271), souligne aussi que les rapports de pouvoir sont entre usagers et institutions. Cela a pour conséquence d'inclure ou d'exclure certains usagers.

En plus des jeux d'acteurs, l'espace public permet une communication (MATOSSIAN, C., 1999, p. 17) qui est à la fois permanente et changeante et qui peut, parfois, même disparaître. Elle fait appel à la fois à l'« *opinion et à l'intellection* » (MATOSSIAN, C., 1999, p. 17). Le deuxième faisant appel à l'action de l'objectivation d'une démarche scientifique contrairement au premier concept.

Dans les années 1990, on voit apparaître un changement dans la définition des espaces publics, ils « *ne se définissent pas par leur statut juridique ou par leurs formes, mais par leurs usages* » et « *on observe par ailleurs conjointement l'essor des politiques publiques et l'émergence des nouveaux usages des centres.* ». (FLEURY, A., 2002, p. 39)

3. *Espace public, terrain de recherche*

FLEURY, A. (2002) présente trois axes de recherche sur l'espace public.

Le premier, « *dans la lignée des travaux d'Erving GOFFMAN (1973), il s'agit d'envisager les espaces publics comme "des espaces communs" où se côtoient des "étrangers mutuels" qui entretiennent entre eux des "sociabilités froides et des liens faibles"* ». (FLEURY, A., 2002, p. 19)

Le deuxième est centré sur le groupe. (FLEURY, A., 2002, p. 19)

Le troisième axe porte sur l'ambiance de l'espace public, en ce compris les aménagements, « *composante de l'unité, les ambiances permettent de caractériser certains espaces et de les approprier, elles apparaissent aussi comme créatrices d'identité.* ». (FLEURY, A., 2002, p. 20)

« *Les espaces publics sont alors appréhendés à la fois comme produit et vecteur de reproduction des normes et des rapports de domination.* ». (FLEURY, A., 2002, p. 40)

« Enfin, en lien avec la présence de l'héritage colonial ou parce qu'il s'agit de régimes autoritaires, ces recherches ont largement contribué à remettre l'accent sur les rapports de pouvoir et à repolitiser l'approche des espaces publics. ». (FLEURY, A., 2002, p. 44)

Section 2 : Lieux de mémoire

Comme le souligne ROUSSEAU (cité par MATOSSIAN, C., 1999, p. 59-60), les édifices présents dans l'espace public traduisent la réalité d'une société à un moment de son histoire.

Ces édifices configurent des lieux de mémoire qui sont *« [...] les fondements de la construction autoritaire d'une différence historique [...] »* (DE BOER, P., 1993, p. 18)

Ce travail a pour objet de se questionner sur les marqueurs coloniaux. CICÉRON (cité par DE BOER, P., 1993, p. 12) explique que la mémoire naturelle peut être améliorée par des images représentées dans des lieux.

Ces lieux existent depuis longtemps, LE GOFF, J. (1993, p. 34) explique que *« [...] cette histoire, la mémoire, le monument produit par excellence de la mémoire, est une prise de position du temps passé, d'un lieu, de l'identité collective. »*,

LE GOFF, J. (1993, p. 42) met une modification sur les effets recherchés par les lieux de mémoire. Ils font partie intégrante, aujourd'hui, de la *« quête de l'identité »*.

Cette modification apporte une nouvelle notion, celle de l'oubli car les réflexions d'aujourd'hui, d'après LE GOFF, J. (1993, p. 39), rendent certains faits de l'histoire, représentés par les lieux de mémoire, insupportables.

NORA, P. (1993, p. 9) souligne que *« c'est le type du rapport au passé et la manière dont le présent l'utilise et le reconstruit ; ce ne sont pas les objets, qui ne sont que des indicateurs et des signes de pistes. »*

Au regard de cette réflexion, cette recherche questionnera le ressenti des citoyens avec les marqueurs coloniaux présents dans l'espace public.

Section 3 : Politique publique en matière d'espace public

MULLER, P. (2013, p. 29) met en évidence que *« Les politiques publiques sont le lieu où les sociétés définissent leur rapport au monde et à elles-mêmes. »*

Cela fait écho aux parties précédentes qui soulignent à la fois le rôle joué par les institutions dans la construction et la modification de l'espace public et le reflet de la société que sont ces lieux.

Cette section a donc pour objectif de prendre connaissance du positionnement du monde politique public actuel sur la décolonisation de l'espace public.

La Région Wallonne, et plus précisément la DGO4, marque un intérêt à développer « *une véritable politique de la ville pour répondre aux défis et enjeux auxquels les villes sont confrontées.* » (Région Wallonne, DGO4)

La Région Wallonne a dans ses compétences la gestion du territoire. C'est dans ce cadre que la Déclaration de politique wallonne 2019 – 2024 (p. 106) reconnaît les villes et les communes comme l'élément démocratique le plus proche du citoyen et lieu de cohésion sociale. Ce qui fait référence aux différents éléments repris dans le concept d'espace public : un lieu par et pour les citoyens.

En effet dans le vade-mecum de la Conférence permanente du développement territorial, cinq axes de travail sont définis : convivialité, sécurité et qualité ; modes d'habités et composition du cadre de vie, pratique de mobilité ; rapport à la nature et l'écologie ; mixité d'activité et attractivité du territoire. Certains font référence à des notions qui jalonnent le concept d'espace public. Un lieu de démocratie implique sécurité, convivialité. L'espace public représente la société par le mode d'habité et le cadre de vie et, enfin, le rassemblement de communautés différentes renvoie à la mixité d'activité.

Parallèlement (p. 114) à cela, le gouvernement accorde une attention particulière à la « *lutte contre le racisme et les discriminations fondées sur les origines.* ». Celle-ci est renforcée par la septième ambition présentée dans le vade-mecum de la Conférence permanente du développement territorial (p. 39) qui porte sur la non-discrimination.

Ces éléments mettent en avant les marqueurs de cette recherche. Toutefois, il n'est pas fait mention explicitement d'une volonté de décolonisation de l'espace public.

Même si cette déclaration aborde également la notion de patrimoine dont la région a également la charge, l'objectif qui y est présenté est la préservation du patrimoine. Les différents éléments qui composent ce dernier « *contribuent au rayonnement de la Wallonie et participent à l'essor des secteurs économiques, culturels, éducatifs et touristiques.* ». (p. 114)

Chapitre 3 : La citoyenneté et le patrimoine

La citoyenneté est une notion complexe dont la question de son renforcement sera mise en parallèle avec les marqueurs coloniaux et les politiques publiques sur le terrain de recherche qu'est l'espace public. Cette partie aura pour fonction d'en présenter les différents aspects et de les mettre en relation avec d'autres notions vues précédemment tels que le rapport à l'autre et celui à l'espace public.

1. *Le concept de citoyenneté*

La naissance de la politique et de la notion de citoyenneté vient de la Grèce antique et de la notion de « Cité-État » (Polis). Ce principe est basé sur la participation des citoyens à la vie de la cité et sur le principe d'égalité même s'il exclut une partie de la population (DE COOREBYTER, V., 2002, p. 11-12)

LE PORS, A. (1999, p. 7) écrit qu'« [...] il n'y a pas de citoyenneté sans finalité, sans valeur. ». D'après LE PORS, A., elle est jalonnée par trois valeurs principales : l'égalité, l'intérêt général et la responsabilité.

La première notion est liée à la notion d'égalité du « contrat social » de ROUSSEAU, J-J. et précise qu'il y a une différence entre égalité réelle et égalité en droit. Celle-ci renvoie à la notion de minorité qui fait référence à la réflexion sur la notion de race abordée précédemment (LE PORS, A., 1999, p.35) mais elle se différencie de l'uniformité (DE COOREBYTER, V., 2002, p. 94).

La deuxième, que LE PORS, A. (1999, p. 11) définit comme « *l'utilité commune* » qui se différencie de la « [...] somme des intérêt particuliers [...] ». (LE PORS, A., 1999, p. 15) DE COORBYTER, V. (2002, p. 64-65) explique que la Belgique n'accorde pas une place prépondérante à cette notion car pour la Belgique, les décisions politiques sont le résultat d'un débat d'opinions divergentes.

Et enfin, « *l'intérêt général et l'égalité implique la liberté, mais celle-ci suppose la responsabilité.* ». (LE PORS, A., 1999, p. 38) Cette troisième notion est intrinsèquement liée à celle d'émancipation (LE PORS, A., 1999, p. 47) et implique une action. « *Il faut agir pour être citoyen* » (BUSY, J-G. et KRAZEM, M., 2017).

2. *Le citoyen versus non-citoyen*

Le citoyen est souvent opposé au non-citoyen qui est celui qui « *ne dispose pas de ses droits civiques [...]* » (LE PORS, A., 1999, p. 55).

Pour LE PORS, A. (1999, p. 67), la citoyenneté rapproche le citoyen et son milieu de vie. En effet, celui-ci « *exerce ses droits et assume ses devoirs d'abord dans son environnement immédiat là où il habite et parfois travaille : sa ville ou son village.* ».

3. *La citoyenneté et la nation*

SCHNAPPER, D. (2000) met en évidence le lien historique entre citoyenneté et nation.

La mise en parallèle de ces deux notions renvoie principalement à son rapport à l'« autre », à l'« étranger » et à l'acceptation de la différence.

En effet, SCHNAPPER, D. (2000, p.231-232) met en question « *la reconnaissance des droits culturels* » à l'intérieur de l'Europe.

Dans sa réflexion, il aborde la question du « *multiculturalisme* » (SCHNAPPER, D., 2000, p. 234-235). Cette notion vue avec le prisme classique impliquerait que la culture dite étrangère est acceptée si elle ne va pas à l'encontre de celle établie dans la nation.

BHABAH, H. (POCHÉ, F., 2021) va plus loin en parlant du cosmopolitisme et en le scindant en deux concepts, le « *cosmopolitisme global* » et le « *cosmopolitisme vernaculaire* ».

Le premier concept renvoie à l'acceptation de l'étranger avec des conditions économiques et d'éducation positive. (POCHÉ, F., 2021, p. 157)

Le deuxième concept a, quant à lui, une vision plus manichéenne avec les « bons migrants » d'un côté et les « mauvais migrants » de l'autre. (POCHÉ, F., 2021, p. 157-158)

Cette dualité et cette acceptation de l'autre renvoient en partie à la réflexion sur l'éducation à la citoyenneté qui a fait l'objet d'une récente réforme. Cela est soutenu par la réflexion de GALICHET (cité par COIGNARD, T. et LERENARD, M., 2022, p.5) qui explique qu'une telle réflexion a lieu quand une communauté se sent en danger.

COIGNARD (2022) met en évidence qu'aujourd'hui, il est essentiel de privilégier l'histoire « universelle », celle de l'humanité pour accroître la conscience cosmopolite. NUSSBAUM la définit comme « *la capacité à penser ses propres choix, ses décisions, ses actions, etc. Comme n'étant pas exclusivement déterminé par les frontières.* » (COIGNARD, T. et LERENARD, M., 2022, p.11)

LE PORS (1999, p. 103-109) souligne, d'ailleurs, que la citoyenneté ne se transmet pas par héritage ; donc la citoyenneté se différencie de la nationalité et se distingue de la nation de naissance, elle ne s'arrête pas aux frontières d'un état.

4. L'identité collective ou le groupe

Tout le monde est conscient qu'il appartient à un groupe mais a tendance à croire qu'il est unique. (CHARAUDEAU, P., 2008)

CHARAUDEAU, P. (2008) met en lumière trois constantes dans le rapport à l'autre : « *c'est toujours l'autre qui cause des maux à la société* », « *cet autre est toujours catégorisé sous une dénomination globale* », « *revendique en même temps un Moi qui s'oppose aux autres* ». (CHARAUDEAU, P., 2008, p. 5)

La construction identitaire du rapport à l'autre est toujours tiraillée entre le besoin d'identification et le besoin de distanciation. CHARAUDEAU, P. (2008) l'illustre par le principe de « l'altérité », « *si l'autre est trop différent de moi, je ne peux pas le considérer comme une référence pouvant servir de comparaison ; si l'autre est trop ressemblant, il se fond en moi, et ne peut plus jouer le rôle d'élément de comparaison avec moi-même.* »

L'appartenance à un groupe est donc essentielle dans le développement du sentiment citoyen. « *Cependant, il faut se rendre à l'évidence, l'identité d'un groupe n'est pas la somme des identités individuelles, pas plus que l'opinion d'un groupe n'est l'addition des opinions individuelles. Ici, 1+1 n'est pas égal à 2 mais forme un nouveau 1 dans lequel les deux précédents disparaissent.* » (CHARAUDEAU, P., 2008, p. 11) CASTILLO, M. (2002, p. 7) insiste sur l'importance du groupe.

Ce que partage le groupe construit un lien social et développe une identité sociale (rôle et place que chacun occupe) et une identité culturelle. Cette dernière est entendue au sens anthropologique et se distingue par des représentations en termes d'espace (la manière dont les individus se représentent le territoire), de temps (l'importance accordée au passé, présent et futur), de corps (place que l'individu occupe dans l'espace social), de relations sociales (comportements dans la société), de lois et institutions et de langues. (CHARAUDEAU, P., 2008)

Les différents groupes rentrent en interaction et entretiennent donc des rapports de force qui impliquent trois types de réaction : le repli sur soi (mise en avant des différences et gomme les ressemblances), la domination (groupe dominant s'impose) ou la mixité (mélange des caractéristiques des deux groupes).

Tandis que POCHÉ, F. (2021, p. 159) identifie quatre attitudes face à la différence de l'autre. Identitaire qui est le « *désir d'évitement de la différence au nom d'une volonté de protection. Elle*

consiste à affirmer la nécessité de résister à l'uniformisation, à l'homogénéisation. » (POCHÉ, F., 2021, p. 159) Craintif qui *« renvoie à la peur de manifester ses idées, ou conviction, face à la différence de l'autre. »* (POCHÉ, F., 2021, p. 159) Mimétique qui *« valorise celle [la différence] de l'autre »*. (POCHÉ, F., 2021, p. 159) Individualiste dans laquelle *« l'individu se contente seulement d'affirmer : chacun fait comme bon lui semble, chacun pense ce qu'il veut. »*. (POCHÉ, F., 2021, p. 159)

5. *La citoyenneté et l'espace public*

Comme explicité longuement dans la partie qui lui est consacrée, l'espace public n'est pas nouveau et a fait l'objet de modifications à travers l'histoire. Il est fait d'interactions entre différents acteurs.

Les citoyens sont au cœur de l'espace public comme le souligne CASTILLO, M. (2002, p. 53) *« [...] l'espace public a pour juge et pour témoin les citoyens eux-mêmes. »*

SCHNAPPER, D. (2000, p.235) souligne l'importance d'un espace public pour tous qui ne met pas en avant *« une identité politique particulière »*.

De plus, au regard de l'évolution de la société actuelle, CASTILLO, M. (2002, p. 54) met en avant l'importance de l'internationalité de l'espace public qui doit permettre à chaque citoyen d'être considéré.

L'espace établit des liens étroits avec la notion de citoyenneté. BURLIN, K. (2003, p. 12) met en exergue une relation privilégiée entre espace public et citoyenneté, elle relève que *« [...] dans son projet urbain, elle est alors susceptible de dépasser ces différences par le politique en mélangeant une communauté de culture, un lieu de mémoire collective, une identité historique et un projet civique. »*

Conclusion intermédiaire

Cette première partie commence par un chapitre sur l'histoire de la colonisation d'hier à aujourd'hui. Les conditions de vie au Congo ne se sont pas améliorées au passage de la possession personnelle du Roi Léopold II (1885) aux colonies belges (1908). La fin de la Seconde Guerre mondiale a été synonyme de changement : annexions du Ruanda-Urundi, apparition de la catégorie des « évolués », création du « Fonds du bien-être indigène » et apparition de la notion de pays « sous-développés ». Le 30 juin 1960, le Congo prend son indépendance. Deux Premiers ministres se succéderont, LUMUMBA et MOBUTU. Les colonies congolaises ont également pris une place dans l'espace public belge dès le début du

20^{ème} siècle. Le but est, essentiellement, la propagande car il fallait rallier autour de la colonisation et justifier de ses bienfaits. Parmi celle-ci, il y a les « Zoos humains » qui évoluent en « Foires des artisans », l'exposition universelle qui a donné lieu à l'édification du Palais de Tervuren, d'abord exposition temporaire puis permanente, renommé en musée du Congo et actuel Africa Museum, ainsi que toutes les infrastructures mises en place aux alentours. L'après-guerre voit naître des édifices de commémoration à la gloire de la colonisation ainsi qu'une nouvelle vague de propagande colonialiste.

Le concept de race est au cœur de la question coloniale. Les recherches scientifiques hiérarchisant les humains justifient les actes posés durant la colonisation. Celles-ci se déclinent en quelques notions clés : le temps social, le phénomène total et la conscience raciale (conscience de la différence) et l'impérialisme (basé sur la soumission). L'anthropologie physique est la seule à pouvoir justifier cette notion. La société coloniale est une société duale qui oppose les hommes et qui provoque la confusion entre faits naturels et culturels. C'est cette dernière conclusion qui explique le racisme systémique encore présent aujourd'hui.

Actuellement, la période coloniale fait débat au sein de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, cette période présente peu les Africains tandis que les colonisateurs sont assimilés à des héros, et l'essentiel du point de vue expliqué l'est sous le prisme du phénomène migratoire. Plusieurs auteurs se rejoignent pour souligner les effets positifs d'un enseignement dépourvu d'idées reçues sur cette période. Cette réflexion a eu lieu également dans une Commission spéciale créée en 2020 dont l'objectif était une réflexion sur le passé colonial. Même si cette commission n'a pas abouti à un accord, elle a notamment donné lieu aux renouvellements des regrets du Roi Philippe au peuple congolais en 2022 et à une loi donnant un accès plus aisé aux archives coloniales. Aujourd'hui, les militants demandent une publication officielle des résultats afin de continuer le travail mené par cette commission. D'autres initiatives en matière de décolonisation peuvent être citées telles que les balades décoloniales qui ont pour objectif une recontextualisation des marqueurs dans l'espace public, la restitution des biens coloniaux, la décolonisation du Musée Royal d'Afrique Centrale de Tervuren se traduisant par une réflexion difficile et toujours en cours. L'inauguration de la nouvelle version du Musée fut immortalisée par sa nouvelle appellation, Africa Museum.

L'espace public est un lieu qui a joué un rôle important dans le phénomène colonial. Cette notion est complexe, elle renvoie à la fois à la notion d'espace physique, de fondement historique, de réalités différentes rassemblées et d'outils de communication. Cet espace est parsemé d'édifices qui reflètent la société et, comme elle, il est constamment en évolution et

soumis au jeu de pouvoir qui inclut ou exclut des citoyens. Le terrain de cette recherche est l'espace public et, dans ce cadre, trois axes peuvent être explorés soit comme un espace commun, soit centré sur le groupe, soit spécifiquement sur les aménagements. Les lieux de mémoire sont des espaces publics configurés par des édifices qui, selon certaines théories, entretiendraient la mémoire naturelle qui, aujourd'hui, est associée à la quête d'identité. Celle-ci fait surgir la notion d'oubli. Car l'histoire coloniale est telle que certains actes sont aujourd'hui inacceptables. L'espace public est régi par une politique publique qui est mise en place par la Région Wallonne. Dans sa politique publique, il n'y a pas de mentions spécifiques d'une volonté de décolonisation de l'espace public. Toutefois, celle-ci rassemble trois notions qui jalonnent ce concept : une politique de la ville, la lutte contre le racisme et la discrimination ainsi que la notion de patrimoine.

L'espace public est en lien direct avec le citoyen. Cette partie se termine, donc, par le concept de citoyenneté. La Grèce antique a vu naître la notion de citoyenneté. Celle-ci présente trois valeurs : l'égalité, l'intérêt général et la responsabilité. Elle a également comme effet de rapprocher le citoyen et son milieu de vie ainsi que les citoyens entre eux. Dans son rapport à l'autre, il veut être unique. Cet autre est toujours la cause des difficultés, il rentre toujours dans une catégorie et les deux s'opposent. Pourtant, l'appartenance à un groupe est importante et cela permet notamment de développer une identité sociale et culturelle. Lorsque ces groupes interagissent, quatre attitudes sont identifiées : identitaire, craintive, mimétique et individualiste. Les citoyens sont des acteurs importants de l'espace public qui doit être pensé pour tous dans une dimension dépassant les frontières du pays. Tout comme dans le rapport à l'étranger mis en évidence dans la comparaison entre citoyenneté et nation. À cela, s'ajoute la notion de multiculturalisme et de cosmopolitisme global ou vernaculaire. Et, enfin, la citoyenneté se distancie de la nationalité et ne se transmet pas par héritage.

REGARDONS AU TRAVERS DE CES LUNETTES

Chapitre 1 : La colonisation

Ce chapitre a pour objectif de mettre en relation les notions vues individuellement dans l'état de l'art afin de construire des notions de base pour cette recherche. La notion de colonisation qui occupe plus spécifiquement cette première mise en relation, le sera, dans un premier temps, avec la notion d'espace public, ensuite avec celle de citoyenneté, du rapport à l'autre et, pour terminer, avec celle de la mémoire.

Section 1 : Colonisation de l'espace public

BALDE, A., lors du colloque du 17 février 2024 à Verviers¹, soulignait que les Belges se sentaient peu concernés par l'aventure coloniale considérant que c'était l'affaire du Roi et que c'est pour cela qu'il a fallu mettre en place une propagande efficace légitimant les actions au Congo. Cette propagande a vu une expansion considérable pendant l'entre-deux-guerres. La légende du Roi bâtisseur aurait alors été mise en avant et perdure encore aujourd'hui dans l'espace public.

Il souligne également qu'en organisant la propagande, la Belgique maîtrise le narratif de l'époque coloniale. Il dit ainsi : « *quatre-cents traces de colonisation : ce n'est pas de l'histoire, ce n'est pas de la mémoire !* ».

KESTELOOT, C., (cité par TRUDDAÏU, J. & al, 2023) questionne par le principe d'historicité les monuments qui jalonnent notre espace public. La société actuelle et ses valeurs rendant plus difficile certains édifices d'hier suite à la remise en question de leurs actions. Elle souligne également que « *ces traces mémorielles sont donc le fruit de choix politiques et culturels parfois portés par la société civile. De son côté, l'histoire en tant que discipline aborde les phénomènes par une analyse critique.* ». (TRUDDAÏU, J. & al, 2023, p. 21) C'est donc différent de « *la dimension mémorielle qui est le résultat du passé choisi* ». (TRUDDAÏU, J. & al, 2023, p. 21)

Section 2 : Construction de la citoyenneté

Précédemment, il a été abordé la notion de citoyenneté de manière générale. Cette section porte sur la construction de cette notion dans un contexte de colonisation. En effet, c'est avant tout cette notion qui affinera la compréhension du sujet qui occupe cette recherche. Les propos

¹ "Contre le racisme, décolonisons l'espace public (à Verviers aussi)", La Belle diversité (organisateur), le 17 février 2024, Colloque.

seront étayés par les conclusions d'une recherche mettant en relation identité des anciens coloniaux et identité nationale belge.

Dans la séquence sur la citoyenneté, les concepts de différents grands auteurs ont été abordés. MILLS, C., (cité par CLETTE-GAKUBA, V., 2003, p. 58) s'éloigne des théories de ces auteurs en introduisant le concept d'« *épistémologie de l'ignorance* » du contrat social existant.

Comme vu précédemment, la citoyenneté se construit par l'influence de plusieurs facteurs et, notamment, par la connaissance de l'histoire personnelle et universelle, par le rapport à l'espace public et par son rapport à l'autre. Dans le contexte de la décolonisation, certains auteurs dont SCHILS, J. (2020), défendent l'idée que la présence des marqueurs de l'histoire dans l'espace public facilitera la réflexion sur l'histoire du pays. Il poursuit en précisant qu'« *il serait plus intéressant de garder ces noms et ces monuments pour les subvertir de leurs fonctions premières : ils resteront là, non pas pour exalter, mais pour dénoncer, donc pour modifier notre imaginaire.* » (SCHILS, J., 2020, p. 19)

Une étude menée par L. LICATA et O. KLEIN (citée par GILLET, F., 2008) souligne la relation étroite entre identité des anciens coloniaux et identité nationale belge ; ainsi cela implique la remise en cause de la Belgique paternaliste, catholique, unitariste et royaliste qui participe à ce processus. Les années 1990 ont aussi été marquées par des événements qui expliquent un certain ébranlement, citons l'arrêt du service militaire obligatoire, le décès du roi Baudouin qui est intrinsèquement lié au Congo et à l'unité belge ou la faillite de la Sabena qui, en plus d'être un emblème national belge, rattachait la Belgique à son passé colonial. (GILLET, F., 2008)

Section 3 : La diversité ou la différence culturelle

La colonisation implique un rapport à la culture différente que ce soit pour les colonisés et les colonisateurs tout autant que pour la population restée en Belgique et confrontée aux marqueurs et aux récits de coloniaux.

Face à la colonisation, l'individu peut adopter deux postures (POCHÉ, F., 2021, p. 160) : la première est la diversité culturelle et la seconde, la différence culturelle.

La diversité culturelle « *se retrouve posée par la société d'accueil ou par la culture.* » (POCHÉ, F., 2021, p. 160)

La différence culturelle est un point entre deux états : la perte d'un statut et l'acceptation d'un nouveau. (POCHÉ, F., 2021, p. 161)

BENJAMIN W. (cité par POCHÉ, F., 2021, p. 161) parle de « *traduction culturelle* » car pour celui-ci, une culture ne peut survivre qu'en interaction avec d'autres.

Section 4 : Colonisation de la mémoire

Cette section abordera la notion de mémoire à travers la notion de Doxa, une attention particulière sera mise sur la mémoire des anciens colonisateurs et un parallèle sera fait entre la posture de ce dernier et celle d'ex-colonisé. Ce mémoire concerne l'ensemble des citoyens donc les anciens coloniaux et leur descendance ainsi que les africains issus des colonies et leur descendance.

1. *L'imaginaire ou la doxa*

Selon SCHILS J. (2020, p. 16), « *l'imaginaire c'est l'ensemble d'images, des représentations, de valeurs qui constituent notre culture à chaque moment de notre histoire et qui habitent ainsi notre mental personnel individuel. Notre imaginaire nous permet de "lire" le monde, de lui donner du sens.* ».

M. SCHILS, J. (entretien du 5 février 2024) définit la doxa comme « *l'opinion courante qui s'impose à tout le monde comme étant évidente.* ».

Des trois siècles de traite négrière, et dans une Europe qui se sent supérieure au reste du monde, les apports en infrastructures, donc visibles, de la colonisation aux peuples colonisés sont les images qui restent dans l'esprit des Belges. Cette imaginaire va donc justifier le paternalisme dont la Belgique a fait, et fait encore preuve, envers le Congo. (SCHILS, J., entretien du 5 février 2024)

2. *La mémoire des anciens coloniaux*

La mémoire des anciens coloniaux sera abordée grâce à la présentation des principaux résultats d'une enquête publiée par la CEGESOMA. Celle-ci a commencé en 2004, a été publiée en 2008 et a fait appel à différents chercheurs de disciplines différentes.

Cette recherche poursuit deux objectifs : le premier est de créer des données pour d'autres recherches ; le deuxième est d'identifier « *le profil sociologique de l'ancien colonial et sur sa mémoire sociale* » (GILLET, F, 2008, p. 83). C'est ce deuxième objectif qui alimentera la réflexion sur la perception historique de l'histoire coloniale sous le prisme des anciens coloniaux.

Les résultats présentés par cette recherche sont très divers, ils seront présentés en deux parties. La première présentera le sentiment des anciens coloniaux par rapport à leur vécu au Congo. Et

la deuxième partie exposera le ressenti des anciens coloniaux par rapport à la Belgique. C'est cette complexité de la mémoire qui permettra d'élaborer des pistes par rapport aux propos de ce mémoire. En effet, les marqueurs coloniaux présents dans l'espace public représentent tant l'histoire vécue dans les colonies que dans leur pays d'origine.

Certains anciens coloniaux montrent une image positive du passé dans les colonies, ils invoquent le respect réciproque entre colonisateurs et colonisés. Ils idéalisent des relations en les justifiant par « *la sincérité de leurs démarches qui visait à élever la population congolaise à leur niveau* ». (GILLET, F, 2008, p. 99). Ils justifient leur pensée en parlant de la situation actuelle difficile au Congo qui est due, d'après eux, à l'absence de la population belge sur le territoire.

D'autres sont nostalgiques de cette époque.

Tandis que d'autres présentent un avis contradictoire aux deux précédents, ils soulignent un côté plus négatif à leur présence sur le territoire ; ils évoquent la soumission à l'autorité, la perte de la culture locale, le paternalisme ou encore l'apartheid.

Les sentiments des anciens coloniaux par rapport à la Belgique sont mitigés mais majoritairement négatifs. Cela implique un sentiment de victimisation. Ils se sentent attaqués par la société, assimilés à des bourreaux, non associés à la décision de l'indépendance, traumatisés par un départ précipité et l'accueil inexistant du gouvernement belge lors de leur retour ou encore le fait que les autorités congolaises n'ont jamais exprimé de regrets par rapport aux préjudices qu'ils ont subi lors de l'indépendance du Congo.

Ce sentiment de victimisation se transforme peu à peu en sentiment d'infidélité. En effet, GEENEN, S., (cité par GILLET, F., 2008) met en avant l'évolution. Il évoque même certains doutes exprimés par les anciens coloniaux sur la légitimité de leur séjour.

Cela met donc en avant que les sentiments face à la mémoire coloniale des anciens coloniaux soient emplis d'éléments positifs pour certains et plus négatifs pour d'autres.

Toutefois, l'enquête souligne le caractère éphémère des résultats d'une telle démarche. Cela peut s'illustrer par les derniers résultats de cette enquête qui montre une évolution dans les sentiments face à cette histoire. Il est donc objectif d'en déduire que cette enquête est le reflet de la pensée des personnes interrogées au moment de l'enquête et ne sera pas immuable. Ce qui est renforcé par « [...] *le caractère mouvant des constructions mémorielles, [...]* » (GILLET, F, 2008, p. 133)

3. Une posture partagée

POCHÉ (2021, p.167) s'appuie sur des théories de LACAN, J. qui établissent un parallèle entre la posture du colonisé et du colonisateur avec celui de la structuration de l'enfant dans sa phase "d'identification primordiale".

Cette théorie met en avant que le colonisateur qui adopte une posture de supériorité le fait principalement par peur de la perdre. « *Au fond, le rapport entre le colonisateur et le colonisé doit être repensé comme une relation dynamique, ouverte.* » (POCHÉ, F., 2021, p. 168)

Chapitre 2 : Politique publique

Ce chapitre propose le même exercice que le précédent, soit la mise en relation de notions vues dans l'état de l'art. La notion de politique sera mise en relation avec la (dé)colonisation, l'espace public ainsi qu'avec la notion de mémoire. Pour terminer, différentes initiatives de décolonisation de l'espace public seront présentées.

Section 1 : Politique publique, (dé)colonisation et espace public

L'espace public, avec ses marqueurs coloniaux, met en avant l'histoire de la colonisation.

Plusieurs avis sont présents parmi les experts et les militants sur la décolonisation de l'espace public. Cependant, ce qui fait principalement débat est la méthode de décolonisation choisie.

BALDE, A. (par TRUDDAÏU, J. & al, 2023, p. 21) pense que décoloniser, « *c'est se débarrasser du colonialisme, tout simplement.* ». Cela se traduit par le retrait de tout marqueur colonial de l'espace public.

Cet avis est controversé ; l'argument avancé est (TRUDDAÏU, J. & al, 2023) une tentative d'annihiler l'histoire pour la refaire.

D'autres (TRUDDAÏU, J. & al, 2023) pensent que le débat permet de mettre en évidence ce passé et l'importance de l'espace public. De plus, le passé ne peut être changé (LANDMETERS, R. et NGONGO, E., 2023, p. 101). Ce constat remet en question l'utilité du retrait au profit d'autres méthodes de décolonisation.

Les acteurs qui permettent une réflexion sur la politique de décolonisation sont également divers. LANDMETERS, R. (TRUDDAÏU, J. & al, 2023) met en évidence le travail des militant(e)s. Les associations d'afrodescendants souhaitent une décolonisation de la Belgique, soit une réflexion sur les conséquences du passé colonial pour les peuples originaires du Congo mais aussi dans l'espace public, culturel et scientifique belge.

Tandis que BHABAH (cité par POCHÉ, F., 2021, p. 163) souligne le rôle des anciens colonisateurs dans ce processus en partageant leur expérience et en remettant en cause les images produites à l'époque coloniale dans notre espace public avec leur réalité.

Section 2 : Politique publique, (dé)colonisation et mémoire

Cette section retrace les différentes étapes de l'évolution des politiques publiques développées envers le Congo et des événements qui l'ont provoquée. Cela est mis en parallèle avec la vision qu'avait la Belgique du Congo.

Valérie ROSOUX (2012, p. 215) parle de refonte du paysage mémoriel et d'une déconstruction de la mémoire dite nationale qui entraîne « *l'élaboration de mémoires communautaires, toujours plus différenciées* ». Dans ce paysage mémoriel, il importe de tenir compte de ce qui est commémoré mais aussi de ce qui est tu (ROSOUX, V., 2012), et ce, en permettant de s'éloigner de la vision manichéenne du vaincu et du vainqueur.

Tout comme la mémoire de la période coloniale évolue avec l'histoire, la politique que la Belgique a développé envers le Congo a, elle aussi, suivi un processus réflexif à travers le temps. Le travail de Valérie ROSOUX (2012) met en avant quatre types d'approches sur le plan politique qui ont jalonné cette réflexion. En effet, suivant les époques, la Belgique n'a pas toujours développé la même politique envers le Congo.

Le premier « *Un génie hardi* » (ROSOUX, V., 2012, p. 216) correspond au fait que, dans la deuxième partie du XXème siècle, la colonisation est considérée comme quelque chose de très positif. La « Belgique » a envie de mettre en avant la grandeur et le prestige de la colonisation. « *En 1959 ; le roi Baudouin décrit le projet colonial de manière emblématique : 'Le but de notre présence sur le continent noir a été défini par Léopold II : ouvrir à la civilisation européenne ces pays attardés, appeler leur population à l'émancipation, à la liberté, au progrès après l'avoir arraché à l'esclavage, aux maladies et à la misère.* » (ROSOUX, V., 2012, p. 217). La Belgique s'attribue même l'indépendance du Congo comme « *un nouveau génie colonial* » (ROSOUX, V., 2012, p. 217)

Le second, « *Une gêne postcoloniale* » (ROSOUX, V., 2012, p. 217) concerne la dissimulation des faits de l'histoire coloniale.

Ensuite, « *Des génuflexions diplomatiques* » (ROSOUX, V., 2012, p. 217) correspondent au fait que, en 1999, le gouvernement VERHOFSTADT et son Ministre des Affaires étrangères, Louis MICHEL, changent d'orientation face au passé colonial de la Belgique. La volonté est

de « *favoriser des relations adultes avec l'Afrique des Grands Lacs* » (ROSOUX, V., 2012, p. 217). La Belgique reconnaît l'apport des colonies dans son développement. Plusieurs commissions, notamment après le génocide au Rwanda, l'assassinat de LUMUMBA, et l'intervention de Louis MICHEL à Durban ont fait entrer la Belgique dans un travail de mémoire. « *Il est temps maintenant de reconnaître ses responsabilités* » (ROSOUX, V., 2012, p.218).

Enfin, « *De fermes injonctions* » (ROSOUX, V., 2012, p. 218) amènent que, en 2004, alors que Karel DE GUCHT est Ministre des Affaires étrangères, les discours sur la colonisation sont exempts de toutes formes de culpabilité. Il souligne que les atrocités qui étaient commises au Congo ont pris fin quand elle est devenue colonie belge. Il ajoute l'investissement économique d'hier et d'aujourd'hui de la Belgique envers le Congo. (ROSOUX, V., 2012, p. 218). Cette attitude marque un retour en arrière dans la vision politique de cette période.

L'intérêt et la vision du passé colonial varient. Ces variations dépendent de plusieurs facteurs. Valérie ROSOUX (2012) en propose quelques-uns.

Le premier facteur de changement est de l'ordre de la politique interne aux deux pays concernés. En effet, la présence d'une nouvelle génération congolaise au pouvoir ainsi que la mort du Président MOBUTU et celle du Roi Baudouin ainsi que le changement de majorité en 1969 où les sociaux chrétiens sont dans l'opposition a permis la mise en place de la commission LUMUMBA. (ROSOUX, V., 2012, p. 219).

Le deuxième facteur est un changement dans le contexte institutionnel belge, la fédéralisation de l'État provoque « *une dispersion mémorielle* » (ROSOUX, V., 2012, p. 219). Il y a également une volonté d'affaiblissement de la monarchie et une montée du nationalisme.

Le troisième facteur porte sur le contexte diplomatique qui se traduit, en partie, par le renforcement des liens avec la République Démocratique du Congo et qui va permettre à la Belgique d'exercer une influence plus importante que sa simple taille géographique.

Enfin, la crise de conscience interne - la question de la morale - que ROSOUX, V. (2012, p. 220) explique en ces termes : « *les différents scandales successifs est un contexte sociologique particulièrement propice à la rétrospection.* » Elle ajoute que le travail de mémoire devient, dans ce cas, une démarche valorisée et valorisante pour le pays. (ROSOUX, V., 2012, p. 220).

Section 3 : Différentes initiatives

Ce chapitre a, jusqu'ici, abordé la politique publique et la (dé)colonisation qui a été mise en relation à la fois avec l'espace public et la mémoire de manière théorique. Dans cette séquence qui clôturera cette partie, des exemples d'initiatives de décolonisation de l'espace public seront présentés et commentés. Le choix de ces initiatives a été opéré afin de présenter la diversité des actions mises en place en cette matière. Il en existe beaucoup d'autres mais l'objet de ce mémoire n'est pas d'en établir une liste exhaustive.

1. Ixelles

En juin 2022, le Bourgmestre d'Ixelles a fait enlever la statue d'Emile STORMS en toute discrétion. Le Bourgmestre a expliqué qu'il ne souhaitait pas exacerber un « *esprit revanchard* » et précisé que « *c'est l'évolution de l'histoire et ce n'est pas l'acte d'un groupe par rapport à d'autres.* ». (TRUDDAÏU, J. & al, 2023).

C. KESTELOOT (*in* TRUDDAÏU, J. & al, 2023) propose deux analyses. D'une part, « *l'aboutissement d'un processus* » et, d'autre part, le goût amer d'un geste qu'elle considère inachevé. Contrairement à la décision prise dans la commune de Gand lors du retrait de la statue de Léopold II.

Dans la justification de la non-médiatisation de ce retrait, le Bourgmestre évite le débat qui a été présenté précédemment au sujet des opinions diverses de l'utilité du retrait des marqueurs coloniaux de l'espace public. La citation choisie fait référence à la théorie qui exprime que l'espace public évolue en fonction de la société. Et donc le retrait est une évolution « *comme une autre* » ne nécessitant pas une cérémonie.

2. Gand²

Le conseil communal de Gand a fait le choix de retirer un buste du Roi Léopold II de l'un de ses parcs suite à l'initiative d'un groupe de travail qui étudie le passé colonial de la ville. Dans le cadre de ce retrait, contrairement à l'initiative précédente, une cérémonie a été organisée rassemblant des afrodescendants militants et des représentants de la société civile.

3. Etterbeek

La commune d'Etterbeek a choisi d'initier, avec ses habitants, un dialogue sur la décolonisation des noms de rue en créant un conseil participatif mixte (citoyens, élus et experts).

² Informations issues de l'article intitulé : Gand retire une statue du roi Léopold II, paru le 30 juin 2020 sur le site du journal Le Soir.

Le Bourgmestre a reçu la demande de retirer le buste de Roger NOLS³, il a commandé une étude et a créé ensuite un groupe de travail. Celui-ci est arrivé à un consensus qui consiste à retourner le buste, mais pas à l'enlever. Cela permet de susciter la curiosité.

KESTELOOT C. participe au conseil participatif en tant qu'experte et exprime que ce travail n'a pas abouti à une modification du nom des rues pour plusieurs raisons. La première est la dimension émotionnelle des habitants, ces derniers « *sont souvent très attachés à leur adresse* » (TRUDDAÏU, J. & al, 2023). L'autre est la vision positive que les participants ont gardé de l'époque coloniale et qu'ils n'avaient nullement « *envie de voir ce discours remis en cause.* » (TRUDDAÏU, J. & al, 2023).

Cette initiative met en lumière l'importance de la mémoire du public qui participe à la réflexion et de la dimension émotionnelle de certains marqueurs coloniaux. Cet exemple est d'autant plus intéressant que cette dimension n'est pas en rapport avec la représentation historique du marqueur faisant l'objet de la réflexion. Le choix de retourner le buste ouvre, quant à lui, le panel des méthodes de décolonisation de l'espace public à d'autres moyens que le retrait.

4. Bruxelles

Bruxelles foisonne d'initiatives décoloniales (débat, conférences, balades, ...), d'initiatives privées (associations de militants principalement) ou d'initiatives publiques. Ce groupe de travail est composé de membres du monde universitaire et associatif chargés de réfléchir sur les marqueurs coloniaux bruxellois. Le rapport de cette commission a été remis en février 2022. (Colloque à Verviers, le 17 février 2024)

Ce rapport a donné lieu à une présentation par SMET P., le secrétaire d'État bruxellois à l'Urbanisme, au gouvernement bruxellois d'un plan d'action en 14 points. Parmi ceux-ci : *un mémorial aux victimes du colonialisme, développement d'un centre d'interprétation de la décolonisation ; un soutien financier aux organisations dédiées à l'éducation à la mémoire et à la sensibilisation au passé colonial, l'exploration de la faisabilité de l'établissement d'un mémorial aux victimes du colonialisme et d'un dépôt de statues glorifiant la colonisation.* (STEFFENS, E., 31 mai 2023, VRT NWS)

Bruxelles est donc en pleine réflexion sur la décolonisation de l'espace public.

Mon choix s'est porté sur une initiative particulière, celle de la création du Square LUMUMBA, à l'entrée du quartier Matonge, inauguré le 30 juin 2018. ROBERT M.-T., lors du colloque de

³ NOLS est un ancien bourgmestre de la ville dont certains agissements ont été jugés racistes.

Verviers du 17 février 2024, considère cette action comme une victoire en demi-teinte. La bataille a été longue pour faire entendre la voix des associations d'afrodescendants par les autorités politiques bruxelloises. L'emplacement qui est attribué au square n'était pas celui qui avait été envisagé car c'est un lieu à l'écart et aux quatre vents, a-t-elle expliqué.

Celle-ci a fait l'objet d'une inauguration officielle. Le projet a pu aboutir à la suite d'un changement de bourgmestre à Bruxelles qui y a vu l'opportunité d'un acte de réconciliation avec la population afrodescendante bruxelloise.

Cette initiative est un exemple qui permet de mettre en avant que la décolonisation de l'espace public ne passe pas toujours par un retrait ou une modification d'un nom de rue ou d'un édifice. Cela peut passer également par l'ajout d'un marqueur montrant une autre histoire, celle de l'indépendance de Congo plutôt que celle des monuments à la gloire de la colonisation africaine.

Un lien se fait avec une réflexion précédemment relatée qui explique qu'il n'est pas possible de changer le passé. Toutefois, la compréhension de l'histoire, des personnages et des actes historiques, évolue et peut modifier ce que la société souhaite porter à l'avant-plan de l'espace public.

5. Verviers

Un colloque a eu lieu le 12 février 2023 à l'initiative d'une ASBL, *La belle diversité*, pour entendre la population sur son désir de décolonisation de l'espace public verviétois et pour commencer une réflexion sur des actions concrètes à mener au sein de la ville.

Les propositions émises par les différents groupes de travail lors de ce colloque furent variées : retourner le buste de Léopold II présent à l'Hôtel de Ville et y ajouter une plaque de contextualisation, renommer temporairement la place Léopold II en place LUMUMBA, créer une fresque commémorative ou ajouter une plaque transparente reprenant les militants pour la cause congolaise sur un mur qui est maintenant dédié à l'honneur des colons (Chic-Chac), retirer des marqueurs coloniaux pour les placer dans un musée où ils pourront être exploités comme matériel pédagogique, changer le nom des rues mais en laissant une trace du changement. Les modifications envisagées doivent se faire avec un événement pour attirer l'attention sur l'acte posé.

La réflexion a été initiée par une ASBL verviétoise. Celle-ci a invité l'ensemble de la population à un colloque suivi d'un débat citoyen. Certains groupes de travail ont remis en question cette

méthode en faisant connaître leurs regrets. Ceux-ci portaient sur le fait que cela n'ait pas été l'initiative de la population congolaise de Verviers ou que celle-ci n'ait pas été consultée au préalable, soit avant d'ouvrir le débat à l'ensemble de la population.

À l'heure d'écrire ces lignes, des moments de réflexion toujours ouverts à tous les citoyens sont mis en place pour discuter des propositions émises lors du colloque évoqué précédemment.

Le choix de cette initiative est tout particulier car dans les exemples relevés précédemment, le processus de réflexion était terminé et l'action déjà posée. Cette initiative a permis de prendre exemple sur un processus toujours en cours. Cela démontre que les actes posés font l'objet d'une discussion par les citoyens, met en avant le ressenti et la mémoire différente de cette histoire mais aussi met en lumière ce que l'on souhaite en faire. Dans le cas de la ville de Verviers, aucun choix de retrait pur et simple n'a émergé. Par contre, l'idée commune à tous est un souhait d'information à la population en contextualisant, en attirant l'attention sur le sujet, en présentant parallèlement à l'hommage aux colons, un hommage aux colonisés, ...

Conclusion intermédiaire

L'espace public a servi de lieu de propagande pour la colonisation. Aujourd'hui, celui-ci est analysé avec la notion d'historicité car la société actuelle, et les idées qu'elle défend, rend difficile la justification et la mise à l'honneur d'actes ou de certains personnages de la période coloniale. La mise en commun de la notion de colonisation et de citoyenneté implique de s'éloigner de la théorie des auteurs présentée dans l'état de l'art au profit de la théorie de l'épistémologie de l'ignorance. Certains auteurs défendent que la présence des marqueurs coloniaux dans l'espace public permette de construire une réflexion sur cette période. Une relation étroite entre anciens coloniaux et identité coloniale est présentée et cette identité subit des désagréments à la suite d'événements de l'histoire. Un parallèle est fait entre colonisés, colonisateurs et populations restées sur le territoire belge dans son rapport à la différence. En effet, deux attitudes sont relevées, soit la diversité soit la différence culturelle. Cette dernière évolue par les échanges entre les personnes. Pour la mise en relation entre la mémoire et la colonisation, plusieurs pistes sont envisagées. Les premières sont l'imaginaire et la doxa. Ensuite, une recherche met en avant la mémoire des anciens coloniaux qui ont des attitudes diverses face à leur histoire. Certains sont positifs ou, au contraire, négatifs face à leur passé tandis que d'autres sont nostalgiques. Par contre, par rapport à la Belgique, ils sont principalement négatifs et passent d'un sentiment de victime à celui d'infidélité. Et, pour finir, un parallèle entre la posture du colonisé et du colonisateur est développé.

Les principaux débats qui animent les politiques publiques de décolonisation sont les méthodes sélectionnées pour arriver à cet objectif. Certains experts pensent que le retrait des édifices est la seule solution pour réparer les dommages subis pendant cette période. Tandis que d'autres craignent que cette option coupe court à tous débats et, pourtant, ces derniers pensent que c'est par ce moment de discussion que la réflexion sur la décolonisation peut être menée à son terme. Les acteurs de ces actions sont multiples : les militants des associations d'afrodescendants ainsi que le rôle des anciens colonisateurs qui, par leur récit, font évoluer ce débat. Pour finir, la politique publique parallèle à la mémoire de cette période a évolué au fil de l'histoire. Quatre périodes sont à distinguer : génie hardi, gène postcolonial, gènes flexions diplomatiques et fermes injonctions qui peuvent s'expliquer par différents événements historiques : modification dans les politiques internes des pays, changement de contexte institutionnel et diplomatique ainsi que crise de conscience interne.

Plusieurs initiatives ont été abordées. À Ixelles, une statue a été retirée discrètement tandis qu'à Gand, une cérémonie a été organisée pour le retrait d'un buste. Un buste a été retourné dans l'Hôtel de Ville d'Etterbeek à la suite d'une réflexion qui avait, pour but initial, de réfléchir sur les noms des rues. Bruxelles a, quant à elle, multiplié les initiatives de décolonisation au travers d'un groupe de travail qui a pour mission d'analyser les marqueurs coloniaux dans l'espace public bruxellois, ce qui a donné lieu à un plan d'action en 14 points présentés devant le gouvernement bruxellois. Parmi ces initiatives, il y a la création du Square LUMUMBA. Et, enfin, la ville de Verviers a organisé un colloque dont le but était de porter la réflexion de décolonisation auprès de la population. Suite aux différentes conférences d'experts, des groupes de travail ont été missionnés afin de produire des propositions de décolonisation pour leur ville.

Un point commun aux initiatives est la participation citoyenne qui met en évidence que l'espace public appartient aux citoyens. Il renforce le lien entre espace public, décolonisation et citoyenneté tout comme ce travail.

LANDMETERS, R., aussi expert dans le conseil participatif en vue d'une réflexion sur la décolonisation de l'espace public à Etterbeek, ajoute : « *Le plus intéressant dans cette participation citoyenne, c'est la prise de conscience de l'espace public qui entoure le domicile des citoyens.* ». (TRUDDAÏU, J. & al, 2023)

TOURNONS-NOUS VERS LA VILLE DE MONS

(Partie Empirie)

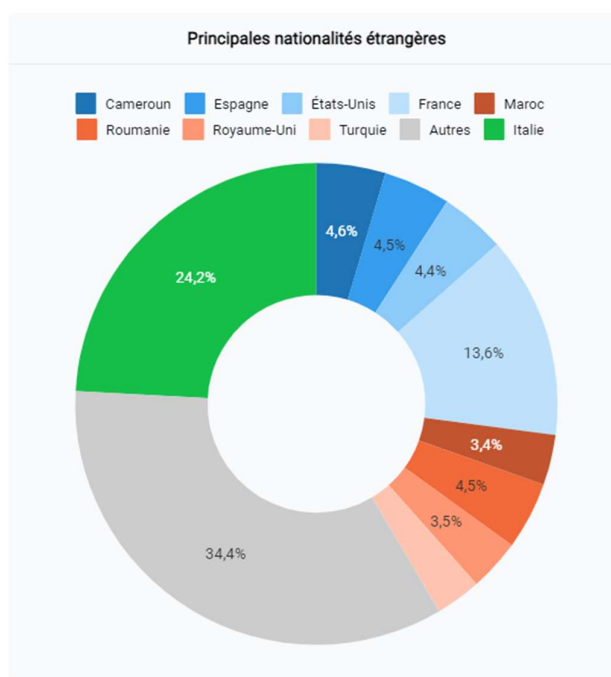
Chapitre 1 : Mons – Terrain de recherche

Lors de l'entretien effectué avec M. ROUSMAN (14 février 2024), il a évoqué ceci au sujet de la rencontre portant sur le Mémorial aux pionniers du Congo : « *Et puis il y avait une fracture complète entre les personnalités afrodescendantes de Mons et ceux qui venaient de Bruxelles.* ». Les différentes lectures ont mis en évidence qu'une décolonisation à Mons, à Bruxelles, à Verviers ou encore en Flandre n'avait pas la même signification et ne s'envisageait pas de la même manière. C'est pourquoi cette première section portera sur la présentation de la Ville de Mons et sera suivie d'une section qui mettra en rapport cette ville avec son passé coloniale.

Section 1 : Mons en chiffres

D'après la « *Fiche communale : Mons* » publiée par Hainaut Développement, la ville a une superficie de 14 756 ha, est composée de 24 communes et compte au 1^{er} janvier 2023, 96 465 habitants. La tranche d'âge de 25 à 49 ans représente 34,2 % de la population.

La proportion d'étrangers est de 17,1 %.



⁴ Figure 1 : Principales nationalités étrangères à Mons

Toujours dans les chiffres présentés sur la « *Fiche communale : Mons* » publiée par Hainaut Développement, « 27 % des habitants de Mons âgés de 18 ans et plus ont un diplôme de

⁴ STATBEL. (2023). Mons. Consulté le 01 mai 2024 sur <https://statbel.fgov.be/fr/commune/mons#dashboard1>

l'enseignement supérieur » (p. 17). Comparée aux chiffres du Hainaut, Mons affiche un taux de diplôme de l'enseignement supérieur nettement plus élevé que les autres villes. Cela peut s'expliquer par la présence de nombreux établissements d'enseignement supérieur soit 10 à Mons et 11 dans l'arrondissement de Mons pour un total de 39 dans le Hainaut (p. 16). Ce qui implique une population estudiantine importante et des personnes qui vivent donc à Mons de manière tout à fait temporaire.

Pour contextualiser, M. ROUSMAN C. (entretien du 14 février 2024), décrit la population afrodescendante montoise comme intégrée à la population. Afin de faciliter la compréhension de son propos, il explique qu'il n'y pas de ghettos comme dans certaines villes où la population de même origine est concentrée dans un quartier. Il ajoute également que c'est une population qui utilise « *des processus administratifs et politiques classiques pour pouvoir atteindre leurs objectifs* » et que les personnes afrodescendantes ont une représentation dans chaque parti politique.

Section 2 : Les marqueurs coloniaux dans la ville de Mons⁵

Mons n'a pas toujours regretté ses marqueurs coloniaux. Pendant plusieurs années, la population montoise a érigé des édifices à la mémoire ou à la gloire de la colonisation belge au Congo. Cette section a pour objectif de présenter, de manière la plus complète, les marqueurs coloniaux présents dans la ville.

Pourtant, la Belgique n'a pas de tradition coloniale. C'est à travers les marqueurs coloniaux qu'elle tentera d'implanter un esprit colonial et une légitimité aux actions menées à cette période. « *Cette mémoire se centrera sur des hommes bien que l'absence des missionnaires dans la mémoire coloniale collective suggère que le grand Mons entretient un souvenir largement laïc, sinon anticlérical.* » (STANARD, M., 2023, p. 115)

La statue de Léopold II, près de l'église Sainte-Elisabeth, a été édifiée en 1958. Ensuite, Mons y ajoutera la rue Léopold II et la rue Jules CORNET. Ce dernier est un célèbre géologue qui a fait de la ville de Mons sa ville adoptive.

⁵ Cette partie est réalisée exclusivement sur base de l'article de Matthew STANARD, « La mémoire coloniale à Mons », réalisé dans le cadre de l'exposition « Identités décoloniales – De l'Afrique à Mons » proposé par le Mons Memorial Museum.

Mais un monument était déjà présent dès 1955, une plaque en hommage aux frères Paul et Florent COLMANT à Jemappes. Florent COLMANT était un lieutenant de la force publique dans l'une des expéditions de Guillaume VAN KERCKHOVEN, « *l'un des hommes les plus brutaux de l'ère léopoldienne au Congo.* » (STANARD, M., 2023, p. 112) Cette plaque démontre que l'impérialisme est vu positivement jusqu'à la fin de la souveraineté belge au Congo.

En 1953, un monument consacré à Jules CORNET est inauguré près de la Faculté Polytechnique de Mons. Ce monument rend hommage tant à la découverte des gisements du Katanga qu'à la tradition minière boraine.

Après la Première Guerre mondiale, il vient une volonté de l'État belge de montrer positivement l'histoire coloniale passée et actuelle.

On inaugurera donc une plaque sur la maison communale de Cuesmes en l'honneur de deux enfants de la ville, Félicien CATTIER, qui était un promoteur connu et qui a eu beaucoup d'influence à l'époque de la colonisation ainsi que Charles LEMAIRE qui a œuvré pour l'accroissement de la colonie belge et qui est le premier chef de l'Université coloniale d'Anvers.

À cela s'ajoutera une plaque en l'honneur de M. CORNET (père).

Il y a également un mémorial à Oscar RICHIR, cofondateur du Cercle Royal congolais de Mons et une plaque dédiée à J-M-E PINGUET à Jemappes et un monument érigé par le Cercle africain borain en souvenir de MALIS. Hyppolite MALIS est considéré comme « *la cheville ouvrière de toute manifestation coloniale de la région de Mons et du Borinage.* » (STANARD, M., 2023, p. 113)

Je terminerai par la plaque aux pionniers coloniaux se trouvant dans le porche de l'Hôtel de Ville qui est, pour moi, à la fois un symbole colonial de la ville de Mons et, aujourd'hui, un symbole de la décolonisation de l'espace public de la ville de Mons. Une séquence de ce travail lui sera consacrée.

Section 3 : Initiatives de décolonisation montoises

Cette séquence reprend quelques initiatives de décolonisation montoises. Celles-ci sont abondantes. J'en ai donc sélectionné quelques-unes et deux initiatives portant sur l'espace public seront développées dans la suite de ce travail.

1. *Balade*

Une balade décoloniale a été organisée à travers la ville de Mons à plusieurs reprises à partir de 2022. STALINS, L. auteur de l'article « *Balades décoloniales : un autre regard sur notre espace public.* » paru dans la revue *Démocratie* a eu l'occasion d'y participer. Celle-ci est organisée par l'association « Village du Monde ». Il explique que ce parcours est à l'initiative d'un montois, J.-P. GRIEZ, historien qui s'intéresse au passé colonial belge et qui s'est intéressé, dans un premier temps, à un monument en l'honneur du commandant LEMAIRE. Le parcours est animé par une montoise également, DUSINGIZE M.-F. C'est une figure emblématique de la lutte pour la décolonisation. Elle est à l'initiative d'une pétition ayant permis de retirer le buste de Léopold II présent au sein de l'Université de Mons.

Cette initiative regroupe plusieurs caractéristiques qui ont été présentées dans les parties précédentes. Elle présente la place des militants dans les initiatives coloniales et le fait que les citoyens s'impliquent pour leur ville, leur quartier. Cette initiative n'implique ni retrait ni ajout de monument mais bien une volonté de faire connaître l'histoire coloniale belge avec le regard que nous en avons aujourd'hui et donc, à la fois favoriser la mémoire de l'histoire et aussi démystifier les croyances face à cette époque en présentant les images que l'espace public véhicule au quotidien.

2. *Expositions et conférences*

De nombreuses expositions ont été organisées à Mons sur le thème de la colonisation et/ou la décolonisation. Comme pour les autres initiatives, il ne m'est pas possible de vous en dresser une liste exhaustive et ce n'est pas l'objet de ce travail. Toutefois, je souhaitais apporter une attention particulière à une exposition intitulée « Identités décoloniales. De l'Afrique à Mons. ».

– Identités décoloniales. De l'Afrique à Mons.

Cette exposition a été organisée par le Mons Memorial Museum et s'est étalée de 2022 à 2023.

Dans un article de l'œuvre écrite pour l'exposition, C. ROUSMAN (2023) en explique les différentes étapes. La réflexion sur cette exposition a commencé à la suite du décès de Georges FLOYD et la création du mouvement Black Lives Matter. Suite à cet événement et à d'autres initiatives décoloniales de la ville de Mons, comme le retrait du buste de Léopold II et la contextualisation du monument aux pionniers, cet élément sera explicité dans une prochaine section. La population pose de plus en plus de questions sur la présence de marqueurs coloniaux au sein de l'espace public montois. En effet, Mons regorge de monuments et ceux à la mémoire coloniale font partie intégrante du paysage montois. Il explique qu'ils ont, en premier lieu, pris

contact avec des « *spécialistes de la mémoire coloniales* » (ROUSMAN, C., 2023, p. 16), tels que la CEGESOMA et l'Université Saint Louis. Il relate l'étonnement de ces experts quant à l'impact que pouvait avoir la question coloniale en dehors de Bruxelles et du musée de Tervuren.

L'équipe du Mons Memorial Museum commence donc par l'organisation d'un colloque international dont le titre est « *Mémoires coloniales. Colonisation/décolonisation* » (ROUSMAN, C., 2023, p. 17). Un des premiers constats est que l'enjeu d'une telle réflexion va au-delà de la question historique mais fait référence à la « *question de la discrimination et du racisme* ». La multitude de revendications différentes est issue de mémoires, elles aussi, différentes sur cette période de l'histoire. Le deuxième constat est la volonté de récolter des témoignages qui seront le cœur de l'exposition. Le public sélectionné est déterminé comme « *personne qui, de près ou de loin, est en lien avec l'Afrique centrale et qui habite la région de Mons.* » (ROUSMAN, C., 2023, p. 19). Des stratégies ont alors été mises en place pour que le panel de témoins soit varié : appel aux associations, aux médias, aux enseignants, ...

Les objets ont également été choisis avec attention et méthode. Ils ne sont pas limités aux collections du musée mais ont fait appel à l'Université de Mons, l'Institut Warocqué, ... Ce qui est atypique dans cette exposition, c'est qu'en plus des objets faisant partie des différentes collections, il a été demandé à chaque témoin d'apporter un objet qui représente son lien avec l'Afrique.

Cette exposition a été découpée en six parties : état indépendant du Congo, période coloniale, émancipation africaine, indépendance, décolonisation, confrontation à l'autre.

Lors d'un entretien avec ROUSMAN C. (entretien 14 février 2024), il a été évoqué le choix de P. WOMBA KONGA comme commissaire de l'exposition. Celui-ci avait été réalisé suite à une réflexion, à la fois sur son art et sur ses origines. Cette légitimité que cette personne avait de par ses origines pouvait faciliter les témoignages. ROUSMAN C. met notamment en avant les références culturelles communes par rapport aux afrodescendants mais il pouvait également servir de modérateur à certains propos.

S'arrêter sur cette exposition permet de faire des liens avec des éléments repris dans les sections précédentes. La réflexion sur le commissaire de l'exposition fait référence à celle partagée lors du colloque à Verviers sur l'importance d'impliquer les afrodescendants dans la question coloniale. Cela donne une autre dimension à cette réflexion, il y a la légitimité ressentie par les

personnes africaines ou d'origine africaine dans cette question mais il y a aussi le partage d'une histoire et d'un cadre de référence commun.

– Autres

La Quinzaine décoloniale en 2024 revient pour sa deuxième édition. La première était consacrée au Zoo humain. Celle-ci a pour thème le propagande à l'époque coloniale.

Le but de cette quinzaine est clairement avoué : « *contribuer à la lutte contre le racisme et sensibiliser le tout public, par des espaces de dialogue et de débat, aux mécanismes de la pensée raciste !* » (DIASMECOM)

Plusieurs conférences sur des thèmes différents ont été principalement organisées par le Pôle Muséal et les Ateliers de la FUCaM.

3. Recherches

Dans le cadre de l'exposition « *Identités décoloniales : De l'Afrique à Mons* » décrite ci-dessus, une recherche auprès des jeunes montois a été menée. L'objectif était de récolter leur avis sur l'avenir de la statue de Léopold II dans l'espace public montois.

Cette étude a interrogé des jeunes montois d'implantations scolaires différentes, ayant un rapport à l'histoire coloniale par des liens familiaux.

À la question de l'avenir des statues de Léopold dans l'espace public, trois tendances se sont dégagées de cette enquête.

La première est le choix du maintien de la statue dans l'espace public. Les deux chercheurs font un parallèle entre cette réponse et la catégorie du public concerné. En effet, les élèves de cette catégorie « *sont les mêmes qui, heureux d'avoir renoué avec leurs grands-parents, ont perdu tout sens critique.* » (DUSINGIZE M.-F., JAMAR, D., 2023, p. 400)

La deuxième est le choix du maintien avec une contextualisation. (DUSINGIZE M.-F., JAMAR, D., 2023, p. 400)

Enfin, les derniers souhaitent les voir au sein d'un musée.

L'idée transversale est celle de la transmission de l'histoire et des réflexions autour de cette époque.

Cela fait écho à la recherche qui a été menée dans le cadre de ce travail.

Section 4 : Politique montoise en matière de gestion de l'espace public : déclaration politique et actions concrètes

Dans cette section, un parallèle sera fait entre la déclaration de politique montoise en matière de gestion de l'espace public et une sélection de deux initiatives politiques concrètes en matière de décolonisation de l'espace public de la ville de Mons. À la suite de recherches et des différents entretiens menés, aucune autre initiative n'a été mise en avant.

1. *Déclaration de politique publique montoise*

Le Programme de législature 2018-2024 de la ville de Mons annonce à la première phrase de son préambule que « *Notre devoir est de continuer à écrire l'histoire de la Ville. Travailler à son développement, protéger son patrimoine et ses traditions, être attentif à l'épanouissement de chacun, voilà le socle de la politique qui sera menée par la nouvelle majorité qui associe socialistes et écologistes.* » (p.1)

Dans les dix-sept points développés dans ce programme, aucun point ne fait mention du sujet propre à ce travail.

2. *Initiatives montoises de décolonisation de l'espace public*

À Mons, le conseil communal a décidé de faire d'une des plaques les plus visibles, car présente dans le porche de l'Hôtel de Ville, un édifice à la mémoire de l'indépendance du Congo ; il y a également été apposé une contextualisation.

Dans le cadre de ce mémoire, un entretien a été mené avec M. ROUSMAN C. (14 février 2024), acteur privilégié et archiviste à la ville de Mons au moment de la réflexion sur l'ajout de ladite plaque. Reprendre ses propos permettra de comprendre l'initiative, la réflexion et les enjeux.

Il précise que tout est parti d'une proposition de motion d'une personnalité politique au collège communale en 2017 pour l'installation d'une plaque commémorative à la gloire de l'indépendance du Congo. Pour cela, le Bourgmestre en place souhaitait faire participer la communauté congolaise montoise. C. ROUSMAN était présent lors de la rencontre qui a eu lieu au mois de novembre 2017 et il explique, avec beaucoup d'émotion, qu'était présent un groupe d'une cinquantaine d'hommes afrodescendants et que les discussions ont été houleuses car les valeurs des uns et des autres étaient différentes. Toutefois, un accord fut trouvé sur le texte. En tant qu'historien et archiviste de la ville, il a insisté auprès du Bourgmestre sur la différenciation entre le message de contextualisation à visée pédagogique et le message politique. En janvier, deux tests ont été soumis à l'approbation des associations de la

communauté congolaise : un pour reconnaître l'indépendance du Congo, l'autre pour le travail de mémoire (ROUSMAN, C., 2023, p. 137). Le 20 octobre 2018, l'inauguration des deux plaques fut organisée avec les associations impliquées dans le projet et les acteurs politiques et la presse.

Une autre initiative, moins connue, qui marque la volonté de la ville de Mons de décoloniser son espace public est la suivante : lors de l'entretien avec ROUSMAN C. (14 février 2024), il relate une réflexion qu'il a eu sur le changement du nom de la rue à la gloire du Commandant LEMAIRE. Le monde politique montois avait refusé car cette démarche était compliquée administrativement et lourde économiquement. Une autre initiative fut donc prise ; une avenue portant le nom de LUMUMBA a vu le jour à Mons le 19 janvier 2023. NDUNGI, P. (21 janvier 2023) relate que cette initiative a eu lieu en présence du bourgmestre et de membres d'associations africaines. Il précise la volonté politique montoise de mettre en place cette action. Et il la présente comme la continuité de la réflexion explicitée ci-dessus.

Voici deux exemples de décolonisation de l'espace public qui ont utilisé deux méthodes différentes, l'une en contextualisant, l'autre en ajoutant un marqueur. Ces actions marquent la volonté politique d'une réflexion et d'une implication de la communauté congolaise dans les démarches même s'il n'y pas souhait de réflexion ou d'autres actions explicitement inscrites dans le programme politique communal montois.

Chapitre 2 : La décolonisation de l'espace public au regard de trois témoins privilégiés

Dans le cadre de ce travail, trois témoins privilégiés ont été interrogés : Mme KAPOMPOLE, M. SCHILS, M. ROUSMAN. Ils se sont exprimés sur différents points qui ont été abordés jusqu'ici. Précédemment, quelques informations échangées lors de ces rencontres ont déjà été partagées car elles portaient sur des points spécifiques. Cette partie propose une présentation de ces experts ainsi qu'une lecture transversale sur des thèmes communs aux différents entretiens. Cela permettra de faire une synthèse de leur pensée avant de commencer la phase de recherche. Leurs avis, réflexions et partages d'expérience ont permis une contextualisation des points de théorie et ont posé des jalons à cette recherche.

Section 1 : Présentation des témoins

Jean SCHILS est le président de la Maison de la Mémoire de Mons qui a pour projet de travailler sur le rapport entre les Hommes et leurs mémoires et le transfert de mémoires de générations en générations (Maison de la Mémoire de Mons). Sur le plan professionnel, il est également historien de formation et a enseigné l'histoire en secondaire au Centre scolaire Saint Stanislas.

Sur le plan personnel, il raconte que ses premiers contacts avec l’Afrique furent pendant son séjour de coopération qu’il a choisi pour remplacer le service militaire. Lors de ce séjour, il rencontra sa femme. Cela fait 40 ans qu’il est marié avec une Camerounaise. (ROUSMAN C., 2023, p. 369) L’entretien a eu lieu le 05 février 2024 dans les locaux de la Maison de la Mémoire de Mons, située dans les ateliers des FUCaM et a duré une heure dix-neuf minutes.

Corentin ROUSMAN est historien et conservateur au Mons Memorial Museum, plus précisément de la collection « Histoire militaire et mémoire ». Lors de l’entretien, il explique que c’est dans le cadre de la partie « mémoire » que la question coloniale s’est posée et, par extension, la réflexion a donné lieu à l’exposition « Identités décoloniales – De l’Afrique à Mons ». Il ajoute également que c’est lui qui s’occupe prioritairement de la mise en contexte des monuments présents dans l’espace public montois. La rencontre a eu lieu le 14 février 2024 dans les locaux du Mons Memorial Museum et a duré quarante-sept minutes.

Joëlle KAPOMPOLE se définit comme une femme politique en transition. Sur sa page internet, elle met en avant son double engagement, députée wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, engagée dans la ville de Mons et, plus précisément, pour les citoyens. Elle est aussi créatrice de « *contenus et projets militants pour une société inclusive sous le pseudo de Colombine noire.* » (KAPOMPOLE) Elle fut également la première sénatrice et députée wallonne noire. L’entretien s’est déroulé le 25 mars 2024 à l’Hôtel Van der Valk de Mons et a duré trente-deux minutes.

Section 2 : Discussion de leurs témoignages

1. Politique de décolonisation

Mme KAPOMPOLE et M. ROUSMAN se rejoignent sur l’importance des initiatives des associations militantes concernant la question de la décolonisation de l’espace public. En effet, ils ne disent pas que le monde politique s’en désintéresse mais que ce n’est pas une priorité. Les initiatives de décolonisation de l’espace public viennent principalement de cette mobilisation citoyenne et, majoritairement, d’afrodescendants. À Mons, cela se confirme à la fois dans la contextualisation du Mémorial des pionniers mais également dans l’exposition qui est le résultat des questions suscitées par le mouvement Black Lives Matter.

Elle va plus loin : l’initiative vient du monde associatif militant mais les projets ne peuvent se concrétiser que s’ils fédèrent à la fois des citoyens non militants mais également des représentants des pouvoirs publics.

La récupération politique est abordée par Mme KAPOMPOLE et M. ROUSMAN. Toutefois, celle-ci est minime mais existe néanmoins. Ce dernier explique que toute voix compte lors des élections. Par conséquent, obtenir le soutien des électeurs afrodescendants, par une initiative de décolonisation de l'espace public qui remplit les ambitions de chacun des acteurs, n'est pas négligeable. Il raconte l'inauguration de l'Avenue LUMUMBA car il ne comprend pas comment le bourgmestre a réussi à inviter toute la communauté afrodescendante de Mons. À travers une remarque de M. ROUSMAN qui met en parallèle deux bourgmestres de Mons en les comparant par leur place sur l'échiquier politique, on peut en déduire que la récupération politique dépend à la fois de l'homme politique qui s'investit dans le projet mais également de son obédience. Il fait également une distinction entre l'intérêt du bourgmestre qui, pour lui, est plus élevé, comparativement à celui du collègue communal sur cette question.

L'entretien avec M. SCHILS ne s'est pas concentré sur ce sujet mais il a brièvement évoqué son avis à propos de la contextualisation du Mémorial des pionniers du Congo ; il pense que le bourgmestre de l'époque n'y portait pas un intérêt particulier.

2. Espace public et décolonisation

M. ROUSMAN s'est exprimé sur l'espace public et a apporté une réflexion sur les différents « types » de monuments composant le paysage montois qui, pour lui, ne doivent pas être traités de la même manière. Dû à sa formation initiale d'historien, il insiste sur le biais de la dualité entre le constat que les traces coloniales n'ont pas lieu d'être dans l'espace public et son amour du patrimoine. En effet, pour lui, les représentations de Léopold II n'ont pas la même signification dans l'espace public montois que, par exemple, le Mémorial des pionniers. Les édifices de Léopold II sont à la gloire du roi et n'ont pas de résonance avec l'histoire montoise. Contrairement au Mémorial, qui est à la mémoire de montois, il ajoute également que les représentations correspondent à celles de l'époque coloniale dont elles sont issues.

Pour lui, l'ancrage dans le paysage et la vie montoise du monument ont leur importance. La question qu'il pose est : si on retire un monument ancré dans l'espace public montois, par quel autre monument sera-t-il remplacé ? Si on ajoute, par exemple, un monument à la gloire des afrodescendants, il ne sera pas « montois ».

Il explique qu'il y a des intérêts ou des visions qui évoluent avec le temps. Cela modifie la vision politique et associative sur les monuments. En effet, il n'y a plus de commémoration à ces traces de l'histoire. Il précise que la dernière a eu lieu en 2015. Dans cette même idée, il pense que chaque génération fera son propre travail sur la décolonisation, tout comme les

historiens qui, suivant les générations, n'appréhendent pas l'histoire et ses traces sous le même angle.

Pour Mme KAPOMPOLE, la question de la décolonisation permet surtout de porter la question coloniale en débats de société (conférences, débats, expositions, ...) et donc d'informer sur ces faits de l'histoire. Informer permet à certaines personnes d'évoluer sur la question de la différence, et à certaines initiatives, d'être mises en place. Elle ajoute à cela, la lutte contre le racisme et le travail sur ces représentations.

3. Le citoyen et la mémoire

M. SCHILS, qui a beaucoup travaillé sur la question de la mémoire coloniale, la développe en plusieurs points. Premièrement, la lecture lénifiante qui adoucit l'histoire réelle et qui va même jusqu'à occulter certaines parties de l'histoire. Il cite, par exemple, la traite négrière. Il passe ensuite au concept de phénomène total. La colonisation d'un peuple se fait sur tous les plans : politique, économique, social et culturel. Il précise qu'il n'est pas possible d'y échapper. Il s'inscrit même dans la construction identitaire des peuples colonisés. Le phénomène de colonisation, et du racisme qui en découle, est un phénomène dual. Il y a les « bons » et les « mauvais » ; les « blancs » et les « noirs », ... Cela est amplifié par la technologie présente qui, en termes d'information, enferme les gens dans leurs propres idées, thèmes recherchés sur internet, par les algorithmes utilisés. Dans la réflexion, vient la notion d'altérité, qui oppose les occidentaux et les autres. Il précise que c'est une clé de la colonisation qui considère l'autre (le non occidental) comme différent. Et comme il est différent, il n'y a pas de règle à respecter dans son rapport avec lui. Il aborde ensuite le racisme qui fait appel à l'émotionnel et, pour le contrer, la personne fait appel à des arguments rationnels. Il termine par le fait que la colonisation a également colonisé le peuple colonisateur et que la migration a changé le rapport à cette histoire. Les peuples colonisés étaient, dès lors, au sein de la société qui les a historiquement colonisés. Ils s'intègrent et posent des questions qui confrontent la représentation qu'ont les colons ou descendants de colons de la réalité vécue par ces peuples.

Mme KAPOMPOLE insiste sur le fait que tous les afrodescendants n'ont pas le même vécu et la même représentation de cette histoire. Ses différentes interactions lui font dire que c'est important de le préciser.

M. ROUSMAN décrit les réactions des visiteurs de l'exposition par catégories successives ; celles-ci peuvent être mises en parallèle à ce qui a été partagé par M. SCHILS, ci-dessus.

Pour les citoyens, il y a eu beaucoup de visiteurs afrodescendants qui n'investissent pas habituellement les espaces culturels et cela peut être mis en parallèle par l'anéantissement de leur culture ainsi que le fait qu'ils ont été traités comme des personnes inférieures pendant la colonisation et qu'ils ont donc intégré cette dimension. Globalement, ils étaient satisfaits. Il cite d'ailleurs une étudiante : « [...] *c'est la première fois que je découvre une exposition où enfin on parle de nous et enfin on parle de ce que nous on a vécu et de ce qu'on vit.* ». (ROUSMAN, 14 février 2024) Ensuite, il y a ceux qui étaient étonnés, ils ne croyaient pas que de telles choses avaient pu avoir lieu et que l'information n'ait pas été donnée, même par le circuit de l'enseignement. Certains ont minimisé tandis que d'autres ont nié ce qu'il s'est passé. Ces deux réactions peuvent être mises en parallèle avec la même notion abordée par M. SCHILS, la lecture lénifiante de l'histoire. En effet, certains faits ont été cachés, voire niés.

4. *Le choix de la méthode de décolonisation de l'espace public*

M. SCHILS pense que la contextualisation est la meilleure manière de décoloniser l'espace public. Il est rejoint dans cette idée par M. ROUSMAN qui apporte quelques nuances en différenciant les monuments car il pense que certains d'entre eux peuvent être retirés simplement de l'espace public montois. Cette distinction a été abordée précédemment. En effet, retirer impliquerait de remplacer, mais par quoi ? Il insiste aussi sur le fait que retirer n'est pas synonyme de destruction mais ces monuments doivent trouver une place dans les musées.

Ce dernier pense que la méthode de décolonisation influence différemment le citoyen, tout en admettant que son avis est orienté dû à sa formation initiale d'historien et d' amoureux du patrimoine. « *Je pense que ça a beaucoup plus d'impact pour la population afrodescendante et la population montoise d'ajouter une rue LUMUMBA que de retirer la rue du Commandant LEMAIRE que personne ne sait qui c'est.* ». (ROUSMAN, 14 février 2024) Il pense aussi que la mobilisation des citoyens dépend de la méthode qui est envisagée. Il exemplifie par la question de la contextualisation du Mémorial. La réunion préparatoire a accueilli majoritairement des personnes d'origine afrodescendante, et M. ROUSMAN est intimement convaincu que, si la question avait été le retrait de ces marqueurs, la population montoise se serait mobilisée.

Mme KAPOMPOLE ne partage pas l'avis de M. ROUSMAN et de M. SCHILS. En effet, pour elle, les traces de la colonisation devraient disparaître simplement de l'espace public car elle pense que, si les marqueurs sont présents, cela implique que la société approuve l'histoire coloniale. Elle nuance ensuite en comprenant que cette question doit faire l'objet d'une décision

intermédiaire. Et donc, elle les rejoint sur la méthode de contextualisation. Elle évoque également le fait de remplacer des marqueurs coloniaux par des représentations de personnes ayant œuvré pour l'indépendance du Congo. Elle voit cela comme des initiatives qui réparent.

5. Les marqueurs de (dé)colonisation de l'espace public montois

Lors des différents entretiens effectués dans le cadre de ce travail, j'ai posé la même question aux trois personnalités connaissant la ville de Mons : « Dans le cadre de ma recherche exploratoire, je dois choisir trois lieux de Mons qui « abritent » ou « abritaient » des marqueurs coloniaux. Si vous étiez à ma place, lesquels choisiriez-vous ? »

Cette question m'a permis de dégager plus que des lieux, elle m'a permis de réfléchir sur la catégorisation de ceux-ci car chaque intervenant m'a exposé un choix personnel.

M. SCHILS a choisi quatre marqueurs dont il propose la catégorisation suivante : économique, politique, population et religieuse.

- ✓ Le monument Jules CORNET parce que cela représente *« l'exaltation d'un pionnier, mais d'un pionnier qui n'est pas... Qui n'a pas vécu en Afrique, mais qui en a découvert les richesses. Donc on se branche, à ce moment-là, sur l'économie, sur le pillage des ressources, si je puis dire, même si lui n'a pas pillé directement. Et sur l'instrumentalisation du personnel scientifique de haut niveau. »*. (SCHILS, J., 5 février 2024)
- ✓ La statue de Léopold II, qui représente le côté politique.
- ✓ La plaque du porche de l'Hôtel de Ville parce que *« Ça c'est le colon de base qui vit dans l'illusion qu'il est un agent de développement, alors qu'en fait c'est un prédateur comme n'importe quel autre. »*. (SCHILS, J., 5 février 2024)
- ✓ La Maison Internationale, située à la rue d'Havré, *« donc là on a éventuellement une approche de ce que fait l'Église. Une approche plus philanthropique, je pense. »*. (SCHILS, J., 5 février 2024)

M. ROUSMAN a choisi également quatre marqueurs. Il les a différenciés par l'autorité à l'initiative ou financière dudit monument.

- ✓ La plaque du porche de l'Hôtel de Ville, demandée par des mouvements de la colonisation.
- ✓ Le monument Jules CORNET à la Polytech, qui a été créé par la Faculté.
- ✓ La statue de Léopold II financée par la province.

- ✓ L'Avenue LUMUMBA qui est à l'initiative du collège communal montois.

Madame Joëlle KAPOMPOLE a choisi trois marqueurs et justifie ses choix à la fois par son histoire personnelle, l'histoire de la personne représentée ou par son emplacement.

- ✓ La plaque du porche de l'Hôtel de Ville parce que c'est un endroit qui l'a marquée et c'est l'objet d'une décision politique de sa majorité.
- ✓ Le monument Jules CORNET à la Polytech, pour la représentation du côté minier et ressource économique.
- ✓ La statue de Léopold II près du gouvernement provincial.

Au-delà de la réflexion du choix des marqueurs pour le terrain de recherche, cette question m'a permis de prendre conscience de l'importance de la représentation du marqueur colonial pour les personnes interrogées. En effet, le même « monument » n'est pas perçu de la même manière.

Chapitre 3 : Empirie

Après avoir écouté ces trois témoins privilégiés et avoir établi un état de littérature susceptible d'objectiver les choix des marqueurs, cette séquence vous présentera les différents lieux sélectionnés. La population ciblée, les hypothèses et la collecte de données seront également abordées. Cela présentera le modèle de recherche et posera l'ensemble des bases permettant d'aborder les résultats de l'enquête.

Section 1 : Marqueurs coloniaux sélectionnés

La recherche portera sur la Statue de Léopold II, le Monument Jules CORNET, le Mémorial des pionniers du Congo et l'Avenue LUMUMBA.

1. Statue de Léopold II

À l'angle de la Rue des Fossés et de la Rue Boulengé de la Hainière, se trouve une statue de bronze qui représente Léopold II, debout, portant un long manteau et un tricorne. Sur le socle où est posé la statue est gravé « Léopold II – Roi des belges ». Celle-ci a été sculptée par GODFROID Raoul en 1957. (CASIER, M., 2018)

Elle est placée près du gouvernement provincial et de la Grand-Place de Mons.

2. Monument Jules CORNET

Au Boulevard Frères Orban, en face des bâtiments de l'UMons, se trouve le monument Jules CORNET, « *au lieu-dit "la porte des Guérites"* ». (CONNAITRE LA WALLONIE)

Ce monument comporte trois colonnes reliées au-dessus par une plaque de béton. Au centre, sur un socle, un buste représente Jules CORNET, sculpté jusqu'à la taille. Sur les piliers de droite et de gauche, des bas-reliefs représentent des scènes dans les colonies. Sur la fiche présentant ce monument sur le site CONNAÎTRE LA WALLONIE, il est précisé qu'« *À l'arrière du pilier central, une plaque en bronze explicite les circonstances et les motivations du monument conçu par l'architecte PEPERMANS : AU PROFESSEUR / JULES CORNET / 1865 – 1929 / FONDATEUR DE LA GÉO- / LOGIE DU CONGO. / L'ASSOCIATION DES INGE- / NIEURS DE LA FACULTE / POLYTECHNIQUE DE MONS.* ». Ensuite, une phrase permet de lire les propres mots de Jules CORNET : « *ON A VU, PAR LES CONSI- / DÉRATIONS QUE NOUS VE- / NONS D'EXPOSER, QUELLE / MASSE ENORME DE MINE- / RAIS DE FER ET DE CUIVRE / DOIT RECELER LE SOL DE / LA PARTIE MERIDIONALE / DU BASSIN DU CONGO* ». / JULES CORNET, ADJOINT A / L'EXPÉDITION BIA-FRANQUI / 1891 -1893 / (EXTRAIT DE SON MEMOIRE / DE 1894, EN CONCLUSION). » (CONNAITRE LA WALLONIE)

Devant le monument, sur la gauche, un encart présente un texte expliquant qui est Jules CORNET et la raison de l'édification de ce monument : « *à la mémoire de Jules CORNET (1865 – 1929), géologue montois qui enseigne à la faculté de Polytechnique de Mons dont l'appellation était, à cette époque, l'École des Mines. Il prospecta au Congo et plus particulièrement au Katanga dont il découvrit les immenses richesses.* » et le texte se termine par préciser les concepteurs, PEPERMANS (architecte) et ELSTROM (sculpteur) ainsi que l'année de réalisation, 1953.

3. *Mémorial des pionniers du Congo*

Cette plaque se situe à l'intérieur du porche de l'Hôtel de Ville de Mons.

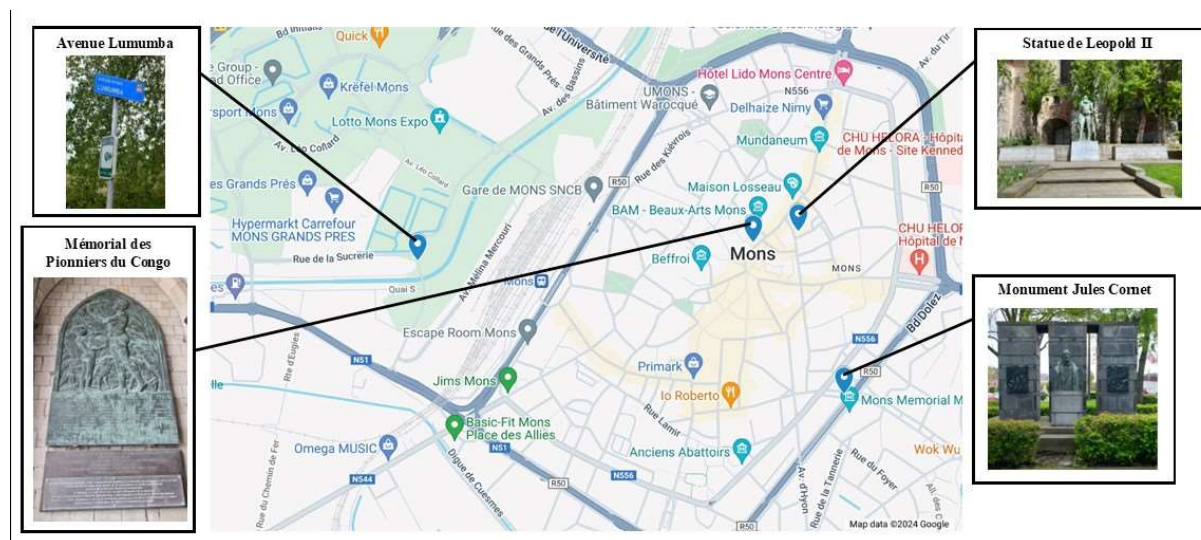
La grande plaque en bronze représente une femme cueillant les fruits du cacaoyer avec un enfant. En dessous de cette représentation, figurent des noms qui sont les pionniers auxquels cette plaque rend hommage. D'autres inscriptions figurent sur cette plaque : « *1875 A NOS PIONNIERS 1930 / LE BRONZE DE CE MÉMORIAL A ÉTÉ OFFERT PAR / LES ENFANTS DES ÉCOLES DE MONS / ERIGÉ PAR DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAL DU 14 OCTOBRE* »

Cette plaque présente également le nom du fondeur, VERBEYST, et du sculpteur, REGNIER.

En plus du monument original, comme expliqué précédemment, les inscriptions ajoutées font suite à la réflexion de la décolonisation de l'espace public montois.

4. Avenue LUMUMBA

Cette avenue est récente, sa réflexion et son officialisation ont fait l'objet d'une explication dans une partie précédente. Elle se situe près du quartier des Grands Prés, entre la Rue de la Sucrerie et l'Avenue Léo COLLARD.



⁶Figure 2 : Carte de Mons présentant les différents lieux de recherche

Cela représente un panel assez complet des différentes représentations et initiatives des marqueurs coloniaux présents dans la ville de Mons. Ce choix mettra en parallèle des marqueurs coloniaux ayant subi ou non des modifications et un marqueur décolonial.

Section 2 : Population ciblée

L'état de l'art montre le lien étroit entre l'histoire et l'espace public par les différents marqueurs qui les jalonnent, ceux de la période coloniale pour ce travail. Ensuite, par les lieux de mémoire, le lien s'est créé entre espace public et mémoire. Le lien entre espace public et citoyen a été démontré dans plusieurs concepts. De plus, la politique publique a un effet direct sur le citoyen car elle est mise en place par des personnes élues suite aux choix électoraux des citoyens. Et le choix de ces représentants politiques a un impact direct sur le citoyen.

Le choix de cibler la population sur les travailleurs et les habitants à proximité des espaces publics repose sur la théorie de LE PORS, A. (1999, p. 67) qui précise que le citoyen exerce ses

⁶ La carte est issue de Google Maps, consulté le 03 mai 2024 sur <https://www.google.com/maps/d/u/0/edit?hl=fr&mid=1IUiEuM3wHQBHUY7AYTMU9u9IInKkDXM&ll=50.45385622526141%2C3.9445373049404786&z=16>

Les photos sont des photos personnelles - Celles-ci ont été réalisées lors de l'enquête car je souhaitais qu'elles représentent ce que les citoyens voient au quotidien.

droits principalement à proximité de son environnement. Il ne distingue pas le lieu d'habitation du lieu de travail.

Le choix de la population se fait en fonction des marqueurs coloniaux sélectionnés. Le questionnaire sera proposé aux habitants et aux travailleurs à proximité de ces lieux.

Section 3 : Le modèle d'analyse

1. *Les hypothèses*

Les hypothèses sont construites sur base de l'état de l'art et des entretiens initiaux menés auprès des experts, acteurs du processus, dans le cadre de ce mémoire. Cette séquence aura pour objectif de présenter les hypothèses ainsi que les éléments qui ont permis de les rédiger.

– Hypothèse 1

Un changement dans l'espace public où se situe un marqueur colonial (autre marqueur, affichage), voire son retrait, renforce le sentiment de citoyenneté des habitants. » (H1)

Cette hypothèse fait référence aux points suivants :

- ✓ La commission spéciale d'enquête explique que la réflexion sur le patrimoine prépare le futur donc toute modification effectuée dans l'espace public en matière de patrimoine (édifice) influencerait la citoyenneté présente et future (Partie I - Chapitre 1 – section 2 – 2. Créer une commission spéciale)
- ✓ Le musée de Tervuren a effectué une décolonisation sans retirer tous les marqueurs coloniaux car l'édifice ne le permettait pas. Les éléments restants ont donc été utilisés afin d'informer sur le passé colonial et ont permis de mettre en relation le passé et le présent. (Partie I - Chapitre 1 – section 2 – 3. Initier des actions particulières)
- ✓ Le concept d'espace public défini par DACHEUX, E. (2008) met en avant le fait que celui-ci est bâti sur l'histoire et crée les normes de la société actuelle. Ainsi, qu'un lieu où les citoyens exercent et créent leur droit. La citation de J.-J. ROUSSEAU par MATOSSIAN, C. (1999) met en avant que les édifices reflètent l'état d'esprit de la société. (Partie I - Chapitre 2 – section 1 – 1. L'espace public par différents auteurs)
- ✓ FLEURY, A. (2002) affirme que l'espace public est le produit et l'émetteur des normes et des rapports de domination. (Partie I - Chapitre 2 – section 1 – 3. Espace public, terrain de recherche)
- ✓ CICERON (cité par DE BOER, 1993) met en avant l'entretien de la mémoire naturelle par les différents édifices tandis que LE GOFF (1993) met en avant la notion d'oubli.

- Et NORA, P. (1993) explique que ce ne sont pas les édifices mais ce que l'on en fait qui traduit le rapport au passé. (Partie I - Chapitre 2 – section 2. Lieu de mémoire)
- ✓ La Région Wallonne reconnaît que l'espace public est proche du citoyen et est un lieu de cohésion sociale. (Partie I - Chapitre 2 – section 3. Politique publique ne matière d'espace public)
 - ✓ SCHNAPPER, D. (2000) explique que l'espace public ne doit pas mettre en avant un groupe identitaire particulier. CASTILLO, M. (2002) ajoute que chaque citoyen doit être considéré dans l'espace public. (Partie I - Chapitre 3 – 5. La citoyenneté et l'espace public)
 - ✓ L'avis de SCHILS, J. (2020) est que le retrait ne permettra plus de parler de cette histoire. (Partie II - Chapitre 1 – Section 2. Construction de la citoyenneté)
 - ✓ BENJAMIN, W. (2021) précise qu'une culture ne peut survivre qu'en interaction avec d'autres. (Partie II - Chapitre 1 – Section 3. Diversité ou la différence culturelle)
 - ✓ La recherche sur la mémoire des anciens coloniaux permet de mettre en avant les différents ressentis face aux marqueurs coloniaux. (Partie II - Chapitre 1 – Section 4 – 2. La mémoire des anciens coloniaux)
 - ✓ Les experts s'expriment sur les différentes méthodes qu'ils privilégieraient pour la décolonisation et justifient leur choix. (Partie II - Chapitre 2 – Section 1. Politique publique, (dé)colonisation et espace public)
 - ✓ Les différentes initiatives permettent de prendre connaissance des différentes méthodes et des différentes conséquences. (Partie II - Chapitre 2 – Section 3. Différentes initiatives)
 - ✓ La recherche portant sur l'avis des jeunes montois sur l'avenir de la statue de Léopold II permet de mettre en parallèle une recherche sur un sujet similaire. (Partie III - Chapitre 1 – Section 3 – 3. Recherches)
 - ✓ Les experts interrogés se sont exprimés sur la méthode qu'ils privilégieraient et ont justifié leur réponse. (Partie III - Chapitre 2 – Section 2 – 4. Choix de la méthode de la décolonisation de l'espace public)

– Hypothèse 2

La connaissance/compréhension du marqueur colonial et ses liens avec la décolonisation agissent sur le renforcement de la citoyenneté. (H2)

Cette hypothèse fait référence aux points suivants :

- ✓ Les édifices représentent la propagande de l'époque coloniale qui est mise à l'épreuve par la connaissance de l'histoire coloniale aujourd'hui. STANARD, M. (2013) parle même de lieu de pèlerinage. (Partie I - Chapitre 1– Section 1 – 2. Le Congo en Belgique)
- ✓ Un parallèle peut être fait avec le sentiment de connexion avec leur histoire qui est évoquée par les afrodescendants lors de la visite de l'Africa Museum et celui que ressent les belges face aux édifices coloniaux. (Partie I - Chapitre 1– Section 1 – 2. Le Congo en Belgique)
- ✓ La manière d'enseigner la période coloniale influence la connaissance du marqueur et les experts qui s'expriment sur le sujet pensent que cela pourrait diminuer le racisme systémique. (Partie I - Chapitre 1– Section 2 –1. Enseigner la période coloniale)
- ✓ Les balades décoloniales évoquées permettent de mettre en avant la connaissance des marqueurs et la propagande qui a été organisée à l'époque coloniale. (Partie I - Chapitre 1– Section 2 – 3. Initier des actions particulières)
- ✓ CICERON (cité par DE BOER, 1993) met en avant l'entretien de la mémoire naturelle par les différents édifices tandis que LE GOFF (1993) met en avant la notion d'oubli. Et NORA, P. explique que ce ne sont pas les édifices mais ce que l'on en fait qui traduit le rapport au passé. (Partie I - Chapitre 2 – section 2. Lieu de mémoire)
- ✓ La Belgique a maîtrisé le narratif de cette période notamment par la construction des édifices et, par extension, la connaissance de cette période. KESTELOOT, C. (cité par TRUDDAÏU, J. & al, 2023) aborde la notion d'historicité qui ne peut se faire que par de nouvelles informations sur cette période. (Partie II - Chapitre 1 – section 1. Colonisation de l'espace public)
- ✓ ROSOUX, V. évoque dans cette partie la refonte du paysage mémoriel (Partie II - Chapitre 2 – section 2. Politique publique, (dé)colonisation et mémoire)
- ✓ La balade décoloniale organisée à Mons met en avant la connaissance des marqueurs coloniaux. (Partie III - Chapitre 1 – section 3 – 1. Balade)
- ✓ Les experts interrogés ont donné leur opinion sur le lien entre espace public et décolonisation (Partie III - Chapitre 2 – section 2 – 2. Espace public et décolonisation)
- ✓ Les experts interrogés ont donné leur opinion sur le lien entre citoyen et mémoire (Partie III - Chapitre 2 – section 2 – 3. Le citoyen et la mémoire)

– Hypothèse 3

La perception de discrimination du marqueur colonial et la mise en place d'une politique de décolonisation agissent sur le renforcement de la citoyenneté. (H3)

Cette hypothèse fait référence aux points suivants :

- ✓ Les édifices représentent la propagande de l'époque coloniale qui est mise à l'épreuve par la connaissance de l'histoire coloniale aujourd'hui. STANARD, M. (2013) parle même de lieu de pèlerinage. (Partie I - Chapitre 1 – Section 1 – 2. Le Congo en Belgique)
- ✓ Le concept de race met en avant la différence de perception basé sur la domination ou non soit la « *conscience raciale* » (L. SHAPIRO cité par AKALA, E., 1965) et l'« *impérialisme* » (AKALA, E., 1965). (Partie I - Chapitre 1 – Section 1 – 3. Le concept de race)
- ✓ Les balades décoloniales mettent en avant les marques de propagande présentes dans l'espace public. (Partie I - Chapitre 1 – Section 2 – 3. Initier des actions particulières)
- ✓ LE GOFF (1993, p. 34) met en avant que les lieux de mémoire soient « *une prise de position du passé* » et, à cela, s'ajoute la notion d'oubli qui peut influencer la perception du marqueur. (Partie I - Chapitre 2 – Section 2. Lieux de mémoire)
- ✓ SCHILS, J. (2020) met en avant l'imaginaire véhiculé par ces édifices. (Partie II - Chapitre 1 – Section 4 – 1. L'imaginaire ou la doxa)
- ✓ La recherche sur la mémoire des anciens coloniaux met en évidence la discrimination que peuvent ressentir ceux-ci face aux réactions de la Belgique. (Partie II - Chapitre 1 – Section 4 – 2. La mémoire des anciens coloniaux)
- ✓ Le cas d'Etterbeek met en évidence des réactions différentes suivant la perception du marqueur. (Partie II - Chapitre 2 – Section 3 – 3. Etterbeek)
- ✓ Les experts se sont exprimés sur le lien entre citoyen et mémoire notamment face à la perception de l'histoire coloniale. (Partie III - Chapitre 2 – Section 2 – 3. Le citoyen et la mémoire)

2. Méthode de collecte des données

Le questionnaire est la méthode sélectionnée afin d'interroger la population identifiée dans les quatre lieux préalablement choisis comme terrain de recherche.

Certaines questions laissent la possibilité aux répondants de répondre librement. Le but recherché est de ne pas induire une réponse dans le chef de la personne interrogée. Malgré cela, des thèmes de réponses seront identifiés afin d'en faciliter l'analyse.

« *L'enquête par questionnaire à perspective sociologique se distingue du simple sondage d'opinion par le fait qu'elle vise la vérification d'hypothèses théoriques et l'examen de*

corrélations que ces hypothèses suggèrent. » (QUIVY, R. et VAN CAMPENHOUDT, L., 2011, p. 167)

Il y a quatre questionnaires, chacun par lieu choisi. Une partie du questionnaire est identique et une partie sera adaptée au marqueur colonial. Les personnes interrogées le seront donc par rapport à un marqueur colonial soit, celui proche de leur lieu de travail, soit, celui proche de leur lieu d'habitation. Les questionnaires sont présentés dans les annexes, numérotées de I à IV. Les questions sont réparties dans différentes catégories, similaires à chaque questionnaire afin d'en faciliter l'analyse.

Figure 3 : Tableau de répartitions des questions par hypothèses

Hypothèses	Descriptif identitaire						Quartier				Espace public				Marqueurs				Politique de décolonisation montoise																	
	Q. 1	Q. 2	Q. 3	Q. 4	Q. 4 a.	Q. 5	Q. 5 a.	Q. 6	Q. 6 a.	Q. 7	Q. 7 a.	Q. 8 (1)	Q. 8 (2)	Q. 9	Q. 9 a.	Q. 10 a.	Q. 10 b.	Q. 10 c.	Q. 10 d.	Q. 10 e.	Q. 11.	Q. 11 b.	Q. 11 a.	Q. 12.	Q. 12 a.	Q. 12 b.	Q. 13.	Q. 13.	Q. 13 a.	Q. 13 a.	Q. 14.	Q. 14 a.	Q. 14 b.	Q. 14 c.	Q. 15 a.	Q. 15 b.
H1	X	X	X	X	X	X	X	X	X												X	X	X	X	X	X					X	X	X	X	X	X
H2	X	X	X	X	X	X	X	X	X												X	X	X	X	X	X					X	X	X	X	X	X
H3	X	X	X	X	X	X	X	X	X												X	X	X	X	X	X	X	X			X	X	X	X	X	X
Perception de la politique de décolonisation	X	X	X	X	X	X	X	X	X																											
Place de la période coloniale	X	X	X	X	X	X	X	X	X																											
Définition de citoyenneté	X	X	X	X	X	X	X	X	X																											

Hypothèses	Décolonisation et politique communale				Politique de décolonisation de la Belgique				Lien entre politique de décolonisation et citoyenneté						
	Q. 16. (L3)	Q. 15. (L1-2-4)	Q. 16. (L1-2-4)	Q. 16 a. (L1-2-4)	Q. 16 b. (L1-2-4)	Q. 17. (L1-2-4)	Q. 18. (L1-2-4)	Q. 19. (L1-2-4)	Q. 20. (L1-2-4)	Q. 21. (L1-2-4)	Q. 21 a. (L1-2-4)	Q. 22. (L1-2-4)	Q. 23. (L1-2-4)	Q. 24. (L1-2-4)	Q. 25. (L1-2-4)
H1										X	X	X	X		
H2										X	X	X	X		
H3										X	X	X	X		
Perception de la politique de décolonisation	X	X	X	X				X	X				X		
Place de la période coloniale		X	X	X	X										
Définition de citoyenneté															X

Légendes du tableau des hypothèses :

L1 : Statue de Léopold II

L3 : Mémorial aux Pionniers du Congo

L 2 : Monument Jules CORNET

L 4 : Avenue LUMUMBA

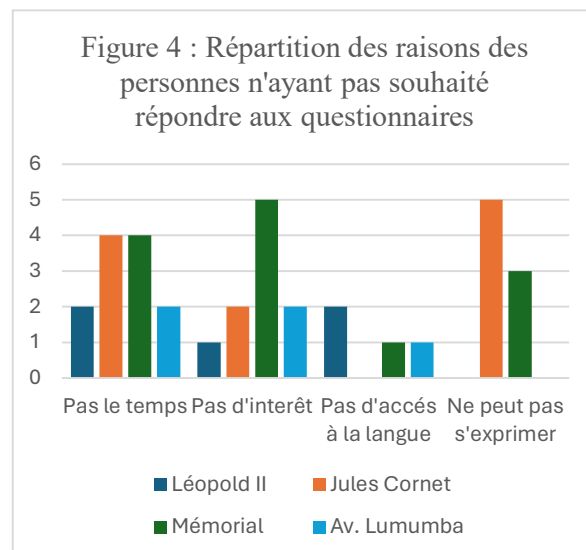
Cette collecte a eu lieu en plusieurs séquences sur le terrain. L'objectif était de cibler des personnes différentes afin de récolter des données plus diversifiées.

Chapitre 4 : Les résultats de l'enquête

Le questionnaire est composé de questions fermées qui sont analysables quantitativement tandis que les questions ouvertes feront l'objet d'une analyse qualitative.

Section 1 : Analyses quantitatives

64 personnes ont été interrogées dans le cadre de cette recherche et, parmi celles-ci, 23 ont accepté de répondre à la totalité du questionnaire, soit 35,9% de répondants.



De manière plus marginale :

- ✓ 1 personne ne connaît pas le marqueur (Av. Lumumba)
- ✓ 2 personnes n'osent pas s'exprimer sur le sujet avec des personnes autour d'elle (1 Jules CORNET et 1 Léopold II)
- ✓ 1 personne n'a pas d'avis (Mémorial)
- ✓ 1 personne en situation de handicap et incapable de répondre (Av. Lumumba)

Les personnes qui ne pouvaient pas s'exprimer sans l'aval de leur responsable ont proposé d'envoyer une demande écrite à ce dernier afin de répondre au nom de l'entreprise. Cela tronquerait les résultats car ce qui est recherché est l'avis des citoyens et non l'avis institutionnalisé d'un responsable ou d'une organisation.

Sur la totalité des non-répondants, le quart n'avait pas le temps et le quart n'a pas d'intérêt pour le sujet.

La répartition des réponses est équilibrée pour les trois premiers marqueurs coloniaux. Concernant, le quatrième, « l'Avenue LUMUMBA », il compte peu de réponses. Cela s'explique par la récente création de ce lieu et le peu d'habitants.

Figure 5 : Répartition des réponses aux questionnaires, par marqueur

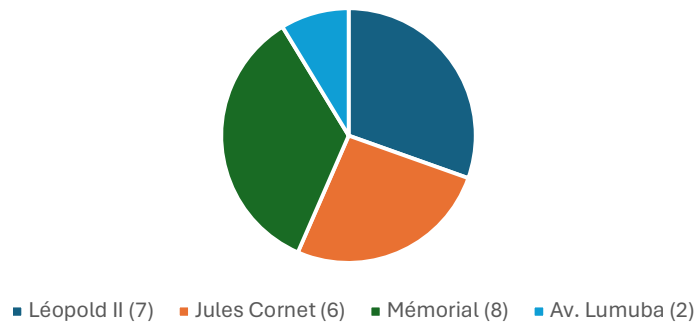


Figure 6 : Répartition des répondants aux questionnaires, par âge

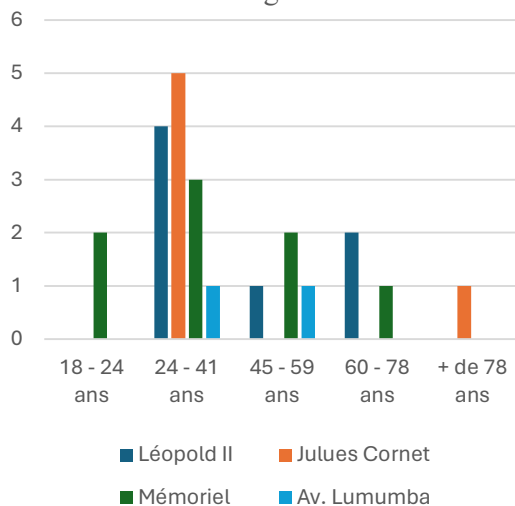


Figure 7 : Répartition des répondants aux questionnaires, par origine ou non commune avec l'Afrique

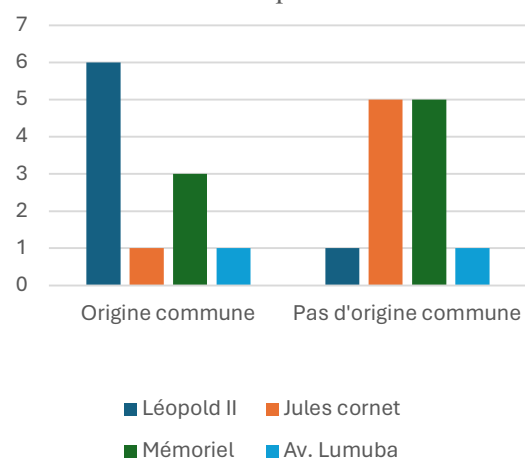


Figure 8 : Répartition habitants/travailleurs à proximité des marqueurs coloniaux et répondants aux questionnaires

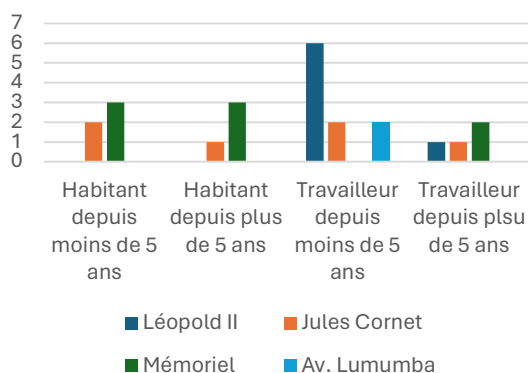
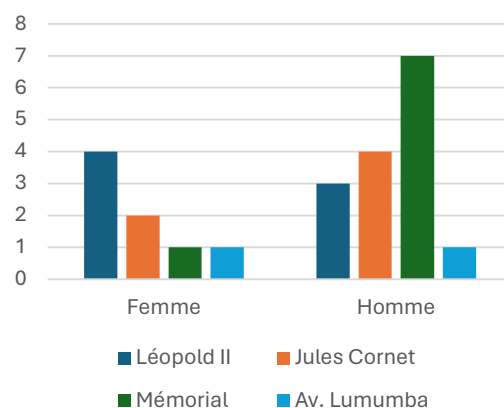


Figure 9 : Répartition des répondants aux questionnaires, par sexe



Ces quatre graphiques ont pour objectif de faire ressortir quelques informations. Une disparité entre les hommes et les femmes soit, au total, 15 hommes pour 8 femmes. Les habitants de Mons sont au nombre de 16 pour 9 travailleurs. Cela s'explique par le fait que, pour certains lieux, il y avait peu de travailleurs, notamment près du marqueur de Léopold II et de l'Avenue LUMUMBA. Il faut ajouter à cela le fait que certains travailleurs ne pouvaient pas s'exprimer. La majorité des répondants ont entre 24 et 41 ans. Il y a une proportion équitable de personnes ayant et n'ayant pas d'origine commune avec l'Afrique. Cette dernière observation permettra d'éviter le biais de cette donnée dans l'appréciation des résultats qualitatifs.

Section 2 : Analyses qualitatives

Après quelques données quantitatives qui posent le cadre de cette recherche, cette section se concentrera sur la discussion des réponses obtenues aux questionnaires, au regard des hypothèses formulées précédemment. Ensuite, un état des lieux sur la connaissance des actions décoloniales montoises et belges, et quelques données supplémentaires produites par l'enquête, seront exposées.

3. *Résultats face aux hypothèses posées*

– Le choix de la méthode de décolonisation de l'espace public

L'hypothèse (H1) qui sera discutée dans un premier temps sera un changement dans l'espace public où se situe un marqueur colonial (autre marqueur, affichage), voire son retrait, qui renforce le sentiment de citoyenneté des habitants.

Cette hypothèse a été traitée dans les questionnaires sur plusieurs niveaux. Premièrement, le renforcement de la citoyenneté de manière générale, ensuite personnelle, et sur les méthodes que la Belgique pourrait employer pour renforcer la citoyenneté.

À la question qui porte sur les actions de décolonisation belge et le renforcement de la citoyenneté belge, 8 personnes ont répondu que « oui », les actions de décolonisation de la Belgique renforcent la citoyenneté belge en général. Ces 8 personnes ont été interrogées près des marqueurs coloniaux n'ayant subi aucune modification (5 à la statue de Léopold II et 3 au Mémorial). Au regard des autres critères, on peut constater que toutes ont un passé commun avec l'Afrique. 6 sont investies dans leur quartier. 2 se considèrent comme belges, les autres sont attachées à leur nationalité d'origine ou revendiquent une double nationalité ou encore une personne s'est considérée comme Européen. Ils pensent que la décolonisation peut aider les

gens, mettre en lumière le passé colonial de la Belgique, déculpabiliser les descendants coloniaux, faire renouer les afrodescendants avec leur passé, diminuer la discrimination en montrant la différence et non la supériorité et, enfin, faire évoluer la société.

Lorsque la question leur est posée au regard de leur citoyenneté personnelle, l'avis est plus mitigé : 5 répondent par l'affirmative, leur citoyenneté est renforcée par les actions de décolonisation tandis que 2 personnes disent que « non », ça ne renforce pas leur citoyenneté.

Concernant l'action que pourrait mettre en place la Belgique, plusieurs pistes sont évoquées par ces répondants : le retrait, la mise en place de lieux de parole pour les personnes ayant subi la colonisation, la participation citoyenne dans ses actions. Plusieurs personnes ont aussi évoqué la rapidité d'action dans la décolonisation plutôt que des conférences.

Par contre, 13 personnes ont répondu que la politique de décolonisation de l'espace public n'avait aucun impact sur la citoyenneté en général (1 à la statue de Léopold, 6 au monument Jules CORNET, 4 au Mémorial et 2 à l'Avenue LUMUMBA). 11 répondants n'ont pas de passé commun avec l'Afrique, 10 se considèrent comme belges. La majorité pense que ça n'a aucune importance, que les gens ne font pas attention aux marqueurs coloniaux dans l'espace public, que ça n'a pas d'impact si la personne n'est pas concernée par l'histoire africaine, qu'il faut connaître l'histoire de la Belgique pour se sentir concerné et 1 personne se considère comme un citoyen passif.

Lorsque la question leur est posée par rapport à leur citoyenneté personnelle, les réponses sont similaires : la majorité ne voit pas de modification dans sa citoyenneté par rapport aux décisions de décolonisation. Une personne soulève que, si les actions étaient plus visibles, elle se sentirait plus impliquée. Cette personne a été interrogée dans le secteur de l'Avenue LUMUMBA.

Au niveau des actions qui pourraient être menées par la Belgique, la majorité répond : « rien » ou « ne sait pas ». Une personne évoque la piste de l'information pour se sentir impliquée et une autre pense qu'il faudrait travailler davantage avec les pays concernés même si elle insiste sur le fait que cela n'est pas la priorité.

Deux personnes sont mitigées et expliquent que cela dépend du citoyen et de son histoire.

Au regard de ces différentes données, on peut en déduire que le citoyen se sent, de manière générale, peu concerné par la question coloniale s'il n'a pas une histoire commune avec l'Afrique et que cela ne dépend pas du changement dans l'espace public par rapport au marqueur colonial présent. Le principal dans la politique publique de décolonisation est, avant

tout, le passage à l'acte avant la méthode choisie. Ils évoquent davantage les bienfaits que la méthode, donc les résultats plus que les moyens mis en œuvre.

– Lien avec la compréhension du marqueur colonial

La deuxième hypothèse (H2) discutée dans ce travail est : la connaissance/compréhension du marqueur colonial et ses liens avec la décolonisation agissent sur le renforcement de la citoyenneté. Elle sera traitée par marqueur car la connaissance des différents marqueurs est inégale.

Léopold II est, dans l'ensemble, bien identifié (5 répondants sur les 7 ont donné une réponse juste et identique). Ils l'associent tous à la royauté belge et 4 personnes l'ont associé soit à la colonisation, soit à la polémique qu'il suscite, soit à une personne affreuse. Les informations proviennent de l'école, de l'histoire personnelle, des amis et de la presse ou des visites décoloniales. Parmi ces 5 répondants, 2 estiment que la décolonisation renforce leur citoyenneté.

Pour le monument Jules CORNET, 2 personnes sur les 6 ont déclaré le connaître. 1 seule a donné la réponse correcte et détaillée. Ces informations provenaient des informations se trouvant à côté de l'œuvre. La seule personne qui a identifié le monument ne pense pas que la décolonisation de l'espace public renforce sa citoyenneté.

Le mémorial des pionniers du Congo est connu par 5 personnes sur les 8 interrogées. Ce qui ressort principalement est que c'est un monument à la gloire de la colonisation. 2 personnes parlent des deux plaques et 1 de la propagande. Elle représente un mauvais souvenir, un rappel de ce qui a été fait au Congo, un lieu où l'on peut apprendre et visiter. 3 personnes connaissent la modification que le marqueur a subi et l'attribuent à l'acte d'ajout, à l'initiative congolaise et pensent que c'est bien car cela ne pouvait pas rester en l'état ou l'attribuent à une décision politique. Sur les 5 personnes qui connaissent ce monument, 2 pensent que la décolonisation de l'espace public renforcera leur citoyenneté. Les 2 personnes qui connaissent la modification du marqueur pensent que la décolonisation de l'espace public renforce leur citoyenneté.

L'Avenue LUMUMBA ne peut pas être analysée dans cette hypothèse car trop peu de données ont été récoltées par rapport à ce marqueur.

Au total, 11 personnes ont reconnu le marqueur et seulement 4 pensent que les actions de décolonisation renforcent la citoyenneté. On peut donc en déduire que la connaissance du marqueur ne renforce pas la citoyenneté dans ce cadre.

De manière générale, peu de personnes connaissent l'histoire ou la signification des différents marqueurs au regard de la question coloniale.

– Lien avec la perception de discrimination du marqueur

L'hypothèse (H3) testée dans cette discussion est : la perception de discrimination du marqueur colonial et la mise en place d'une politique de décolonisation agissent sur le renforcement de la citoyenneté. Les réponses apportées seront analysées en fonction du marqueur.

Pour la statue de Léopold II, 4 personnes pensent que ce monument peut être perçu comme de la discrimination dont 1 qui ne connaissait pas les marqueurs coloniaux préalablement. Les raisons évoquées sont le génocide, le manque de contextualisation, par rapport à ce qu'ils ont entendu dans les médias et par rapport à leur vécu personnel. Parmi ces quatre répondants, aucun ne pense qu'un acte de décolonisation de l'espace public renforcera la citoyenneté.

Pour le monument Jules CORNET, 4 personnes pensent que ce monument n'est pas un sujet de discrimination dont la personne qui mentionnait connaître l'histoire de celui-ci. Les 2 autres personnes n'ont pas d'avis. Aucune personne interrogée autour de ce marqueur ne déclare d'influence entre la décolonisation de l'espace public et la citoyenneté.

Concernant le Mémorial, 4 personnes pensent que ce n'est pas un lieu de discrimination car c'est vieux, que ce n'est pas le but du monument et que les gens passent sans s'y arrêter. 3 personnes pensent que « oui » car cela représente une période de conflit ou par la représentation de la plaque. Parmi ces trois dernières personnes, 1 pense que la décolonisation de l'espace public renforce sa citoyenneté et 2 pensent le contraire.

Au vu des résultats obtenus, il n'est pas possible d'établir un lien entre la perception de discrimination, l'action de la politique de décolonisation et le renforcement de la citoyenneté.

4. *Autres données*

– Perception de la politique de décolonisation

Cette question a été posée sur deux niveaux : montois et belge.

À propos de la politique de décolonisation montoise, parmi les répondants, la majorité ne sait pas ce qui est fait à Mons en matière de décolonisation (9 répondants) et d'autres ont répondu que la ville de Mons ne fait rien dans ce domaine (6 répondants). Seulement deux fois, la modification du Mémorial et l'exposition ont été citées.

À la question sur les actions supplémentaires que la ville de Mons pourrait faire dans ce domaine, 16 personnes sur les 23 ont répondu que Mons pourrait faire plus d'actions. Parmi les diverses propositions, l'enlèvement des statues a été cité le plus de fois (4 répondants), la mise en place d'actions concrètes ainsi que la multiplication des communications à ce sujet se talonnent avec l'implication des publics non afrodescendants. 7 ont répondu que Mons ne pourrait pas faire plus, et principalement, parce que les gens ne savent pas que faire (3 répondants).

Au niveau de la Belgique, la majorité des personnes ne connaît pas les actions de décolonisation mises en place par la Belgique (12 répondants), 4 répondants ont abordé le retrait des statues. De manière plus anecdotique, les visites décoloniales, les excuses ou encore les conférences, les changements de nom des rues, ... ont été abordés (cette liste n'étant pas exhaustive).

– Place de la période coloniale dans l'espace public

Sur les 23 personnes interrogées, 10 pensent que cette période ne prend pas trop de place dans l'espace public. 4 déclarent ne pas y faire attention. 1 personne pense qu'elle prend trop de place. Pour les autres, soit la personne n'en pense rien, soit qu'elle est un peu partout, soit qu'il y en a de moins en moins ou encore qu'elle ne connaisse pas l'histoire. 2 personnes ont répondu autre chose, sans lien avec le sujet.

– La citoyenneté

Les répondants ont dû, en dernier lieu, se positionner sur la question suivante : « C'est quoi être belge pour vous ? »

Les réponses furent variées, celles qui sont revenues le plus souvent sont les suivantes :

En premier lieu, être belge, c'est être accueillant. Ensuite, se talonnent le fait d'être de nationalité belge (souvent associée au lieu de naissance) et le fait d'être non discriminant. La Belgique est également synonyme de mélange de plusieurs pays. Les citoyens se doivent de participer aux activités de leur quartier.

Un thème plus qu'une réponse en soi est revenu à plusieurs reprises, celui de la caricature sous la forme de réponse du type : « les Belges, ce sont les frites, la bière, le chocolat ou une personne qui a une bonne assurance pour ses pneus ».

De manière plus anecdotique, la question de l'accès aux droits, la manière dont le pays est dirigé et la transmission d'histoire ont également été soulignées.

Ceci n'est pas une liste exhaustive des réponses récoltées mais un relevé des plus entendues.

Section 3 : Discussion des résultats

Les résultats mettant en évidence l'implication des afrodescendants dans la décolonisation de l'espace public confirment ce qui est décrit par les initiatives de décolonisation évoquées dans ce travail, ainsi que par les experts. L'apport fait par un intervenant sur la question de la diminution de la discrimination fait référence au questionnaire proposé dans la partie sur la citoyenneté et sur l'acceptation de la différence.

Concernant la méthode de décolonisation choisie, celle-ci va à l'encontre de la réflexion des experts et de la recherche proposée sur les jeunes montois. En effet, ceux-ci privilégient la contextualisation alors que le citoyen choisit spontanément le retrait.

Les résultats montrent une méconnaissance des marqueurs coloniaux dans l'espace public et cela peut s'expliquer par plusieurs points. Le premier est la raison pour laquelle ces monuments ont été édifiés. Ceux-ci avaient, principalement, un objectif de propagande. À l'heure actuelle, il n'y a plus de raison de rallier à la cause des colonies au vu de l'indépendance du Congo. Ensuite, le peu d'informations reçues sur la période coloniale dans l'enseignement et la vision présentée par celle-ci. De plus, la vision lénifiante abordée par l'un des experts interrogés explique également cette méconnaissance. La réflexion sur les lieux de mémoire résonne également sur ces résultats. En effet, ces lieux traduisent la réalité d'une société à un moment donné et entretiennent la mémoire naturelle. Comme la volonté est que cette réalité reste cachée, les édifices de cette période ne résonnent pas de la même manière que d'autres au regard de cette théorie. Par contre, la méconnaissance des édifices peut être l'illustration de la notion d'oubli.

La perception de la discrimination des marqueurs coloniaux répond à la fois aux théories développées dans la méconnaissance des marqueurs et dans le rapport qu'ont les citoyens face à la différence et entre eux. Cette perception fait également appel à la notion de l'imaginaire et de la doxa.

Le fait que la politique publique montoise en matière de décolonisation soit peu connue mais que les personnes interrogées souhaitent qu'il y ait plus d'actions est l'illustration que le citoyen est attentif à son lieu de vie de proximité. Ceci présente donc tout l'intérêt d'interroger les citoyens dans cette thématique, tout comme le biais pris dans l'exposition coloniale de Mons Memorial Museum ainsi que la réflexion d'un expert sur la typologie des monuments : ceux qui sont « montois » et ceux qui ne le sont pas et qui justifie une différence de traitement.

Concernant la citoyenneté, la non-discrimination mise en avant par les répondants renvoie à la notion d'égalité qui jalonne une grande partie de cette notion. Les répondants ayant évoqué la notion de « mélange » répondent à la théorie de la mixité qui est l'un des trois types de réaction dans l'interaction entre deux groupes ainsi qu'à la notion de multiculturalisme. Par contre, ils s'éloignent de la question des droits des citoyens et de l'idée qu'elle ne se transmet pas par l'héritage car ils associent la citoyenneté à la nationalité. Si on fait référence à une question posée dans cette enquête, la nationalité est associée au lieu de naissance et à la famille. Si on tient compte de cette dernière notion, les citoyens considèrent leur citoyenneté en partie comme un héritage.

Conclusion intermédiaire

Une présentation chiffrée de la ville de Mons a ouvert cette partie. Ce qui ressort est que le taux de diplôme de l'enseignement supérieur est élevé et cela peut s'expliquer par le nombre d'universités présentes sur le territoire. Cela implique une population étudiante également élevée. Mons rendra hommage à certains marqueurs coloniaux pendant plusieurs années. Des initiatives décoloniales ont été mises en place à Mons comme des balades, des conférences ainsi que des expositions, ... Une exposition au Mons Memorial Museum intitulée « Identités décoloniales – De l'Afrique à Mons » a été mise en place avec, pour objectif, de donner la parole aux montois ayant une histoire avec l'Afrique. Leurs témoignages ont été le point central de l'exposition. Dans le contexte de cette exposition, une recherche a été menée avec des jeunes montois afin de récolter leur avis sur l'avenir de la statue de Léopold II. Les résultats sont divers. Certains optaient pour le retrait simple, d'autres pour une place dans un musée et d'autres encore, pour la contextualisation. En revanche, dans le Programme de législature 2018 – 2024 de la ville de Mons, aucun point n'explicite clairement une volonté de décoloniser l'espace public. Pourtant des actions concrètes ont déjà été menées. Une contextualisation du Mémorial aux Pionniers du Congo a été réalisée à la suite de la rencontre avec un groupe d'afrodescendants et les autorités publiques. La réalisation de cette action a consisté en l'ajout d'une plaque informative et d'une autre présentant un message politique. La deuxième action a été l'ajout de l'Avenue LUMUMBA qui est le résultat d'une interpellation pour changer le nom à caractère colonial de certaines rues.

Les différents experts interrogés dans le cadre de cette recherche sont en accord sur l'importance des militants et associations dans la mise en place d'actions de décolonisation dans l'espace public. Même s'ils ne nient pas la prise de conscience du politique, ils amènent dans le débat la volonté électoraliste. La notion de mémoire est abordée principalement par un expert

qui apporte les notions d'altérité, de racisme, de phénomène total et de vision lénifiante. Différents concepts sont illustrés dans la description qui est faite des visiteurs de l'exposition organisée à Mons sur l'identité décoloniale. Avec quelques nuances, les experts s'entendent sur la méthode de la contextualisation qui porte le débat sur la scène publique. Même si la catégorisation des lieux est différente, les choix sont relativement similaires.

Quatre marqueurs coloniaux ont été sélectionnés pour cette recherche : la statue de Léopold II, le monument Jules CORNET, le Mémorial des pionniers du Congo et l'Avenue LUMUMBA. La population concerne donc les travailleurs et les résidents à proximité de ces marqueurs. Trois hypothèses seront testées par un questionnaire proposé en administration indirecte. Celles-ci auront pour objectifs d'établir si le changement dans l'espace public, la compréhension ou la connaissance du marqueur colonial ou encore la perception de la discrimination du marqueur au regard de la décolonisation renforcent la citoyenneté.

D'après les résultats, aucune des hypothèses envisagées n'a été confirmée. Suite à l'enquête, aucun lien entre les changements dans l'espace public, la connaissance, la compréhension du marqueur colonial ou encore la perception de discrimination du marqueur en regard de la politique de décolonisation ne renforce la citoyenneté.

Les résultats de l'enquête confirment des notions vues dans les parties précédentes telles que l'implication accrue des afrodescendants dans la question de la décolonisation ainsi que la méconnaissance des marqueurs coloniaux qui font appel à la fois à la raison de l'identification, le souhait d'occulter certaines parties de l'histoire et la théorie de l'oubli. Le peu de perception de discrimination de ces marqueurs renvoie également à des théories similaires, et le souhait d'actions plus abondantes en matière de décolonisation de l'espace public montois, comparé à celle souhaitée pour la Belgique, répond aux théories du citoyen investi près de chez lui.

Les résultats infirment les avis des experts ; le citoyen privilégie le retrait à la contextualisation. La notion de citoyenneté confirme sa place de notion complexe. Les résultats corroborent les théories sur l'égalité et la mixité. En revanche, la distance que prennent les auteurs avec la nationalité et la transmission par l'héritage est infirmée par ces résultats.

CONCLUSION

Le début de ce travail a permis de poser les bases théoriques et d'identifier les liens qui existaient entre les notions principales de cette recherche. La colonisation est la période et le phénomène historique étudiés. Elle s'est révélée être plus complexe qu'un simple fait d'histoire. L'espace public est présenté comme terrain et sujet étudiés. La politique publique a été décortiquée pour identifier les points portant sur l'espace public et la citoyenneté, la notion principalement qui tente à être mesurée par les résultats de l'enquête. Le lien entre ces différentes notions a été établi par deux entrées : la (dé)colonisation et la politique publique. Cette théorie a été appuyée par trois entretiens semi-directifs réalisés avec des experts de la question coloniale : Mme KAPOMPOLE Joëlle, M. ROUSMAN Corentin et M. SCHILS Jean.

La question de recherche pose le cadre de ce travail et permet de donner du sens à la théorie. Celle-ci est : « Quels sont les effets de la politique publique en matière de décolonisation de l'espace public sur la citoyenneté des habitants/travailleurs à proximité des marqueurs coloniaux ? »

Le cadre de cette recherche est la ville de Mons dans laquelle quatre marqueurs coloniaux ont été sélectionnés : la statue de Léopold II, le monument Jules CORNET, le mémorial aux Pionniers du Congo et l'Avenue LUMUMBA.

Pour répondre à cette question, trois hypothèses ont été établies. Suivant ces hypothèses, quatre questionnaires ont été construits, un par marqueur, afin d'interroger le public ciblé par administration indirecte.

La première hypothèse porte sur le lien entre la méthode de décolonisation de l'espace public et la citoyenneté. Elle est formulée comme suit : un changement dans l'espace public où se situe un marqueur colonial (autre marqueur, affichage), voire son retrait, renforce le sentiment de citoyenneté des habitants. Les résultats n'ont montré aucun lien concret entre ces deux facteurs.

La deuxième tente d'établir un lien entre la connaissance du marqueur et la citoyenneté. Elle se présente comme suit : la connaissance/compréhension du marqueur colonial et ses liens avec la décolonisation agissent sur le renforcement de la citoyenneté. Tout comme la première hypothèse, aucun lien n'a pu être établi.

Et enfin, la dernière s'attarde sur la perception de discrimination. Elle se formule comme suit : la perception de discrimination du marqueur colonial et la mise en place d'une politique de

décolonisation agissent sur le renforcement de la citoyenneté. Les résultats obtenus ne montrent aucun lien entre ces deux facteurs.

Toutefois, les résultats obtenus ont permis de mettre en avant la méconnaissance du marqueur colonial et de son histoire par la majorité du public interrogé. Cela peut s'expliquer par des phénomènes théoriques tels que l'« oubli » ou le traitement de cette période de l'histoire. En revanche, les montois souhaitent qu'il y ait davantage d'actions de décolonisation de l'espace public dans leur ville. De plus, les marqueurs coloniaux ne semblent pas prendre trop de place dans l'espace public. Ce sont des constats produits par les résultats obtenus. Même en confrontant la théorie, il n'est pas possible d'expliquer ce phénomène. La seule piste est que les citoyens accordent une importance particulière à leur environnement proche.

Un autre constat implique que les citoyens n'associent pas décolonisation et citoyenneté. La majorité des personnes interrogées déclare que cela n'a aucune influence.

La dernière donnée qui a pu être extraite de cette enquête est la définition de la citoyenneté belge pour les personnes interrogées. La majorité l'associe à la nationalité et l'importance de l'accueil. Le premier concept est en contradiction avec la plupart des théories sur le sujet tandis que le deuxième englobe toute cette relation à l'autre et à l'acceptation de la différence.

Cette recherche a été menée à son terme. Toutefois, elle présente des limites.

Premièrement, par le nombre de répondants aux questionnaires. Une plus grande quantité de données provenant de l'enquête aurait permis de produire des résultats plus probants. Comme déjà évoqué, ceci représente une photographie figée de l'avis des citoyens montois à un moment précis.

Par le terrain, l'enquête porte sur une ville. Introduire en comparaison les résultats de la même enquête sur plusieurs villes permettrait d'éliminer le facteur « montois » et pourrait généraliser les conclusions.

Ou encore par la méthode de recherche qui aurait pu être améliorée. La question de la citoyenneté reste une notion très complexe. Une enquête préalable permettant de définir ce qu'est la citoyenneté pour les montois aurait peut-être permis de dégager des indicateurs et, à la suite de cela, préciser les questions. En effet, plusieurs données du questionnaire n'ont pu être mises en relation entre elles.

Par la taille du questionnaire, des données récoltées dans cette enquête n'ont pas été exploitées par manque de précision, comme la question de l'enseignement qui aurait pu être à approfondir

dans le questionnaire afin de pouvoir poser la question du lien existant avec le renforcement de la citoyenneté.

Et, pour finir, bien que ce soit plus une perspective qu'une limite : rencontrer les différents acteurs politiques, parties prenantes des projets de décolonisation de l'espace public afin d'interroger l'objectif de la mise en place de ce type de politique publique afin de les comparer aux effets sur le citoyen. Ceci aurait pu être une approche différente de ce travail.

Je suis intimement convaincue que la réflexion sur le passé colonial mérite que des chercheurs interrogent les souhaits des citoyens afin d'informer les personnalités politiques pour qu'elles puissent prendre une décision en mettant en parallèle les résultats des groupes de travail et les souhaits des citoyens. Comme laisse à penser les résultats de l'enquête, les citoyens ont besoin d'actions et moins de discours. Je terminerai par citer SHEPERD (Conseil des droits de l'Homme – 2022) qui souligne que « *le monde postcolonial a conservé des formes de colonialisme qui s'expriment par la manipulation, l'exploitation, l'expropriation culturelle et les inégalités même si le colonialisme en tant que phénomène politique appartient au passé.* ».

BIBLIOGRAPHIE

- Africa Museum. Biographie de STORMS Émile. Consulté le 01 mai 2024 sur <https://archives.africamuseum.be/agents/people/19>
- Africa Museum. Le zoo humain de Tervuren (1897). Consulté le 09 avril 2024 sur https://www.africamuseum.be/fr/discover/history_articles/the_human_zoo_of_tervuren_1897
- AKALA, E. (1965). Colonisation, décolonisation et préjugés raciaux en Afrique Noire. *Présence Africaine*, N° LIV (2), 54-74. <https://doi.org/10.3917/presa.054.0054>
- BECQUET, V. (2018). Comprendre l'instrumentation des questions de citoyenneté dans les politiques d'éducation et de jeunesse : une typologie des dispositifs d'action publique. *Lien social et Politiques* (N°80), pp. 15–33. <https://doi.org/10.7202/1044107ar>
- Belga (2020, 30 juin). Gand retire une statue du Roi Léopold II. *Le Soir*. <https://www.lesoir.be/310570/article/2020-06-30/gand-retire-une-statue-du-roi-leopold-ii>
- Belga (2021, 27 octobre). Les experts ont rendu leur rapport à la Commission spéciale sur le passé colonial belge. RTBF. <https://www.rtf.be/article/les-experts-ont-rendu-leur-rapport-a-la-commission-speciale-sur-le-passe-colonial-belge-10868528>
- Belga (2022, 28 janvier). Le gouvernement a fixé un cadre pour la restitution de biens liés au passé colonial. VRT NWS. <https://www.vrt.be/vrtnws/fr/2022/01/28/le-gouvernement-a-fixe-un-cadre-pour-la-restitution-de-biens-lie/>
- BERNARDINO, M. (2023). Décoloniser l'héritage familial. In Mons Memorial Museum (Ed.), *Identités décoloniales : De l'Afrique à Mons* (pp. 391-401). Mons : Pôle Muséal.
- BIER, B. (2014). Construire ensemble une citoyenneté politique. *Cahiers de l'action*, 2014/2 (N°42), pages 79-85. <https://www.cairn.info/revue-cahiers-de-l-action-2014-2.htm>
- BOZEC, G. (2018). La formation du citoyen à l'école : individualisation et dépolitisation de la citoyenneté. *Lien social et Politiques* (N° 80), pp. 69 - 88. <https://doi.org/10.7202/1044110ar>
- BURLIN, K. (2003). *Citoyen-citadin : citoyenneté politique et citoyenneté sociale*. Paris : L'Harmattan.
- BUSY, J-G. KRAZEM, M. (2017). D'"autonomie" à "citoyenneté" : Le lexique comme indicateur de l'évolution de l'éducation. *Revue des linguistes de l'université de Paris X Nanterre* (N°74/2017), pp 97-114. <https://journals.openedition.org/linx/1723>

- Carte blanche (2022, 09 juin). Carte blanche : la nouvelle loi sur la restitution, point final ou ouverture ? RTBF. <https://www.rtbef.be/article/carte-blanche-la-nouvelle-loi-sur-la-restitution-point-final-ou-ouverture-11009062>
- CASIER, M. (2018). Monument au roi Léopold II – Mons. Consulté le 03 mai 2024 sur <https://be-monumen.be/patrimoine-belge/monument-au-roi-leopold-ii-mons/>
- CASIER, M. (2019). Mémorial des pionniers du Congo - Mons. Consulté le 03 mai 2024 sur <https://be-monumen.be/patrimoine-belge/memorial-des-pionniers-du-congo-mons/>
- CASTILLO, M. (2002). La citoyenneté en question. Paris : Ellipses.
- CHARAUDEAU, P. (2008). Petit traité de politique à l'usage du citoyen. Paris : Vuibert. 1-28 pp.
- CLETTE-GAKUBA, V. (2003). Pistes pour une sociologie noire. In LEWIS, N. (Ed.) Traces et tensions en terrain colonial : Bruxelles et la colonisation belge du Congo (pp. 52-59). Aix-en-Provence : Shed publishing.
- COIGNARD, T., LERENARD, M. L'éducation à la citoyenneté hier et aujourd'hui. Lumières, 2022 (N° 39), pp. 5-14. <https://www.cairn.info/revue-lumieres-2022-1-page-5.htm>
- Collectif de signataires (2024, 30 janvier). L'appel de plus de 200 personnalités pour la publication du rapport de décolonisation. Le Soir. <https://www.lesoir.be/564645/article/2024-01-30/lappel-de-plus-de-200-personnalites-pour-la-publication-du-rapport>
- Colloque international : Mémoires coloniales. Consulté le 01 mai 2024 sur <https://web.umons.ac.be/fr/evenements/colloque-international-memoires-coloniales-2/>
- Conférence Permanente du Développement Territorial. (2019) Aménager les espaces publics wallons. Eléments constitutifs d'un vade-mecum. https://cpdt.wallonie.be/wp-content/uploads/2023/03/Guide_AmenagerLesEspacesPublicsWallons.pdf
- Connaître la Wallonie. Monument Jules CORNET. Consulté le 03 mai 2024 sur <https://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/culture-et-patrimoine/patrimoine/monument-jules-cornet>
- Conseil des droits de l'homme. (2022, 28 septembre). S'attaquer aux héritages du colonialisme peut permettre de surmonter les inégalités au sein des États et entre eux et de relever les défis du développement durable, affirme la Haute-Commissaire aux droits de l'homme par intérim [communiqué de presses]. Récupéré sur <https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2022/09/acting-high-commissioner-addressing-legacies-colonialism-can-contribute>

- DACHEUX, E. (2008). L'espace public. Paris : CNRS Editions.
- DAYEZ-BURGEAN, P. (2011) Un musée subliminal : le musée africain de Tervuren. *Hermes*, 2011/3 (N°61). (pp. 154 – 155) <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2011-3-page-154.htm>
- DE COOREBYTER, V. (2002). La citoyenneté. Dossier du CRISP, 12/2002 (56), 144 p.
- Déclaration de la politique wallonne 2019-2024. https://www.wallonie.be/sites/default/files/2019-09/declaration_politique_regionale_2019-2024.pdf
- DELPÉRIÉE, F. (1998). La démarche citoyenne. Bruxelles : Labor.
- DEN BOER, P. (1993). Lieux de mémoire et identité de l'Europe. In DEN BOER, P., FRIJHOFF, W., THEODORUS M. (Ed.), *Lieux de Mémoire et identités nationales* (pp. 11-29). Amsterdam : Amsterdam University Press.
- DUSINGIZE M-F., JAMAR, D. (2023). Analyse sociologique des témoignages. In Mons Memorial Museum (Ed.), *Identités décoloniales : De l'Afrique à Mons* (pp. 435-483). Mons : Pôle Muséal.
- FLEURY, A. (2002). Les espaces publics urbains : penser, enquêter, fabriquer. Tours : Presses universitaires François-Rabelais.
- FRANÇOIS, A. (2012, 27 octobre). Le rapport d'experts pour la commission Congo est terminé : "Un guide pour traiter le passé colonial de la Belgique". VRT NWS. https://www.vrt.be/vrtnws/fr/2021/10/27/le-rapport-d_experts-pour-la-commission-congo-est-terme-un/
- GILLET, F., "Congo rêvé ? Congo détruit... Les anciens coloniaux belges aux prises avec une société en repentir. Enquête sur la face émergée d'une mémoire", in *Cahiers d'Histoire du Temps Présent*, n° 19, 2008, pp. 79-133. https://www.cegesoma.be/docs/media/chtp_beg/chtp_19/003_Gillet.pdf
- Hainaut développement. DURY, S. (ed.resp.). (2023) Fiche communale : Mons. Consulté le 01 mai 2024 sur <https://www.hainaut-developpement.be/documents/hainautstat/Mons.pdf>
- HERMET, G., BADIE, B., BIRNBAUM, P., BRAUD, P. (2015). Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques (8ème édition). Paris : Armand Colin
- KAPOMPOLE, J. Femme politique en transition. Consulté le 05 mai 2024 sur <https://kapompole.be/>

- La carte de Mons. Consulté le 03 mai 2024 sur <https://www.google.com/maps/d/u/0/edit?hl=fr&mid=1IUitEuM3wHQUY7AYTMU9u9IInKkDXM&ll=50.45385622526141%2C3.9445373049404786&z=16>
- La Première - RTBF (2018, 07 décembre). La décolonisation du Musée de Tervuren. La Première - RTBF. <https://www.rtbf.be/article/la-decolonisation-du-musee-de-tervuren-10091955>
- LANDMETERS, R., NGONGO, E. (2023). De la colonisation à aujourd'hui, histoire entre l'Afrique centrale et la Belgique. In Mons Memorial Museum (Ed.), Identités décoloniales : De l'Afrique à Mons (pp. 63-107). Mons : Pôle Muséal.
- LAURO, A., LANDMETERS, R. Manger colonial ou végétal ? Les (vrais) enjeux de l'histoire de la colonisation. In Éduquer. Tribune laïque 11/2017 (N° 133). (pp. 15-19) <http://hdl.handle.net/2078/188768>
- LE GOFF, J. (1993). Passé et présent de la mémoire. In DEN BOER, P., FRIJHOFF, W., THEODORUS M. (Ed.), Lieux de Mémoire et identités nationales (pp. 33-55). Amsterdam : Amsterdam University Press.
- LE PORS, A. (1999). La citoyenneté. Paris : Presses Universitaires de France.
- Maison de la Mémoire de Mons. Notre projet. Consulté le 05 mai 2024 sur <http://www.mmemoire.be/la-maison-de-la-memoire/notre-projet/>
- MAKANGA, F. (2003). Marronnage culturel, ou comment investir les failles de l'institution. In LEWIS, N. (Ed.) Traces et tensions en terrain colonial : Bruxelles et la colonisation belge du Congo (pp. 184-199). Aix-en-Provence : Shed publishing.
- MATOSSIAN, C. (1999). Espace public et représentations. Bruxelles : Part De L'Œil.
- MBOMBO, G. D. (2003). S'outiller face à la discrimination mémorielle. In LEWIS, N. (Ed.) Traces et tensions en terrain colonial : Bruxelles et la colonisation belge du Congo (pp. 152-163). Aix-en-Provence : Shed publishing.
- Mons. Une avenue Lumumba va être inaugurée à Mons !. Consulté le 01 mai 2024 sur <https://www.mons.be/actualites/une-avenue-patrice-lumumba-va-etre-inauguree-a-mons>
- MPOMA, A. W. (2003). De la nécessité de créer des espaces coloniaux indépendants. In LEWIS, N. (Ed.) Traces et tensions en terrain colonial : Bruxelles et la colonisation belge du Congo (pp. 200-209). Aix-en-Provence : Shed publishing.
- MULLER, P. (2013) Les politiques publiques (10e ed.) Paris : Presses universitaires de France"
- NAY, O., MICHEL, J., ROGER, A. (2005). Dictionnaire de la pensée politique : Idées, doctrines et philosophes. Paris : Armand Colin.

- NDUNGI, P. (2023, 21 janvier). Belgique : une avenue Patrice Lumumba inaugurée dans la ville de Mons. Agence d'information d'Afrique centrale. <https://www.adiac-congo.com/content/belgique-une-avenue-patrice-lumumba-inauguree-dans-la-ville-de-mons-144957#:~:text=La%20nouvelle%20avenue%2C%20inaugur%C3%A9%20le,membres%20de%20la%20communaut%C3%A9%20congolaise>.
- NORA, P. (1993). La notion de "lieu de mémoire" est-elle exportable ? In DEN BOER, P., FRIJHOFF, W., THEODORUS M. (Ed.), Lieux de Mémoire et identités nationales (pp. 3-10). Amsterdam : Amsterdam University Press.
- OCDE. (2019). Principes de l'OCDE sur la politique urbaine. Paris : OCDE.
- PATERNOTTE, D., NAGELS, N. (2013). Imaginer la citoyenneté : Hommage à Bérengère MARQUES-PEREIRA. Louvain-La-Neuve : Academia - L'Harmattan.
- PFEFFERKORN, R., HAMMOUCHE, A., MEYNIER, G. (2016). Colonial, postcolonial, décolonial : introduction. Raison présente. 2016/3 (N° 199), pages 3-8. <https://www.cairn.info/revue-raison-presente-2016-3-page-3.htm>
- PIRET, B. Vers un patrimoine mieux partagé ! Les archives relatives à la colonisation conservées en Belgique. Commission spéciale chargée d'examiner l'État indépendant du Congo (1885-1908) et le passé colonial de la Belgique (parlement fédéral). In Les archives relatives à la colonisation conservées en Belgique présentée lors d'une séance de la commission spéciale chargée d'examiner l'État indépendant du Congo (1885-1908) et le passé colonial de la Belgique au Congo (1908-1960), au Rwanda et au Burundi (1919-1962) ses conséquences et les suites qu'il convient d'y réserver, Chambre des Représentants de Belgique, La chambre des représentants : Bruxelles (2022, pp. 4-8) <http://hdl.handle.net/2078.3/248670>
- POCHÉ, F. (2021) Le malaise identitaire : Postcolonialisme, philosophie et psychanalyse. France : Le bord de l'eau.
- PONSELET, G. (2023, 24 mars). Passé colonial belge : cette question va revenir et s'imposer. Justiceinfo. <https://www.justiceinfo.net/fr/114217-passe-colonial-belge-cette-question-va-revenir-et-simposer.html>
- Programme de législature 2018 - 2024 - Ville de Mons. <https://www.mons.be/ma-commune/vie-politique/declaration-de-politique-generale/18-24.pdf>
- QUIVY, R., VAN CAMPENHOUDT, L. (2011). Manuel de recherche en sciences sociales (4e ed.). Paris : Dunod

- Régie des bâtiments. Historique Musée royal de l'Afrique centrale. Consulté le 09 avril 2024 sur <https://www.regiedergebouwen.be/fr/historique-musee-royal-de-lafrique-centrale> - consulté le 09/04/2024
- ROSOUX, V. (2012) La colonisation et ses mémoires : entre révérence et indifférence. In VON BUSEKIST, A., Singulière Belgique (pp. 215-227). Paris : Fayard.
- ROSOUX, V., al. Formation et évolution des mémoires de guerre : Analyse diachronique de figures historiques. In Cahiers Mémoire et Politique (N°6) <http://hdl.handle.net/2078.1/207046>
- ROUSMAN, C. (2023). Recueils de Témoignages (pp. 149 - 389). Mons : Pôle Muséal
- ROUSMAN, C. (2020) La mémoire de la colonisation à Mons : une plaque remise en question. Interface, (N°131), pp.20-26.
- ROUSMAN, C. (2023). Le monument des Pionniers du Congo. In Mons Memorial Museum (Ed.), Identités décoloniales : De l'Afrique à Mons (pp. 117-125). Mons : Pôle Muséal.
- ROUSMAN, C. (2023). Pourquoi une exposition sur la question coloniale à Mons ? In Mons Memorial Museum (Ed.), Identités décoloniales : De l'Afrique à Mons (pp. 13-39). Mons : Pôle Muséal.
- SCHILS, J. (2020) Déboulonner ? Débaptiser. Interface, (N°131), pp. 17-19.
- SCHILS, J. (2023). Les Européens et les autres. In Mons Memorial Museum (Ed.), Identités décoloniales : De l'Afrique à Mons (pp. 47-59). Mons : Pôle Muséal.
- SCHNAPPER, D. (2000). Qu'est-ce que la citoyenneté ? France : Gallimard.
- STALINS, L., (2022, 16 août). Balades décoloniales : un autre regard sur notre espace public. Revue démocratique. https://www.revue-democratie.be/index.php?option=com_content&view=article&id=1571:balades-decoloniales-un-autre-regard-sur-notre-espace-public&catid=66&Itemid=36
- STANARD, M. (2013) Apprendre à aimer un fantôme : propagande pro-impériale, mémoire de Léopold II et culture coloniale en Belgique (1880-1960). In LORIN, A. et TARAUD, C. (Ed.), Nouvelle histoire des colonisations européennes (XIXe-XXe siècles) : Sociétés, cultures, politiques (pp. 53 - 64). Paris : Presses Universitaires de France. <https://www-cairn-info.proxy.bib.uclouvain.be/2443/nouvelle-histoire-des-colonisations-europeennes-xixe-xxe-siecles---9782130619284-page-53.htm#no32>
- STANARD, M. (2023). La mémoire coloniale à Mons. In Mons Memorial Museum (Ed.), Identités décoloniales : De l'Afrique à Mons (pp. 111-116). Mons : Pôle Muséal.

- Statbel. (2023). Mons. Consulté le 01 mai 2024 sur <https://statbel.fgov.be/fr/commune/mons#dashboard1>
- STEFFENS, E. (2023, 31 mai). La décolonisation de l'espace public entre dans une nouvelle phase à Bruxelles avec un plan de 14 actions. VRT NWS <https://www.vrt.be/vrtnws/fr/2023/05/31/la-decolonisation-de-l-espace-public-entre-dans-une-nouvelle-pha/>
- THOMAS, F. (2022, 22 décembre). Mémoire coloniale, décoloniale, anticoloniale. Le Soir. <https://www.lesoir.be/484650/article/2022-12-22/memoire-coloniale-decoloniale-anticoloniale>
- TRUDDAÏU, J., KESTELOOT, C., BALDÉ, A., LANDMETERS, R. (2023) Décoloniser l'espace public, un enjeu démocratique. In Bruxelles Laïque Échos (N°120, p. 20-24) <http://hdl.handle.net/2078.3/273970>
- VAN EECKENRODE, M., PIRET, B. Les Archives de l'État, principal dépositaire des archives relatives à la colonisation. In Contemporeana (2021, Vol. 1) <http://hdl.handle.net/2078/244753>

ENTRETIENS

Les retranscriptions des entretiens sont disponibles sur demande des membres du jury

- KAPOMPOLE, J., 25 mars 2024, Hôtel Van der Valk de Mons, trente-deux minutes
- ROUSMAN, C., 14 février 2024, Mons Mémorial Museum, quarante-sept minutes
- SCHILS, J., 05 février 2024, Maison de la Mémoire de Mons, une heure dix-neuf minutes

CONFÉRENCES/COLLOQUES/EXPOSITIONS

- "Contre le racisme, décolonisons l'espace public (à Verviers aussi)", La Belle diversité (organisateur), le 17 février 2024, Colloque.
- Identités décoloniales : De l'Afrique à Mons, Mons Memorial Museum, le 2 juillet 2023, exposition
- The Leopard, the Lion and the Cock : Colonial Memories and Monuments in Belgium, STANARD, M., le 18 décembre 2023, Séminaire de recherche

ANNEXES

Lieu de recherche 1 : La statue de Léopold II

Questionnaire de recherche

Texte introductif : *Je suis étudiante en Master en « Sciences politiques ». Dans le cadre de mon travail de fin d'études, je réalise une enquête d'opinion sur le lien entre la décolonisation, l'espace public et le citoyen-habitant. Je vous propose de répondre à ce questionnaire anonyme qui ne prendra pas plus de minutes. Afin de faciliter cette recherche et mon travail, seriez-vous d'accord que je vous enregistre ? Ceci ne sera transmis à personne. Il n'y pas de bonnes ou de mauvaises réponses, le but étant de connaître votre opinion sur les différents items.*

En cas de refus	Pourquoi ?	☐ Pas le temps ☐ Pas d'intérêt ☐ Ne connaît pas la statue de Léopold II ☐ Autre...
-----------------	------------	---

		Questions	Réponses		
Descriptif identitaire	Je vous propose de commencer par parler de vous...				
	1.	Sexe ?	O Homme	O Femme	O Non genré
	2.	Lien avec la ville de Mons	O Résident à Mons O 5 ans ou moins O + de 5 ans	O Résident de la région montoise O 5 ans ou moins O + de 5 ans	O Travailleur ou étudiant à Mons O - de 5 ans O +de 5 ans
	3.	Tranche d'âge	O - de 18 ans	O 18 – 24 ans	O 24 – 44 ans
			O 45 – 59 ans	O 60 – 78 ans	O + de 78 ans

	4.	Avez -vous une histoire personnelle commune avec l'Afrique ?	O Oui	O Non
	a.	Laquelle ?		
	5.	Appartenez-vous à une association, un groupement de type sportif, festif, culturel, ... ?	O Oui	O Non
	a.	Le ou lesquels ?		
	6.	Vous sentez-vous ?	O Belge	O Autre :
	a.	Pourriez-vous expliquer rapidement votre choix ?		
Quartier	Parlons maintenant de votre quartier...			
	7.	Participez-vous aux activités du quartier ?	O Oui	O Non
	a.	Pouvez-vous me donner un exemple d'activités auquel vous avez participé ?		

				
	8.	Pourriez-vous citer deux éléments spécifiques de votre quartier ?	1 ^{er} élément : 2 ^{ème} élément :	
	9.	Les appréciez-vous ?	O Oui	O Non
	a.	Pourquoi ?		
Espace public	Merci d'avoir répondu à ces premières questions, ma recherche portant en partie sur l'espace public, qui est donc un lieu accessible à tous et géré par les pouvoirs publics, j'aurais voulu savoir ce qu'il représentait pour vous et plus spécifiquement...			
	10.	D'après vous, l'espace public c'est ...		
	a.	... une trace de l'histoire	O Oui	O Non
	b.	... un espace qui relie les gens	O Oui	O Non
	c.	... un espace qui appartient au citoyen	O Oui	O Non
	d.	... un lieu qui évolue en fonction de la société	O Oui	O Non
	e.	... un lieu qui permet que les habitants se sentent bien	O Oui	O Non

Marqueurs	11.	Savez-vous qui est représenté par la statue ?	O Oui	O Non
	a.	Pouvez-vous m'expliquer qui est-ce ?		
	b.	Seriez-vous intéressé de savoir qui est représenté ?		
	12.	Que représente pour vous la statue de Léopold II ?		
	a.	<i>Si la personne répond :</i> D'où viennent vos informations ?		
	b.	<i>Si la personne ne répond pas :</i> Seriez-vous intéressé d'en savoir plus ?	O Oui	O Non
	Nous arrivons à la partie qui concerne le processus actuel de décolonisation de l'espace public, qui est le deuxième thème de ma recherche			

Politique de décolonisation montoise	13.	Pensez-vous que la statue de Léopold II puisse créer une perception de discrimination ?	O Oui	O Non
	a.	Pourquoi ?		
	14.	Pensez-vous que celle-ci doit subir une modification ?	O Oui	O Non
	a.	Laquelle ?		
	b.	Pourquoi ?		
	c.	Pourquoi ?		

Je m'éloigne maintenant de la statue de Léopold II et je vous propose d'élargir la vue en parlant de la ville de Mons...			
Décolonisation et politique communale	15.	D'après vous, que fait la ville de Mons en matière de décolonisation ?	
	16.	D'après vous, la ville de Mons pourrait-elle mener d'autres actions en termes de décolonisation de l'espace public ?	O Oui O Non
	a.	Lesquelles par exemple ?	
	b.	Pourquoi non ?	
Politique de décolonisation de la Belgique	17.	Que pensez-vous de la place que prend la période coloniale belge dans l'espace public ?	

	18.	Quel enseignement sur la période coloniale belge avez-vous eu à l'école ?		
	19.	D'après vous, quel enseignement sur l'époque coloniale serait utile ?		
	20.	Connaissez-vous des actions soutenant un processus de décolonisation de l'espace public menées par la Belgique ?		
Lien entre politique de décolonisation et citoyenneté	Et, pour finir, revenons à vous...			
	21.	Pensez-vous que ces actions de décolonisation améliorent l'appartenance à la citoyenneté belge ?	O Oui	O Non
	a.	Expliquez		
	22.	Pour vous personnellement, cela contribue-t-il à améliorer votre adhésion à la citoyenneté belge ?		

			
	23.	D'après vous, que pourrait faire la Belgique en termes de décolonisation de l'espace public pour améliorer l'adhésion à la citoyenneté belge ?	
	24.	Pour finir, c'est quoi être belge pour vous ?	

Je vous remercie pour le temps que vous avez pris, vos réponses me sont précieuses.

Lieu de recherche 2 : le monument Jules CORNET

Questionnaire de recherche

Texte introductif : *Je suis étudiante en Master en « Sciences politiques ». Dans le cadre de mon travail de fin d'études, je réalise une enquête d'opinion sur le lien entre la décolonisation, l'espace public et le citoyen-habitant. Je vous propose de répondre à ce questionnaire anonyme qui ne prendra pas plus de minutes. Afin de faciliter cette recherche et mon travail, seriez-vous d'accord que je vous enregistre ? Ceci ne sera transmis à personne. Il n'y pas de bonnes ou de mauvaises réponses, le but étant de connaître votre opinion sur les différents items.*

En cas de refus	Pourquoi ?	☐ Pas le temps ☐ Pas d'intérêt ☐ Ne connaît pas le monument Jules CORNET ☐ Autre...
-----------------	------------	--

		Questions	Réponses		
Descriptif identitaire	Je vous propose de commencer par parler de vous...				
	1.	Sexe ?	O Homme	O Femme	O Non genré
	2.	Lien avec la ville de Mons	O Résident à Mons O 5 ans ou moins O + de 5 ans	O Résident de la région montoise O 5 ans ou moins O + de 5 ans	O Travailleur ou étudiant à Mons O - de 5 ans O +de 5 ans
	3.	Tranche d'âge	O - de 18 ans	O 18 – 24 ans	O 24 – 44 ans
			O 45 – 59 ans	O 60 – 78 ans	O + de 78 ans

	4.	Avez -vous une histoire personnelle commune avec l'Afrique ?	O Oui	O Non
	a.	Laquelle ?		
	5.	Appartenez-vous à une association, un groupement de type sportif, festif, culturel, ... ?	O Oui	O Non
	a.	Le ou lesquels ?		
	6.	Vous sentez-vous ?	O Belge	O Autre :
	a.	Pourriez-vous expliquer rapidement votre choix ?		
Quartier	Parlons maintenant de votre quartier...			
	7.	Participez-vous aux activités du quartier ?	O Oui	O Non
	a.	Pouvez-vous me donner un exemple d'activités auquel vous avez participé ?		

				
				
	8.	Pourriez-vous citer deux éléments spécifiques de votre quartier ?	1 ^{er} élément : 2 ^{ème} élément :	
	9.	Les appréciez-vous ?	O Oui	O Non
	a.	Pourquoi ?		
Espace public	Merci d'avoir répondu à ces premières questions, ma recherche portant en partie sur l'espace public, qui est donc un lieu accessible à tous et géré par les pouvoirs publics, j'aurais voulu savoir ce qu'il représentait pour vous et plus spécifiquement...			
	10.	D'après vous, l'espace public c'est ...		
	a.	... une trace de l'histoire	O Oui	O Non
	b.	... un espace qui relie les gens	O Oui	O Non
	c.	... un espace qui appartient au citoyen	O Oui	O Non
	d.	... un lieu qui évolue en fonction de la société	O Oui	O Non
	e.	... un lieu qui permet que les habitants se sentent bien	O Oui	O Non

Marqueurs	11.	Savez-vous qui est représenté sur le monument ?	O Oui	O Non
	a.	Pouvez-vous m'expliquer qui est-ce ?		
	b.	Seriez-vous intéressé de savoir qui est représenté ?		
	12.	Que représente pour vous le monument Jules CORNET ?		
	a.	<i>Si la personne répond :</i> D'où viennent vos informations ?		
	b.	<i>Si la personne ne répond pas :</i> Seriez-vous intéressé d'en savoir plus ?	O Oui	O Non
	Nous arrivons à la partie qui concerne le processus actuel de décolonisation de l'espace public, qui est le deuxième thème de ma recherche...			

Politique de décolonisation montoise	13.	Pensez-vous que le monument Jules CORNET puisse créer une perception de discrimination ?	O Oui	O Non
	a.	Pourquoi ?		
	14.	Pensez – vous que celle-ci doit subir une modification ?	O Oui	O Non
	a.	Laquelle ?		
	b.	Pourquoi ?		
	c.	Pourquoi ?		

Je m'éloigne maintenant du monument Jules CORNET et je vous propose d'élargir la vue et de parler de la ville de Mons...				
Décolonisation et politique communale	15.	D'après vous, que fait la ville de Mons en matière de décolonisation ?		
	16.	D'après vous, la ville de Mons pourrait-elle mener d'autres actions en termes de décolonisation de l'espace public ?	O Oui	O Non
	a.	Lesquelles par exemple ?		
	b.	Pourquoi non ?		
Politique de décolonisation de la Belgique	17.	Que pensez-vous de la place que prend la période coloniale belge dans l'espace public ?		

	18.	Quel enseignement sur la période coloniale belge avez-vous eu à l'école ?		
	19.	D'après vous, quel enseignement sur l'époque coloniale serait utile ?		
	20.	Connaissez-vous des actions soutenant un processus de décolonisation de l'espace public menées par la Belgique ?		
Lien entre politique de décolonisation et citoyenneté	Et, pour finir, revenons à vous...			
	21.	Pensez-vous que ces actions de décolonisation améliorent l'appartenance à la citoyenneté belge ?	O Oui	O Non
	a.	Expliquez		
	22.	Pour vous, personnellement, cela contribue-t-il à améliorer votre adhésion à la citoyenneté belge ?		

			
	23.	D'après vous, que pourrait faire la Belgique en termes de décolonisation de l'espace public pour améliorer l'adhésion à la citoyenneté belge ?	
	24.	Pour finir, c'est quoi être belge pour vous ?	

Je vous remercie pour le temps que vous avez pris, vos réponses me sont précieuses.

Lieu de recherche 3 : Mémorial des pionniers du Congo
Questionnaire de recherche

Texte introductif : *Je suis étudiante en Master en « Sciences politiques ». Dans le cadre de mon travail de fin d'études, je réalise une enquête d'opinion sur le lien entre la décolonisation, l'espace public et le citoyen-habitant. Je vous propose de répondre à ce questionnaire anonyme qui ne prendra pas plus de minutes. Afin de faciliter cette recherche et mon travail, seriez-vous d'accord que je vous enregistre ? Ceci ne sera transmis à personne. Il n'y pas de bonnes ou de mauvaises réponses, le but étant de connaître votre opinion sur les différents items.*

En cas de refus	Pourquoi ?	☐ Pas le temps ☐ Pas d'intérêt ☐ Ne connaît pas le « Mémorial des pionniers du Congo » ☐ Autre...
-----------------	------------	--

		Questions	Réponses		
Descriptif identitaire	Je vous propose de commencer par parler de vous...				
	1.	Sexe ?	O Homme	O Femme	O Non genré
	2.	Lien avec la ville de Mons	O Résident à Mons O 5 ans ou moins O + de 5 ans	O Résident de la région montoise O 5 ans ou moins O + de 5 ans	O Travailleur ou étudiant à Mons O - de 5 ans O +de 5 ans
	3.	Tranche d'âge	O - de 18 ans	O 18 – 24 ans	O 24 – 44 ans
			O 45 – 59 ans	O 60 – 78 ans	O + de 78 ans

	4.	Avez-vous une histoire personnelle commune avec l'Afrique ?	O Oui	O Non
	a.	Laquelle ?		
	5.	Appartenez-vous à une association, un groupement de type sportif, festif, culturel, ... ?	O Oui	O Non
	a.	Le ou lesquels ?		
	6.	Vous sentez-vous ?	O Belge	O Autre :
	a.	Pourriez-vous expliquer rapidement votre choix ?		
Quartier	Parlons maintenant de votre quartier...			
	7.	Participez-vous aux activités du quartier ?	O Oui	O Non
	a.	Pouvez-vous me donner un exemple d'activités auquel vous avez participé ?		

				
				
	8.	Pourriez-vous citer deux éléments spécifiques de votre quartier ?	1 ^{er} élément : 2 ^{ème} élément :	
	9.	Les appréciez-vous ?	O Oui	O Non
	a.	Pourquoi ?		
Espace public	Merci d'avoir répondu à ces premières questions, ma recherche portant en partie sur l'espace public, qui est donc un lieu accessible à tous et géré par les pouvoirs publics, j'aurais voulu savoir ce qu'il représentait pour vous et plus spécifiquement...			
	10.	D'après vous, l'espace public c'est ...		
	a.	... une trace de l'histoire	O Oui	O Non
	b.	... un espace qui relie les gens	O Oui	O Non
	c.	... un espace qui appartient au citoyen	O Oui	O Non
	d.	... un lieu qui évolue en fonction de la société	O Oui	O Non
	e.	... un lieu qui permet que les habitants se sentent bien	O Oui	O Non

Marqueurs	11.	Savez-vous ce que représente le « Mémorial des pionniers du Congo » sous le porche de l'Hôtel de Ville ?	O Oui	O Non
	a.	Pouvez-vous me l'expliquer ?		
	b.	Seriez-vous intéressé de savoir ce qu'il représente ?		
	12.	Que représente pour vous le « Mémorial des pionniers du Congo » sous le porche de l'Hôtel de Ville ?		
	a.	<i>Si la personne répond :</i> D'où viennent vos informations ?		
	b.	<i>Si la personne ne répond pas :</i> Seriez-vous intéressé d'en savoir plus ?	O Oui	O Non

	Nous arrivons à la partie qui concerne le processus actuel de décolonisation de l'espace public, qui est le deuxième thème de ma recherche...			
Politique de décolonisation montoise	13.	Pensez-vous que le « Mémorial des pionniers du Congo » puisse créer une perception de discrimination ?	O Oui	O Non
	a.	Pourquoi ?		
	14.	Le « Mémorial des pionniers du Congo » a subi une modification. Le saviez-vous ?	O Oui	O Non
	15.	En connaissez-vous la raison ?	O Oui	O Non
	a.	Laquelle ou lesquelles ?		
	b.	Pourquoi ?		

	c.	Souhaitez-vous savoir pourquoi ?	O Oui	O Non
Décolonisation et politique communale	Je m'éloigne maintenant du « Mémorial des pionniers du Congo » et je vous propose d'élargir la vue en parlant de la ville de Mons...			
	16.	D'après vous, que fait la ville de Mons en matière de décolonisation ?		
	17.	D'après vous, la ville de Mons pourrait-elle mener d'autres actions en termes de décolonisation de l'espace public ?	O Oui	O Non
	a.	Lesquelles par exemple ?		
	b.	Pourquoi non ?		
Politique de décolonisation de la Belgique	18.	Que pensez-vous de la place que prend la période coloniale belge dans l'espace public ?		

				
	19.	Quel enseignement sur la période coloniale belge avez-vous eu à l'école ?		
	20.	D'après vous, quel enseignement sur l'époque coloniale serait utile ?		
	21.	Connaissez-vous des actions soutenant un processus de décolonisation de l'espace public menées par la Belgique ?		
Lien entre politique de décolonisation et citoyenneté	Et, pour finir, revenons à vous...			
	22.	Pensez-vous que ces actions de décolonisation améliorent l'appartenance à la citoyenneté belge ?	O Oui	O Non
	a.	Expliquez		

	23.	Pour vous, personnellement, cela contribue-t-il à améliorer votre adhésion à la citoyenneté belge ?	O Oui	O Non
	24.	D'après vous, que pourrait faire la Belgique en termes de décolonisation de l'espace public pour améliorer l'adhésion à la citoyenneté belge ?		
	25.	Pour finir, c'est quoi être belge pour vous ?		

Je vous remercie pour le temps que vous avez pris, vos réponses me sont précieuses.

Lieu de recherche 4 : Avenue LUMUMBA

Questionnaire de recherche

Texte introductif : *Je suis étudiante en Master en « Sciences politiques ». Dans le cadre de mon travail de fin d'études, je réalise une enquête d'opinion sur le lien entre la décolonisation, l'espace public et le citoyen-habitant. Je vous propose de répondre à ce questionnaire anonyme qui ne prendra pas plus de minutes. Afin de faciliter cette recherche et mon travail, seriez-vous d'accord que je vous enregistre ? Ceci ne sera transmis à personne. Il n'y pas de bonnes ou de mauvaises réponses, le but étant de connaître votre opinion sur les différents items.*

En cas de refus	Pourquoi ?	☐ Pas le temps ☐ Pas d'intérêt ☐ Ne connaît pas l'avenue LUMUMBA ☐ Autre...
-----------------	------------	--

		Questions	Réponses		
Descriptif identitaire	Je vous propose de commencer par parler de vous...				
	1.	Sexe ?	O Homme	O Femme	O Non genré
	2.	Lien avec la ville de Mons	O Résident à Mons O 5 ans ou moins O + de 5 ans	O Résident de la région montoise O 5 ans ou moins O + de 5 ans	O Travailleur ou étudiant à Mons O - de 5 ans O +de 5 ans
	3.	Tranche d'âge	O - de 18 ans	O 18 – 24 ans	O 24 – 44 ans
			O 45 – 59 ans	O 60 – 78 ans	O + de 78 ans

	4.	Avez -vous une histoire personnelle commune avec l'Afrique ?	O Oui	O Non
	a.	Laquelle ?		
	5.	Appartenez-vous à une association, un groupement de type sportif, festif, culturel, ... ?	O Oui	O Non
	a.	Le ou lesquels ?		
	6.	Vous sentez-vous ?	O Belge	O Autre :
	a.	Pourriez-vous expliquer rapidement votre choix ?		
Quartier	Parlons maintenant de votre quartier...			
	7.	Participez-vous aux activités du quartier ?	O Oui	O Non
	a.	Pouvez-vous me donner un exemple d'activités auquel vous avez participé ?		

				
				
	8.	Pourriez-vous citer deux éléments spécifiques de votre quartier ?	1 ^{er} élément : 2 ^{ème} élément :	
	9.	Les appréciez-vous ?	O Oui	O Non
	a.	Pourquoi ?		
Espace public	Merci d'avoir répondu à ces premières questions, ma recherche portant en partie sur l'espace public, qui est donc un lieu accessible à tous et géré par les pouvoirs publics, j'aurais voulu savoir ce qu'il représentait pour vous et plus spécifiquement...			
	10.	D'après vous, l'espace public c'est ...		
	a.	... une trace de l'histoire	O Oui	O Non
	b.	... un espace qui relie les gens	O Oui	O Non
	c.	... un espace qui appartient au citoyen	O Oui	O Non
	d.	... un lieu qui évolue en fonction de la société	O Oui	O Non
	e.	... un lieu qui permet que les habitants se sentent bien	O Oui	O Non

Marqueurs	11.	Savez-vous qui est le personnage dont l'avenue porte le nom ?	O Oui	O Non
	a.	Pouvez-vous m'expliquer qui est-ce ?		
	b.	Seriez-vous intéressé de savoir qui est représenté ?		
	12.	Que représente pour vous la personne de LUMUMBA ?		
	a.	<i>Si la personne répond :</i> D'où viennent vos informations ?		
	b.	<i>Si la personne ne répond pas :</i> Seriez-vous intéressé d'en savoir plus ?	O Oui	O Non

	Nous arrivons à la partie qui concerne le processus actuel de décolonisation de l'espace public, qui est le deuxième thème de ma recherche...			
Politique de décolonisation montoise	13.	Pensez-vous que l'Avenue LUMUMBA puisse créer une perception de discrimination ?	O Oui	O Non
	a.	Pourquoi ?		
	14.	Pensez-vous que celle-ci doit subir une modification ?	O Oui	O Non
	a.	Laquelle ?		
	b.	Pourquoi ?		
	c.	Pourquoi ?		

				
Décolonisation et politique communale	Je m'éloigne maintenant de l' « Avenue LUMUMBA » et je vous propose d'élargir la vue en parlant de la ville de Mons...			
	15.	D'après vous, que fait la ville de Mons en matière de décolonisation ?		
	16.	D'après vous, la ville de Mons pourrait-elle mener d'autres actions en termes de décolonisation de l'espace public ?	O Oui	O Non
	a.	Lesquelles par exemple ?		
	b.	Pourquoi non ?		
Politique de décolonisation de la Belgique	17.	Que pensez-vous de la place que prend la période coloniale belge dans l'espace public ?		

				
	18.	Quel enseignement sur la période coloniale belge avez-vous eu à l'école ?		
	19.	D'après vous, quel enseignement sur l'époque coloniale serait utile ?		
	20.	Connaissez-vous des actions soutenant un processus de décolonisation de l'espace public menées par la Belgique ?		
Lien entre politique de décolonisation et citoyenneté	Et, pour finir, revenons à vous...			
	21.	Pensez-vous que ces actions de décolonisation améliorent l'appartenance à la citoyenneté belge ?	O Oui	O Non
	a.	Expliquez		

	22.	Pour vous personnellement, cela contribue-t-il à améliorer votre adhésion à la citoyenneté belge ?	
	23.	D'après vous, que pourrait faire la Belgique en termes de décolonisation de l'espace public pour améliorer l'adhésion à la citoyenneté belge ?	
	24.	Pour finir, c'est quoi être belge pour vous ?	

Je vous remercie pour le temps que vous avez pris, vos réponses me sont précieuses.

